

10

RAPPORT ANNUEL DE L'INSTITUT D'ÉMISSION DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER



IEDOM

**INSTITUT D'ÉMISSION
DES DÉPARTEMENTS
D'OUTRE-MER**

SIÈGE SOCIAL

164, rue de Rivoli 75001 PARIS

SOMMAIRE

Le mot du Directeur Général

Avant-propos La situation économique des départements et collectivités d'outre-mer

1 Présentation de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer

18 La zone d'intervention de l'IEDOM

19 Les statuts, gouvernance, organisation et contrôles

Les statuts

Les organes dirigeants et de contrôle

L'organisation

Les relations avec les principaux partenaires

25 Les missions

Des missions de banque centrale

Des missions de service public exercées pour le compte de l'État

Des services d'intérêt général au profit des acteurs publics ou privés

Le plan d'entreprise

28 Les ressources humaines

30 Le contrôle interne, la maîtrise des risques,

la lutte anti-blanchiment et la sécurité

L'organisation du contrôle interne

La démarche de maîtrise des risques

La lutte anti-blanchiment

Le domaine de la sécurité

32 La sécurité des systèmes d'information

33 La communication externe

2 L'activité de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer

36 La gestion des moyens de paiement

La mise en circulation de la monnaie fiduciaire

Les moyens de paiement et les systèmes de paiement

La tenue des comptes du Trésor

43 L'observatoire des entreprises

La gestion des données

La cotation des entreprises

La médiation du crédit aux entreprises

46 L'observatoire des établissements de crédit

Le suivi de l'activité bancaire

Les travaux d'études

49 La gestion des informations économiques et financières

Les études et publications

Les travaux CEROM

Le site Internet

52 Les activités grand public

L'activité des commissions du surendettement

Le droit au compte

La gestion des fichiers relatifs aux particuliers

55 La coopération régionale

3 L'activité bancaire et financière

58 Le système bancaire et financier

60 Les actifs et les passifs financiers des agents économiques

63 Les comptes d'exploitation des établissements de crédit

4 Annexes

68 Annexe statistique

76 Commission de surendettement des DOM – Statistiques 2010

77 Le fichier central des chèques (FCC)

78 Répartition des principaux établissements de crédit intervenant dans les départements et les collectivités d'outre-mer

80 Chronologie des principaux faits en 2010 dans les DOM et les collectivités d'outre-mer





LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'année 2010 a été marquée par l'amorce d'une légère reprise économique dans les départements et collectivités d'outre-mer. Dans ce contexte encore économiquement et socialement difficile, l'IEDOM a exercé sa mission de banque centrale en apportant son soutien à tous les agents économiques, qu'il s'agisse des entreprises, des banques comme des particuliers.

L'action volontaire de l'Institut, menée en étroite concertation avec la Banque de France, l'État et l'ensemble de ses partenaires institutionnels, s'est particulièrement attachée, en 2010, à :

- diffuser une information utile et accessible, en enrichissant son offre de publications, le plus souvent mise en ligne sur www.iedom.fr, afin de fournir à un public qualifié et large des outils d'éclairage et d'analyse pertinents comme, par exemple, la nouvelle collection des Notes expresses (Portrait, Éclairage, Tendances) ou l'étude publiée conjointement avec l'IEOM sur le microcrédit professionnel ;
- affiner et approfondir ses analyses conjoncturelles, par la publication semestrielle de l'Indicateur du Climat des Affaires (ICA) ;
- continuer à assurer la qualité de la circulation fiduciaire ;
- amplifier sa mission de veille sur le bon fonctionnement des moyens et systèmes de paiement, dans un contexte marqué notamment par la poursuite du déploiement du projet SEPA ;
- renforcer ses activités d'observation et de suivi des établissements de crédit, en liaison avec l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) ;

- poursuivre la publication de l'Observatoire des tarifs bancaires, mission confiée à l'Institut par le ministre de l'Économie, en 2009, et intégrée dans la loi sur la régulation bancaire et financière d'octobre 2010 : l'IEDOM publie ainsi, chaque semestre, les principaux tarifs bancaires aux particuliers pratiqués par les établissements de chaque place ;

- continuer d'exercer la médiation du crédit aux entreprises dans sa zone d'intervention. Depuis sa mise en place fin 2008, la médiation du crédit a permis de préserver ou consolider près de 6 600 emplois dans les DOM ;

- répondre à une forte hausse de l'activité des commissions de surendettement : pour la première fois, plus de 2 000 dossiers ont été déposés en 2010, en hausse de 10 % par rapport à 2009, cette hausse s'étant concentrée sur le dernier trimestre (23 %), suite à l'entrée en vigueur de la loi Lagarde, en octobre 2010 ;

- étendre ses activités de contrôle aux conseillers en investissement, pour le compte de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Enfin, je voudrais saluer l'important travail mené avant et depuis ma prise de fonction pour dessiner le cadre du Plan d'entreprise CAP 2015 : cette réflexion stratégique majeure constituera notre feuille de route.

En cette année 2011, « année des Outre-mer », nous mettrons tout en œuvre, les équipes de l'IEDOM comme moi-même, pour que notre action contribue très concrètement au développement des départements et collectivités d'outre-mer français, dans le respect de leur spécificité.

Nicolas de Sèze



© Thinkstock

AVANT-PROPOS **LA SITUATION ÉCONOMIQUE DES DÉPARTEMENTS ET COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER**

Le processus de redressement de l'économie mondiale amorcé en 2009 s'est poursuivi au cours de l'année 2010. L'ampleur de la reprise diffère cependant selon les pays. Si la croissance des pays émergents a été robuste, la progression de l'activité de la plupart des pays avancés a été plus timide, notamment au second semestre. Globalement faibles en début d'année, les hausses des prix se sont accentuées tout au long de l'année notamment dans les pays émergents.

Les **États-Unis** se sont inscrits sur une trajectoire de reprise malgré la baisse des dépenses publiques et l'arrêt des primes gouvernementales à compter du deuxième trimestre. Le taux de croissance du PIB en volume a atteint 2,8 % en 2010. La demande intérieure a porté la reprise, compensant les effets négatifs du déficit commercial qui a pesé tout au long du premier semestre sur la croissance. Le taux de chômage a entamé une légère décrue à compter du deuxième trimestre (9,4 % à fin 2010). La hausse des prix est restée contenue à 2,1 % malgré la revalorisation des prix de l'énergie en fin d'année. La Réserve Fédérale a maintenu ses taux d'intérêt directeurs dans une fourchette comprise entre 0 et 0,25 %.

Au **Japon**, l'économie s'est également redressée après une année 2009 marquée par un sensible recul de l'activité. En 2010, la progression du PIB est estimée à 4,3 %, portée dans un premier temps par la reprise des exportations de produits manufacturés puis par le dynamisme de la consommation des ménages et de l'investissement privé résidentiel. En fin d'année, la croissance a été freinée par l'arrêt des programmes de soutien à la consommation et la flambée du yen, qui a pénalisé les exportations. La Banque du Japon a maintenu ses taux d'intérêt directeurs dans une fourchette comprise entre 0 et 0,1 %.

Dans les **pays émergents**, l'activité économique a continué de se renforcer. Nombre de ces pays ont affiché des taux de croissance élevés malgré un léger ralentissement au cours du second semestre. Parallèlement, les tensions inflationnistes se sont accrues sous l'effet notamment des hausses des prix des produits alimentaires et des matières premières. En Chine, en dépit du retrait progressif des mesures de relance étatique, le PIB, porté par l'investissement, a progressé de 10,3 % en volume sur un an selon les premières estimations de la Banque Mondiale. Les principaux pays émergents d'Asie ont enregistré un net rebond de leurs exportations.

Dans la **zone euro**, l'évolution est plus nuancée. La croissance du PIB est restée timide, à +1,8 % en moyenne par rapport à 2009. Elle a été portée par les bons résultats de l'Allemagne au premier semestre avant de ralentir dans la deuxième partie de l'année. La hausse des prix à la consommation s'est accentuée tout au long de l'année dans la zone pour atteindre +2,2 % en décembre 2010 (en glissement annuel) contre 0,9 % un an auparavant. Le taux de chômage s'est stabilisé autour de 10 % en fin d'année. La BCE a maintenu inchangé le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement à 1 %.

En **France** également, la croissance a été molle en 2010 avec un glissement annuel de 1,5 % après un recul de 2,5 % en 2009. Elle a été tirée par la consommation des ménages (+1,6 % sur un an), qui a régulièrement accéléré à compter du deuxième trimestre, et dans une moindre mesure par les exportations (+9,9 % sur un an) dont la progression a permis une amélioration du solde commercial. Ce dernier a contribué au final à hauteur de 0,4 point à la croissance en 2010. L'investissement a reculé de 1,6 % en dépit d'une reprise à partir du deuxième trimestre. Pour la France entière, le taux de chômage a reculé (9,6 % au dernier trimestre 2010 contre 10 % à fin 2009). L'indice des prix à la consommation a progressé de 1,8 % sur un an, principalement en raison de la hausse des prix de l'énergie.

Dans ce contexte de redémarrage de l'économie mondiale, l'année 2010 se caractérise également par un certain redressement de l'activité dans les départements et collectivités d'outre-mer (DCOM). Celui-ci a été progressif et surtout perceptible en fin d'année mais il n'a dans l'ensemble pas permis aux économies ultramarines de retrouver leur niveau d'activité d'avant-crise. L'amélioration du climat des affaires, encore fragile, n'a pas non plus profité au marché du travail, le taux de chômage se dégradant même à La Réunion et à la Guadeloupe (respectivement +1,6 point et +1,5 point). L'année 2010 se caractérise également par une reprise de la hausse des prix dans les DCOM. Signe tangible de la reprise, les échanges extérieurs des DCOM sont de nouveau orientés à la hausse en 2010 après le repli général observé en 2009.

La **Guadeloupe** a connu une embellie qui annonce l'amorce d'une reprise de l'économie. La consommation des ménages, en dépit de la hausse des prix, a fortement repris en fin d'année, ce qui a permis aux importations de produits destinés aux ménages de retrouver quasiment leurs niveaux d'avant la crise. L'investissement des entreprises est en revanche resté en retrait même si la tendance observée en fin d'année laisse espérer des perspectives un peu plus favorables. La plupart des secteurs sont bien orientés en fin d'année, témoignant du frémissement de l'activité économique. Celle-ci n'a pas permis d'inverser la tendance sur le marché du travail qui reste déprimé avec un taux de chômage porté à 23,8 % et un nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) atteignant un niveau record depuis dix ans.

L'économie de la **Martinique** semble également repartir à la hausse en 2010 après une récession historique en 2009, mais cette reprise reste en demi-teinte. Principal moteur de la reprise, la consommation des ménages retrouve son niveau d'avant la crise, bénéficiant d'une inflation contenue, des mesures sociales d'après crise (mise en place du revenu supplémentaire temporaire d'activité RSTA notamment), de l'accentuation de la concurrence dans le secteur de la grande distribution et de la vigueur du marché automobile en fin d'année. Si l'investissement immobilier des ménages est resté dynamique, en revanche, l'investissement des entreprises peine à retrouver le chemin de la croissance. Le taux de chômage reste élevé même si l'année 2010 se caractérise par une relative stabilisation du chômage.

Après une année 2009 en demi-teinte, soutenue par l'activité spatiale, la conjoncture économique de la **Guyane** a de nouveau été orientée à la hausse en 2010, malgré un début d'année ralenti par des facteurs locaux (fermeture du pont du Larivot). La consommation des ménages a repris progressivement malgré un léger fléchissement en milieu d'année. L'investissement des entreprises a amorcé une timide reprise et l'investissement des ménages est resté stimulé par d'importants besoins en logements. Les exportations ont également été soutenues par le spatial et par la hausse du cours de l'or.

L'année 2010 marque le retour à la croissance de **La Réunion**, avec une activité économique qui s'est redressée tout au long de l'année. Malgré la remontée des prix à la consommation, la consommation des ménages a contribué à cette amélioration. En revanche, l'investissement est resté atone. Les évolutions



© Christophe Detchevry

Saint-Pierre-et-Miquelon, cerf de Virginie dans le cap de Miquelon.

sont toutefois contrastées : si les secteurs des industries agro-alimentaires, du commerce, des services et du tourisme ont bénéficié d'un regain d'activité, le constat est plus mitigé dans l'agriculture, les industries manufacturières et le BTP. L'amélioration de la conjoncture n'a pas été suffisante pour inverser la tendance du marché de l'emploi qui s'est de nouveau dégradée avec un taux de chômage porté à 28,9 %, mais ce mouvement s'atténue.

L'économie de **Mayotte** a connu une année morose. Dans un contexte marqué par de nombreux conflits sociaux ayant entraîné une paralysie de l'activité pendant plusieurs semaines, la consommation des ménages s'est inscrite en retrait et l'investissement des entreprises est resté mal orienté. Le marché de l'emploi s'est détérioré.

Après une année 2009 perturbée par les dysfonctionnements du transport maritime, la conjoncture économique de **Saint-Pierre-et-Miquelon** a été plus porteuse en 2010. La consommation des ménages est restée bien orientée en dépit d'une augmentation significative des prix, liée à la forte appréciation du dollar canadien. Certains secteurs clés ont vu leur situation progresser, comme en témoigne l'augmentation de la fréquentation touristique.

Enfin, les économies de **Saint-Martin** et de **Saint-Barthélemy**, fondées principalement sur le tourisme, semblent enregistrer une reprise de l'activité en demi-teinte après la chute observée en 2009, liée à l'atonie du marché américain.

Activité et population

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion	Mayotte	Saint-Pierre-et-Miquelon	Saint-Martin	Saint-Barthélemy	Métropole
Population (en milliers) <i>Source : INSEE estimations au 1^{er} janvier 2010</i>	404	232	400	833	186 (1)	6,1 (1)	35,7 (2)	8,4 (2)	62 799
Taux de chômage <i>Source : INSEE enquête emploi</i>	23,8 % (3)	21,0 %	21,0 % (3)	28,9 % (3)	17,6 % (4)	10 % (5)	26,5 % (6)	3,2 % (2)	9,2 % (7)
Superficie (en km ²) <i>Source : INSEE</i>	1 702	84 000	1 100	2 520	374	242	90	21	544 000
PIB régional par habitant (en euros, à prix courants) <i>Sources : INSEE et CEROM 2009</i>	18 170	14 028	19 160	17 520	5 200 (8)	26 073 (9)	14 500 (10)	26 000 (10)	29 571 (11)

(1) Source : INSEE Recensement 2007.

(2) Source : INSEE Recensement 2006.

(3) Dernière donnée disponible : deuxième trimestre 2010.

(4) Dernière donnée disponible : deuxième trimestre 2009.

(5) Source : INSEE Recensement 2006 : part des chômeurs déclarés dans la population active.

(6) Source : INSEE Recensement 1999.

(7) Dernière donnée disponible : quatrième trimestre 2010.

(8) Source : CEROM, estimation pour l'année 2005.

(9) Source : CEROM, estimation pour l'année 2004.

(10) Source : CEROM, estimation pour l'année 1999.

(11) Source : INSEE (PIB et population France), Calcul IEDOM.

L'INDICATEUR DU CLIMAT DES AFFAIRES (ICA)

L'indicateur du climat des affaires s'interprète comme une mesure du climat des affaires tel qu'il est perçu par les chefs d'entreprise du secteur marchand¹. Par construction, il est centré sur sa moyenne normée à 100².

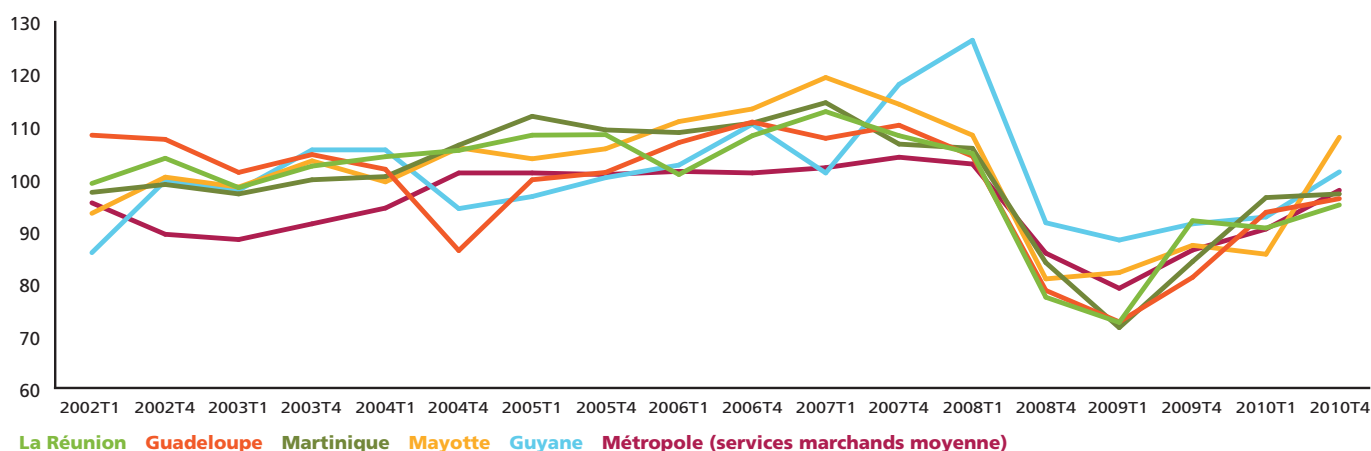
Une valeur inférieure à 100 s'interprète comme un jugement défavorable des chefs d'entreprise sur le climat des affaires ; inversement, une valeur supérieure à 100 s'interprète comme un jugement favorable. Une augmentation (baisse) de l'ICA signale une amélioration (dégradation) de l'opinion des chefs d'entreprise sur le climat des affaires. Si l'ICA est inférieur à 100, une augmentation s'interprète comme un jugement moins défavorable ; s'il est supérieur à 100, une baisse s'interprète comme un jugement moins favorable.



© Stéphane Bouvier-Gaz

La Réunion, orchidée tropicale.

Indicateur du climat des affaires



Sources : Enquêtes de conjoncture IEDOM-IEOM et enquête Services Banque de France

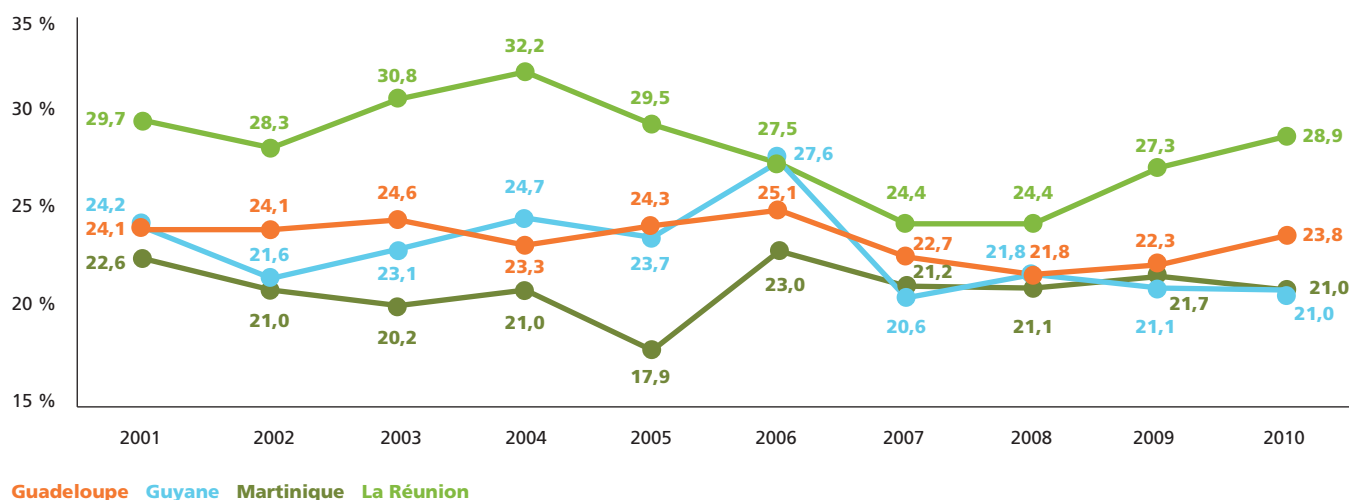
L'EMPLOI

Les tendances observées en 2009 sur le marché de l'emploi dans les départements d'outre-mer se sont poursuivies au cours de l'année 2010. La dernière enquête emploi de l'INSEE, réalisée au deuxième trimestre de l'année 2010, met en évidence une nouvelle dégradation du taux de chômage à la Guadeloupe et à La Réunion (respectivement +1,5 point et +1,6 point par rapport à 2009). En revanche, le pourcentage de chômeurs a légèrement reculé à la Martinique (-0,7 point) et en Guyane (-0,1 point). De façon générale, le taux de chômage reste très élevé dans les DOM, notamment par rapport au taux métropolitain avec des écarts qui varient entre +11,8 points (cas de la Guyane) et +19,7 points (cas de la Réunion).

Sur l'ensemble de l'année, le nombre de demandeurs d'emploi a continué d'augmenter dans l'ensemble des géographies à l'exception de Saint-Pierre-et-Miquelon. Les progressions les plus significatives concernent La Réunion (+11,9 %), la Guyane (+10,7 %) et, dans une moindre mesure, la Guadeloupe (+4,1 %). L'évolution est nettement plus modérée à la Martinique (+1,9 %), voire à la baisse à Saint-Pierre-et-Miquelon (-17,8 %). Dans ce contexte dégradé, le nombre de bénéficiaires du RMI s'est sensiblement accru à La Réunion, soit +8,6 % entre juin 2009 et juin 2010.

¹ Il résume, à partir d'une analyse en composantes principales, l'information contenue dans les principaux soldes d'opinion de la vue d'ensemble de l'enquête de conjoncture.
² et réduit sur son écart-type, normé à 10.

Évolution annuelle du taux de chômage



Source : Enquêtes Emploi INSEE

Demands d'emploi en fin de mois

	2006	2007	2008	2009	2010	Variations 2010/2009
Guadeloupe	47 710	44 560	46 120	51 460	53 550	4,1 %
Guyane	11 980	11 700	12 830	14 620	16 190	10,7 %
Martinique	35 370	34 460	35 080	39 530	40 270	1,9 %
Mayotte						
La Réunion	77 490	72 130	81 610	101 180	113 220	11,9 %
Saint-Pierre-et-Miquelon (1)	250	297	334	303	249	-17,8 %
Total 4 DOM	172 550	162 850	175 640	206 790	223 230	8,0 %
France métropolitaine	2 305 220	2 053 710	2 257 790	2 681 440	2 748 150	2,5 %

(1) DEFM de catégorie 1 pour Saint-Pierre-et-Miquelon.

Nombre de foyers allocataires du RMI en fin d'année (1)

	2006	2007	2008	2009	2010	Variations 2010/2009
Guadeloupe	34 410	32 052	29 068	30 331	31 596	4,2 %
Guyane	12 222	11 815	10 107	10 501	10 079	-4,0 %
Martinique	31 916	30 753	28 168	28 630	28 843	0,7 %
La Réunion	73 315	66 504	63 902	60 744	65 961	+8,6 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	24	31	28	26	25	-3,8 %
France entière	1 256 000	1 155 000	1 121 000	(2)	(2)	

(1) La collectivité de Mayotte n'est pas concernée par le RMI.

(2) Mise en place du revenu de solidarité active (RSA) en France métropolitaine en juin 2009. Ce nouveau dispositif remplace le RMI mais aussi l'allocation parent isolé (API), les primes forfaitaires mensuelles et les primes de retour à l'emploi (PRE). L'extension du RSA aux DOM est effective depuis janvier 2011.

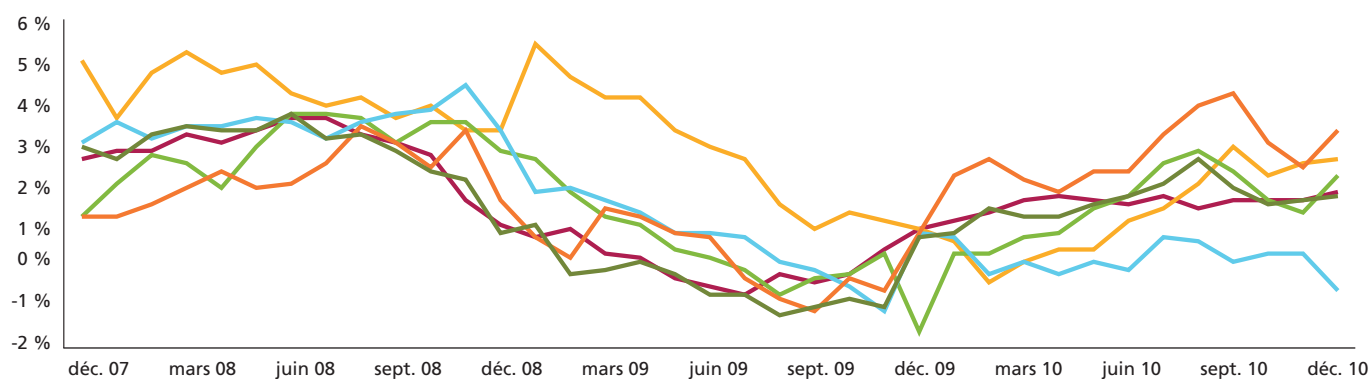
Source : CNAF, Fichier FILEAS

LES PRIX

L'année 2010 se caractérise par une reprise de la hausse des prix dans les DCOM, rompant ainsi avec l'évolution dans l'ensemble contenue observée en 2009. Alors qu'au niveau national, l'inflation n'a jamais atteint 2 % durant toute l'année 2010, ce seuil a régulièrement été dépassé à la Guadeloupe, à La Réunion, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon (avec un pic à 4,2 % en septembre à la Guadeloupe).

À fin décembre, les taux d'inflation sont tous positifs en glissement annuel, s'établissant à +1,7 % à la Martinique, +0,4 % en Guyane, +3,3 % à la Guadeloupe, +2,2 % à La Réunion, +2,7 % à Mayotte et +4,5 % à Saint-Pierre-et-Miquelon. Globalement, les postes « services » et « énergie » sont les principaux contributeurs à cette progression.

Évolution de l'indice des prix y.c. tabac



Martinique Guadeloupe Guyane La Réunion Mayotte France entière

Glissement annuel : données mensuelles.

Taux d'inflation

	2006	2007	2008	2009	2010	Ensemble 2010 (hors tabac)
Guadeloupe	2,5 %	1,2 %	1,6 %	0,8 %	3,3 %	0,4 %
Guyane	3,3 %	3,0 %	3,3 %	-0,2 %	0,4 %	-0,6 %
Martinique	2,8 %	2,9 %	0,8 %	0,6 %	1,7 %	0,3 %
Mayotte	3,7 %	5,0 %	5,1 %	0,9 %	2,7 %	ND
La Réunion	2,2 %	1,2 %	2,8 %	0,3 %	2,2 %	0,1 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	1,8 %	2,8 %	4,0 %	-0,8 %	4,5 %	4,5 %
France entière	1,5 %	2,6 %	1,0 %	0,9 %	1,8 %	+1,7 %

Source : INSEE (variation de l'indice général des prix en glissement annuel au 31 décembre)

Martinique, iguane.



© Stéphane Bouvier-Gaz

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Après le repli général observé en 2009, imputable en grande partie au ralentissement de la demande intérieure, les échanges extérieurs des DCOM sont orientés à la hausse en 2010. Mayotte est la seule géographie pour laquelle les importations suivent une tendance baissière en 2010. Les soldes du commerce extérieur enregistrent une amélioration dans la

plupart des géographies. L'évolution la plus significative concerne le département de la Guyane dont l'évolution des exportations a permis une augmentation du solde des échanges extérieurs. À la Guadeloupe en revanche, et dans une moindre mesure à la Martinique et à Saint-Pierre-et-Miquelon, ce solde se dégrade par rapport à 2009.

Le commerce extérieur

en millions d'euros

	2006	2007	2008	2009	2010	Variations 2010/2009
Importations						
Guadeloupe	2 224,3	2 404,9	2 545,6	1 973,4	2 213,6	12,2 %
Guyane	749,7	757,9	1 051,4	950,1	1 081,8	13,9 %
Martinique	2 410,3	2 429,0	2 723,3	2 026,9	2 539,6	25,3 %
La Réunion	3 901,9	3 971,1	4 525,9	4 180,8	4 264,8	2,0 %
Mayotte	253,1	336,7	374,1	360,0	318,6	-11,5 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	58,5	61,7	69,7	59,5	73,8	24,0 %
Exportations (1)						
Guadeloupe	172,6	171,8	170,5	170,7	155,9	-8,7 %
Guyane	122,7	94,2	99,9	120,0	158,3	31,9 %
Martinique	412,7	320,0	367,1	278,9	334,5	19,9 %
La Réunion	238,0	267,0	257,9	246,9	281,5	14,0 %
Mayotte	5,9	6,6	4,6	5,1	10,1	98,0 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	7,0	6,0	6,5	3,7	4,3	14,9 %
Taux de couverture (%)						
Guadeloupe	7,8 %	7,1 %	6,7 %	8,7 %	7,0 %	-1,7 pt
Guyane	16,4 %	12,4 %	9,5 %	12,6 %	14,6 %	+2,0 pt
Martinique	17,1 %	13,2 %	13,5 %	13,8 %	13,2 %	-0,6 pt
La Réunion	6,1 %	6,7 %	5,7 %	5,9 %	6,6 %	+0,7 pt
Mayotte	2,3 %	2,0 %	1,2 %	1,4 %	3,2 %	+1,8 pt
Saint-Pierre-et-Miquelon	12,0 %	9,7 %	9,3 %	6,3 %	5,8 %	-0,5 pt

(1) Ces statistiques ne tiennent pas compte des dépenses des touristes.

Source : Service des Douanes

Guyane, vue aérienne d'une zone de mangroves en Guyane, sur le littoral atlantique, la plus longue côte vaseuse au monde (1200 km).



LA DEMANDE INTÉRIEURE

Les investissements des ménages et des entreprises

L'investissement des entreprises a été mal orienté en 2010 à La Réunion et à Mayotte. L'investissement des ménages a été relativement dynamique comme l'illustre la progression des crédits à l'habitat enregistrée dans les DOM.



Martinique, fleur tropicale, jardin de Balata.

Variations 2010/2009

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion	Saint-Pierre-et-Miquelon
Importations de biens d'équipement (en valeur)	11,5 %	12,0 %	15,2 %	-15,3 %	-20,9 %	ND
Immatriculations de véhicules utilitaires neufs	ND	-1,3 %	-13,9 % (1)	-4,2 %	7,0 % (2)	20 %
Crédit à l'habitat	7,9 % (2)	16,2 % (2)	5,7 % (2)	18,2 % (2)	6,4 %	-5,6 % (2)

(1) Donnée au 30 novembre 2010.

(2) Données au 30 septembre 2010.

ND : non disponible.

Sources : Douanes, Préfecture

La consommation des ménages

Après une année 2009 en demi-teinte, la consommation des ménages a globalement progressé en 2010 sauf à Mayotte. À La Réunion, la consommation des ménages, qui s'était maintenue en 2009, enregistre une hausse en 2010. Elle a retrouvé son

niveau d'avant-crise à la Martinique, bénéficiant d'une hausse des prix contenue, et à la Guadeloupe malgré la hausse des prix. À Mayotte en revanche, la consommation des ménages est restée atone et ce, en dépit de la progression du SMIG.

Variations 2010/2009

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion	Saint-Pierre-et-Miquelon
Immatriculations de véhicules de tourisme neufs	-6,6 %	31,3 %	0,3 %	0,2 %	-22,0 %	+4,1 %
Importations de produits des industries agricoles et alimentaires (en valeur)	21,0 %	22,2 %	-20,1 %	-3,9 %	1,5 %	ND
Importations de biens de consommation (en valeur)	13,1 %	13,0 %	16,0 %	-2,7 %	14,3 %	ND
Crédits à la consommation (1)	5,0 %	-1,2 %	-0,2 %	-2,9 %	-3,9 %	1,0 %

(1) Excepté pour La Réunion, les données sont au 30 septembre 2010.

ND : non disponible.

Sources : Douanes, Préfecture



Guadeloupe, lézard, Parc des Mamelles.

LES TENDANCES SECTORIELLES DANS CHAQUE COLLECTIVITÉ D'OUTRE-MER

Les analyses des situations spécifiques de chaque zone sont détaillées dans les rapports annuels publiés par les agences de l'IEDOM. Ne sont présentées ici que les grandes tendances sectorielles de chaque département ou collectivité.

Guadeloupe

Les mauvaises conditions climatiques ont entraîné des pertes considérables pour l'ensemble de la filière agricole. Les exportations de bananes terminent l'année en baisse sensible par rapport à 2009 (-22 %). La campagne sucrière est en dessous des attentes avec un volume de cannes broyées inférieure à la moyenne décennale. La production totale de sucre s'inscrit en hausse de 8 % par rapport à 2009 mais demeure inférieure de 6 % à celle de 2008. Après avoir reculé en 2009, les exportations de rhum industriel progressent de 14,1 % en 2010 par rapport à l'année précédente.

Sur l'ensemble de l'année, l'activité dans le secteur du BTP est restée déprimée même si un léger frémissement était perceptible en fin d'année. De l'avis des entrepreneurs, la commande publique n'a pas suffi à relancer le secteur dans un contexte de concurrence accrue. Au final, les ventes de ciment affichent une légère progression par rapport à 2009 (+3 %) mais restent en dessous de leur niveau de 2008.

Au niveau sectoriel, les activités traditionnelles – banane, sucre et pêche – ont connu des évolutions contrastées. L'activité dans le secteur du BTP, moteur traditionnel des économies ultramarines, est restée dans l'ensemble déprimée en 2010. Signe d'une reprise de la consommation des ménages, le secteur du commerce s'est globalement redressé. L'évolution est plus mitigée dans les services marchands. Enfin, la fréquentation touristique a enregistré une hausse dans l'ensemble des géographies, après une année 2009 morose dans la plupart d'entre elles.

Dans le prolongement de l'année 2009, l'activité du secteur du tourisme a continué de se replier au cours du premier semestre 2010, affichant des résultats nettement inférieurs à ceux enregistrés à la même période en 2007 et 2008. L'amélioration de l'activité a été perceptible au second semestre, en partie grâce à l'événement « Route du rhum » qui a contribué à revaloriser l'image de la destination et à relancer la fréquentation hôtelière, avec une augmentation du nombre de nuitées de 17 % par rapport à 2009 et un taux d'occupation des chambres porté en moyenne à 54 % sur l'année (+4 points).

Le secteur du commerce a suivi la tendance générale. Après un début d'année plutôt terne, le courant d'affaires s'est réorienté à la hausse en lien avec la consommation des ménages. Le secteur automobile a profité de cette embellie, le nombre de véhicules vendus sur l'année progressant de 7 % par rapport à 2009.

	2006	2007	2008	2009	2010	Variations 2010/2009
Production de sucre (t)	73 700	80 800	63 500	55 600	60 000	7,9 %
Production de rhum (hap)	57 447	74 898	74 689	75 094	64 832	-13,7 %
Exportation de bananes (t)	44 521	37 911	44 570	53 866	42 081	-21,9 %
Consommation de ciment (t)	277 860	288 376	261 639	231 966	239 473	3,2 %
Nombre de touristes (hors croisiéristes) (1) (2)	607 000	407 944	411 500	346 500	ND	-

(1) Année 2006 : îles du Nord comprises.

(2) Hors touristes provenant des marchés américains (USA et Canada) et caribéens.

ND : non disponible.

Sources : Syndicat des producteurs exportateurs de sucre et de rhum, Douanes, DDCCRF, Ciment Antillais, Comité des îles de Guadeloupe, INSEE

Guyane

Le secteur primaire, essentiellement la pêche et la riziculture, a de nouveau connu une année morose. La filière rizicole a certes enregistré un léger regain d'activité avec une hausse de la production de près de 5 % et des exportations en valeur de 17 %. Mais les perspectives de la filière apparaissent désormais incertaines suite à l'arrêt fin 2010 de l'exploitation par le groupe SOS des rizières de Mana. Le bilan de la pêche est mitigé, plutôt favorable concernant les poissons, le volume des exportations s'accroissant de près de 24 %, mais décevant pour la filière crevette qui fait face à des difficultés persistantes d'accès à la ressource. Les exportations de crevettes reculent en volume de plus de 28 %.

L'activité spatiale¹ est restée soutenue, avec 12 satellites géostationnaires mis en orbite (comme en 2009) et 6 tirs d'Ariane 5. L'activité de lancement a cependant été concentrée sur le deuxième semestre, le premier tir n'intervenant qu'en mai en raison de difficultés techniques. De même, la mise en service des nouveaux lanceurs (Vega et Soyuz) prévue en 2010 a été reportée à 2011.

Le secteur des travaux publics a connu une année 2010 en demi-teinte. La réouverture du pont du Larivot a facilité la relance de l'activité du BTP qui a rencontré pendant la période de fermeture de celui-ci (novembre 2009 à mars 2010) d'importantes diffi-

cultés d'approvisionnement en matériaux. Le secteur a été porté par plusieurs chantiers d'envergure dont la réfection des quais du Port de Dégrad des Cannes, l'extension du Centre hospitalier de Cayenne et la construction d'un nouvel hypermarché. Les ventes de ciment progressent ainsi de 3,5 % par rapport à 2009, tout en restant en deçà des niveaux exceptionnels de 2008.

La production d'or a continué de reculer en 2010. Le secteur aurifère a cependant bénéficié de la flambée des cours de l'or. La valeur des exportations augmente ainsi de 20 % grâce à cet effet-prix uniquement, le tonnage exporté reculant de 11 %.

Après deux années de croissance, le secteur du bois a connu une année 2010 difficile en termes de production. Les volumes de grumes sorties de forêt sont en repli de 19 % sur un an.

Sur l'ensemble de l'année 2010, l'hôtellerie affiche une légère diminution de la fréquentation avec -3,2 % du nombre de nuitées par rapport à 2009. Les hôtels ont bénéficié d'un rebond significatif du courant d'affaires en fin d'année.

¹ Le secteur spatial représente de l'ordre de 15 % du PIB guyanais, soit près de 10 % d'effets indirects (activités générées par les sous-traitants), 3 à 4 % d'effets directs (activités propres au spatial, donneurs d'ordres) et 2 % d'effets induits par l'ensemble des agents économiques.

	2006	2007	2008	2009	2010	Variations 2010/2009
Production de riz (t)	15 073	8 671	9 704	9 035	9 481	4,9 %
Pêche crevette (t)	2 239	2 362	1 496	1 326	969	-26,9 %
Exportations d'or (tonnes)	3 079	3,8	2,0	1,2	1,1	-11,0 %
Nombre de tirs d'Ariane	5	6	6	7	6	-14,3 %
Vente de ciment (t)	72 905	86 730	97 461	80 701	80 009	-0,9 %

Sources : Direction de l'agriculture et de la forêt, Douanes, Direction départementale des affaires maritimes, Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, Arianeespace, Ciments guyanais

Guyane, la tortue luth (*Dermochelys coriacea*) est la plus grande des sept espèces actuelles de tortues marines et la plus grande des tortues de manière générale.





Martinique, sucrier à ventre jaune.



Mayotte, gorgone géante.

Martinique

La reprise de la production agricole a été pénalisée par des aléas climatiques. Le passage de l'ouragan *Tomas* en octobre 2010 a entraîné une perte d'environ 10 000 tonnes sur la production de bananes qui a malgré tout atteint 200 000 tonnes contre 190 000 en 2009. Les mauvaises conditions climatiques ont également affecté la campagne cannière 2010 qui s'est achevée avec un tonnage de cannes récoltées de 202 000 tonnes, soit une diminution de l'ordre de 9 % par rapport à 2009.

Le secteur du bâtiment et des travaux publics n'a pas connu de véritable reprise en 2010. La construction de logements sociaux est encore trop limitée pour représenter un véritable relais de croissance. Dans le domaine des travaux publics, l'activité a certes bénéficié en fin d'année des premiers chantiers du plan

de relance et de travaux routiers mais leur programmation tardive n'a pas permis d'inverser la tendance.

Le secteur du tourisme a bénéficié des campagnes promotionnelles réalisées par les compagnies aériennes. Le trafic aérien a ainsi progressé de 4,1 % mais le taux d'occupation des hôtels est resté stable à 47,6 %. Le nombre de croisiéristes s'est en revanche accru de 21,5 % par rapport à l'année 2009.

Le commerce a retrouvé un niveau d'activité proche de celui d'avant la crise comme l'atteste l'évolution du chiffre d'affaires des huit hypermarchés de l'île (+9,5 % par rapport à 2009). Encore contraint par les restrictions budgétaires des donneurs d'ordre, le secteur des services aux entreprises n'a quant à lui pas retrouvé son niveau de 2008.

	2006	2007	2008	2009	2010	Variations 2010/2009
Production de sucre (t)	4 000	5 800	4 700	5 600	4 000	-27,4 %
Production de rhum agricole (hap)	62 500	79 400	74 500	70 600	68 000	-3,7 %
Exportation de bananes (t)	216 800	134 000	147 100	190 000	188 500	-0,8 %
Production de ciment (t)	259 200	264 900	263 700	200 800	200 200	-0,3 %
Nombre de touristes (hors croisiéristes et plaisanciers)	503 474	501 491	479 933	441 647	475 886	7,8 %

Sources : CTCs, Douanes, DRCCRF, Ciment Antillais, Comité Martiniquais du Tourisme

Mayotte

À Mayotte, dans la continuité de l'année précédente, l'activité de la quasi-totalité des secteurs est restée atone en dépit d'un certain redressement en fin d'année. Seul le tourisme a enregistré une progression de son courant d'affaires.

Les secteurs primaire et des industries agro-alimentaires peinent à se développer malgré les efforts de promotion réalisés, la production locale souffrant de la concurrence des importations. En 2010, le seul produit agricole mahorais exporté était l'essence d'ylang-ylang, mais en quantité très faible : 4,1 tonnes en 2010 (contre 2,1 tonnes en 2009 mais en baisse de près de 50 % par rapport à 2008). Les exportations de produits aquacoles régressent quant à elles de 33 % en volume.

La situation du secteur du BTP reste préoccupante en raison du nombre limité de projets réalisés et de la situation financière des collectivités. Les importations de ciment reculent ainsi de 12,7 % par rapport à 2009.

L'activité du secteur du tourisme a confirmé son redressement entamé en fin d'année 2009. Les professionnels ont consenti de gros efforts pour valoriser la destination. L'offre d'hébergement s'est étoffée et le nombre de passagers enregistrés à l'aéroport s'est accru de 9,2 % sur un an.

Enfin, l'activité du commerce et du secteur des services marchands s'est de nouveau dégradée en raison de la faiblesse de la demande et de la multiplicité des conflits sociaux.

	2006	2007	2008	2009	2010	Variations 2010/2009
Exportation d'ylang-ylang (t)	7,8	8	6,6	2,2	4,1	86,4 %
Exportation de produits d'aquaculture frais et entiers (t)	118	119,6	95,2	89	60	-33,1 %
Importations de ciment (t)	84 272	86 475	196 246	95 742	83 628	-12,7 %
Nombre de touristes (estimations)	31 100	40 700	38 000	49 500	52 800	6,7 %

Sources : Douanes, Comité départemental du tourisme de Mayotte (estimations), Conseil général

La Réunion

Après la récession de 2009 (chute du PIB de 2,6 % par rapport à 2008), l'année 2010 se caractérise pour La Réunion par un retour à la croissance. L'évolution sectorielle est cependant contrastée : les industries agro-alimentaires, le commerce, les services marchands et le tourisme bénéficient d'un regain d'activité tandis que l'agriculture, l'industrie manufacturière et le BTP affichent des résultats plus mitigés.

Selon les professionnels, l'activité du secteur agricole s'est essoufflée dès le troisième trimestre. Sur l'ensemble de l'année, la pêche, les abattages de bovins et de volailles sont restés favorablement orientés à l'inverse des abattages porcins et de la collecte de lait. La situation des industries agro-alimentaires est plus favorable comme en témoigne l'évolution des exportations de produits agro-alimentaires (+12,6 %), soutenues par les expéditions de sucre et de produits de la mer.

Après plusieurs années de forte croissance, l'activité du secteur de la construction et des travaux publics s'est fortement dégradée en 2009, occasionnant la destruction de plus de

5 000 emplois en un an. La commande publique s'est de nouveau contractée en 2010 par rapport à l'année précédente. Dans ce contexte, les effectifs du secteur ont enregistré une diminution de 5,3 % en glissement sur un an. En lien avec l'évolution du BTP dont elle est fortement tributaire, l'activité de l'industrie manufacturière a poursuivi son repli.

Le secteur du commerce a bénéficié du niveau soutenu de la consommation des ménages. L'activité du secteur progresse en 2010 malgré un troisième trimestre en retrait. Après un début d'année peu dynamique, le courant d'affaires des services marchands a nettement progressé en cours d'année avant de se contracter à nouveau en fin d'année.

Relativement épargnée par le recul de l'économie en 2009, l'activité touristique est restée soutenue en 2010. Avec un taux d'occupation moyen de 72,3 %, la fréquentation des hôtels atteint un niveau record en 2010. Le nombre de passagers sur la ligne métropole/La Réunion s'est par ailleurs accru de 9,2 % sur un an.

	2006	2007	2008	2009	2010	Variations 2010/2009
Production de sucre	205 000	158 000	194 000	207 000	207 000	0,0 %
Production de rhum (hap)	92 263	110 109	119 032	111 075	93 704	-15,6 %
Pêche (tonnes exportées)	3 628	566	1 035	641	865	34,9 %
Vente de ciment (t)	569 471	620 315	583 454	ND	ND	-
Nombre de touristes (hors croisiéristes et plaisanciers)	278 800	380 500	396 400	421 900	ND	-

ND : non disponible.

Sources : Centre Technique Interprofessionnel de la Canne à Sucre, Douanes, CER-BTP, INSEE (enquêtes annuelles), Comité du tourisme de la Réunion, DDE

La Réunion, liane en fleur.



© Pascale Chabanet/IRD

Saint-Pierre-et-Miquelon

À Saint-Pierre-et-Miquelon, comme en 2009, les résultats de la pêche sont contrastés. Le volume des prises de la pêche artisanale a progressé de 41 % par rapport à la même période en 2009, retrouvant le niveau de 2008. L'activité de la pêche industrielle a de nouveau été en retrait, avec une diminution de la production de 24 % par rapport à l'année précédente.

Traditionnellement tiré par la commande publique, le secteur du BTP a maintenu son activité grâce aux travaux de construction du nouveau centre hospitalier et une demande de logements qui reste dynamique.

Malgré un quatrième trimestre défavorable, perturbé par de nouvelles difficultés de la desserte maritime, le nombre de touristes entrés en 2010 progresse d'environ 5 % par rapport à 2009. L'évolution du transport aérien de passagers est du même ordre avec +4,7 %.



Saint-Pierre-et-Miquelon, paruline noir et blanc.

	2006	2007	2008	2009	2010	Variations 2010/2009
Pêche artisanale (t) (1)	1 332	1 693	1 388	1 534	2 161	40,9 %
Pêche industrielle (t) (1)	1 844	1 925	1 610	1 420	1 078	-24,1 %
Importations de ciment (t)	1 290	1 760	ND	ND	ND	-
Trafic aérien (2)	11 831	11 963	12 554	12 873	13 391	4,0 %
Trafic maritime (2)	13 552	12 834	16 192	11 346	11 438	0,8 %

(1) La campagne de l'année n débute en avril de l'année n et se termine en mars de l'année n+1.

(2) Nombre de passagers entrés dans l'archipel.

ND : non disponible.

Sources : Affaires maritimes, Douanes, Police Aux Frontières

Saint-Martin

Fondée principalement sur le tourisme et le BTP, l'activité a subi en 2009 les conséquences de la crise économique, en grande partie en raison de la baisse de fréquentation de la clientèle touristique américaine. En 2010, des signes de stabilisation,

voire de redressement, de l'économie sont perceptibles, avec la légère progression du taux d'occupation des chambres (due pour partie à la contraction de l'offre) et l'augmentation sensible du trafic aérien.

	2006	2007	2008	2009	2010	Variations 2010/2009
Trafic aérien	175 119	186 236	188 227	192 891	205 011	+6,4 %
Trafic aérien (1)	642 923	655 643	663 637	633 076	ND	-
Nombre de croisiéristes	8 843	8 500	9 146	13 383	12 998	-2,9 %
Nombre de croisiéristes (1)	1 430 488	1 430 406	1 354 958	1 228 529	ND	-
Nombre de chambres d'hôtel	1 636	1 663	1 893	1 839	1 812	-1,5 %
Coefficient d'occupation des chambres	60,1 %	60,1 %	56,2 %	49,9 %	50,2 %	+0,3 pt

(1) Partie hollandaise incluse.

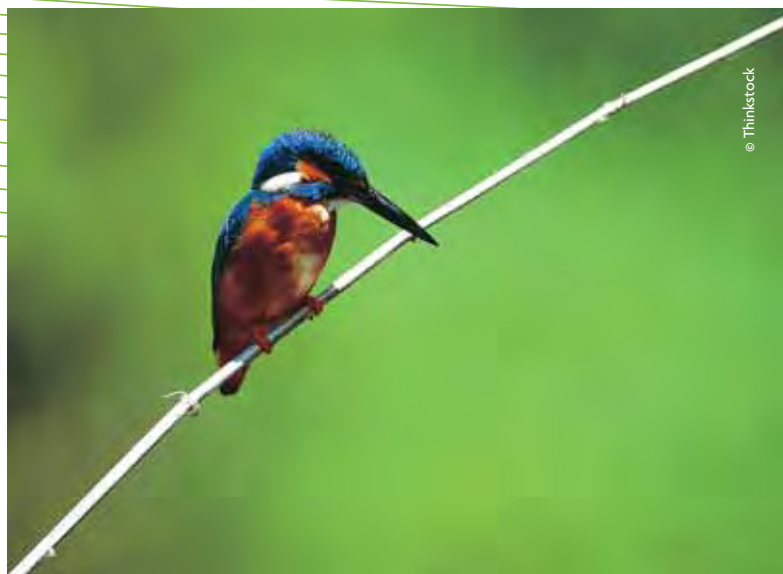
ND : non disponible.

Sources : Office du tourisme de Saint-Martin, Aéroports Grand-Case et Princess Juliana, Régie municipale du port, Association des Hôteliers de Saint-Martin (AHSM)

NB : sauf mention contraire, les données concernent uniquement la partie française de l'île de Saint-Martin.

Saint-Barthélemy

L'économie de Saint-Barthélemy repose essentiellement sur le tourisme haut de gamme. Après une année 2009 morose, où les deux principaux secteurs (tourisme et immobilier) avaient souffert de la crise américaine, on note une reprise en demi-teinte. Le trafic aérien a continué à ralentir en 2010 mais à un rythme moindre (-2,8 % après -11,1 % en 2009). Le trafic maritime a enregistré une croissance (+11,2 % en 2010 pour le nombre de passagers sur ferries) et le nombre de croisiéristes est en diminution (-20,4 % après +12,4 % en 2009). En 2010, l'activité du BTP semble repartir à la hausse comme l'illustre la progression des importations de ciment.



Colibri.

	2006	2007	2008	2009	2010	Variations 2010/2009
Importations de ciment (t)	13 144	15 927	14 567	13 657	14 810	+8,4 %
Trafic aérien	174 620	180 413	164 282	145 969	141 137	-2,8 %
Nombre de croisiéristes	45 636	45 039	42 477	47 732	38 005	-20,4 %
Nombre passagers sur yachts	35 966	39 364	34 564	31 834	35 142	+10,4 %
Nombre passagers sur ferries	64 967	61 817	59 100	60 264	66 988	+11,2 %
Nombre d'hôtels	31	29	26	32	ND	-
Nombre de chambres d'hôtel	623	499	520	543	ND	-

ND : non disponible.

Sources : Régie du droit de quai, Port de Gustavia, Office municipal du Tourisme de Saint-Barthélemy

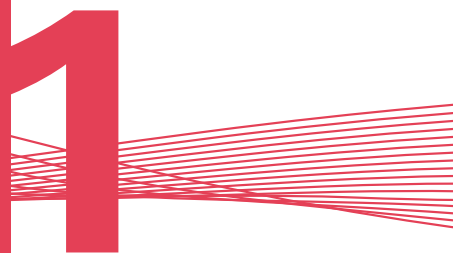
Pélican.





PRÉSENTATION

DE L'INSTITUT D'ÉMISSION DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER



18 La zone d'intervention
de l'IEDOM

19 Les statuts, gouvernance,
organisation et contrôles

25 Les missions

28 Les ressources humaines

30 Le contrôle interne,
la maîtrise des risques,
la lutte anti-blanchiment
et la sécurité

32 La sécurité des systèmes
d'information

33 La communication externe



Caméléon.

LA ZONE D'INTERVENTION DE L'IEDOM

Établissement public national doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière, l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) a été créé en application de l'ordonnance n° 59-74 du 7 janvier 1959 modifiée par l'ordonnance n° 2000-347 du 19 avril 2000, avec notamment pour mission l'émission de monnaie dans les départements de la **Guadeloupe**, de la **Martinique**, de la **Guyane** et de **La Réunion**.

Le champ d'intervention de l'Institut d'émission a été étendu le 1^{er} janvier 1978 au département de **Saint-Pierre-et-Miquelon**, devenu en 1985 collectivité territoriale, puis au 1^{er} janvier 1999 à **Mayotte** qui, à la suite de la consultation sur la départementalisation du 29 mars 2009, est devenu, le 31 mars 2011, le 101^e département français.

La loi organique n° 2007-224 du 21 février 2007 porte création des collectivités de **Saint-Barthélemy** et de **Saint-Martin**, ce qui conduit à établir la zone d'intervention de l'IEDOM à huit collectivités.

¹ Les statuts résultent de l'ordonnance n° 59-74 du 7 janvier 1959, créant l'IEDOM, modifiée par l'ordonnance n° 2000-347 du 19 avril 2000, et complétée par le décret n° 2000-545 du 20 juin 2000.

² Conformément à l'article 3 de la décision du Conseil de l'Union européenne du 31 décembre 1998 concernant Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte.

LES STATUTS, GOUVERNANCE, ORGANISATION ET CONTRÔLES

Les statuts

Les statuts¹ actuels sont fixés dans le livre VII du Code monétaire et financier relatif au régime de l'outre-mer (articles L 711-2 à L 711-12 et R 711-1 à D 711-14). L'article L 711-2 précise qu'au titre de sa participation au Système européen de banques centrales la Banque de France exerce dans les départements d'outre-mer et les collectivités territoriales de Mayotte, et de Saint-Pierre-et-Miquelon², de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, les missions qui lui sont confiées par les articles L 122-1 et L 141-1 à L 141-5 du Code monétaire et financier. L'exécution des opérations afférentes à ces missions est toutefois assurée par l'IEDOM, agissant au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France (article L 711-2-2^e alinéa).

Conformément aux dispositions de l'article L 711-3, l'État a également confié à l'IEDOM des missions de service public. Par ailleurs, l'IEDOM assure le rôle d'observatoire économique et financier des économies ultramarines.

La loi n° 2009-594 du 27 mai 2009 pour le développement économique des outre-mer et le décret n° 2010-39 du 11 janvier 2010 (codifié à l'article L 711-5 du Code monétaire et financier) précise la composition du Conseil de surveillance et institue la création au sein de l'IEDOM d'un Comité économique consultatif.



Mayotte, triton – ou conque (*Charonia tritonis*)

© Stéphanie Bouvier-Gaz



Les organes dirigeants et de contrôle

Les organes dirigeants

/ Le Conseil de surveillance

L'IEDOM est administré par un Conseil de surveillance composé de sept membres :

- le gouverneur de la Banque de France ou son représentant, qui préside le Conseil ;
- trois représentants de la Banque de France, désignés pour quatre ans par le gouverneur de cette dernière ;
- un représentant du personnel de l'Institut, élu pour quatre ans ;
- deux représentants de l'État, désignés l'un par le ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, et l'autre par le ministre chargé de l'Outre-mer ; ils peuvent participer au conseil à titre d'observateur et sans voix délibérative.

En 2010, le Conseil de surveillance de l'Institut d'émission des départements d'Outre-mer s'est réuni trois fois : à Paris les 16 mars et 29 juin, puis à Cayenne le 23 novembre.

La composition du Conseil de surveillance au 31 décembre 2010 était la suivante :

Président¹ : M. Jean-Pierre Landau, sous-gouverneur de la Banque de France, en qualité de représentant du gouverneur de la Banque de France.

Membres représentant la Banque de France² (désignés pour quatre ans par le gouverneur de la Banque de France) :

- M. Didier Bruneel, avec comme suppléante M^{me} Marie-Anne Poussin-Delmas ;
- M. Frédéric Peyret, avec comme suppléante M^{me} Nathalie Aufauvre ;
- M. Armand Pujal, avec comme suppléant M. Yves Nachbaur.

Membre représentant du personnel (élu le 17/10/2008 pour quatre ans) :

- M^{me} Mireille Anin, ayant pour suppléant M. Maximin Lefebvre.

Membres désignés pour une durée indéterminée pour participer au Conseil de surveillance **à titre d'observateur et sans voix délibérative** :

- pour le ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi : M^{me} Laura Torrebruno³, avec comme suppléante M^{me} Corinne Lefranc⁴ ;
- pour le ministère chargé de l'Outre-mer : M. Jean-Bernard Nilam⁵, avec comme suppléant M. Gabriel Hugonnot⁶.

/ Le Comité économique consultatif

Le Comité économique consultatif est chargé d'étudier les questions relatives à la conjoncture et au développement économique des départements et collectivités d'outre-mer situés dans le champ d'intervention de l'Institut. Il est composé de douze membres :

- le gouverneur de la Banque de France ou son représentant, président ;
- un représentant de la Banque de France, désigné pour quatre ans par le gouverneur de cette dernière ;
- huit personnalités qualifiées, choisies en raison de leurs compétences dans les domaines monétaire, financier ou économique de l'outre-mer et nommées conjointement pour quatre ans par les ministres chargés de l'Économie et de l'Outre-mer ;
- deux représentants de l'État.

Le Comité économique consultatif s'est réuni le 15 avril 2010, à Paris. La séance a été présidée par M. Yves Barroux qui avait reçu délégation du gouverneur de la Banque de France⁷.

Le Conseil de surveillance (séance du 16 mars 2010), de g. à d. :

Armand Pujal, Jean-Bernard Nilam, Frédéric Peyret, Didier Bruneel, Mireille Anin, Jean-Pierre Landau, Laura Torrebruno, Yves Barroux, Patrick Besse, Francis Roche Toussaint





Le Comité économique consultatif (séance du 27 avril 2011), de g. à d. : Jean-Pierre Landau, Jean-Bernard Nilam, Régine Monfront (invitée), Hervé Toussay, Jean-François Moser, Patrick Doquin, Patrick Besse, Nicolas de Sèze, Xavier Bowring, Mohamed Ali Hamid, Ludovic Gréaux, Nestor Radjou, Pierre-Yves Le Bihan (invité), Maurice Perrinmaréchal, Pierre Jaillet, Corinne Lefranc, Francis Roche Toussaint.

La composition du Comité économique consultatif au 31 décembre 2010 était la suivante :

Président⁸ : M. Jean-Pierre Landau, sous-gouverneur de la Banque de France, président du Conseil de surveillance, en qualité de représentant du gouverneur de la Banque de France.

Membres représentant la Banque de France⁹ (désignés pour quatre ans par le gouverneur de la Banque de France) :

- M. Pierre Jaillet, avec comme suppléant M. Denis Beau.

Membres, personnalités qualifiées¹⁰ (nommés conjointement pour quatre ans par les ministres chargés de l'Économie et de l'Outre-mer) :

- M. Mohamed Ali Hamid, avec comme suppléant M. Al Kalfane ;
- M. Bernard Boullanger, avec comme suppléant M. Nestor Radjou ;
- M. Romuald Derrible, avec comme suppléant M. Xavier Bowring ;
- M. Patrick Doquin, avec comme suppléant M. Etienne Erlong ;
- M. Ludovic Gréaux, avec comme suppléant M. Laurent de Fabrique ;
- M. Jean-François Moser, avec comme suppléant M. Pascal Thiaw Kine ;
- M. Maurice Perrinmaréchal, avec comme suppléant M. Laurent Fuentes ;
- M. Hervé Toussay, avec comme suppléant M. Bertrand Clerc.

Membres représentants de l'État :

- pour le ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi : Mme Laura Torrebruno ;
- pour le ministère chargé de l'Outre-mer : M. Jean-Bernard Nilam.

Les organes de contrôle

Les organes de contrôle interviennent soit de façon permanente, soit de façon périodique. Un contrôle externe est également, de manière régulière ou périodique, effectué par des entités extérieures.

/ Le Comité d'audit

Le Conseil de surveillance a décidé lors de sa réunion du 16 mars 2010 de la création d'un Comité d'audit. Cette instance, constituée de membres du Conseil de surveillance, a pour mission de lui rendre compte dans les domaines de l'information financière, de l'audit externe et interne, du contrôle interne et de la maîtrise des risques. La présidence du Comité d'audit est assurée par M. Didier Bruneel, les autres membres sont M. Frédéric Peyret et M^{me} Laura Torrebruno.

/ Le Contrôle interne

Les organes de contrôle interne¹¹ de l'IEDOM exercent un contrôle permanent au siège et dans les agences. En ce qui concerne les missions réalisées dans le cadre de l'Eurosystème, ils s'assurent entre autres du respect de toutes les instructions transmises par la Banque de France relatives aux opérations réalisées pour son compte dans le cadre de la convention entre la Banque de France et l'IEDOM. Ils vérifient notamment l'application de la charte du système de contrôle de l'information comptable pour l'ensemble des opérations réalisées par l'IEDOM pour le compte de la Banque de France.

L'Inspection de l'IEDOM exerce un contrôle périodique. Cette dernière présente ses rapports au Comité de contrôle interne qui en assure le suivi ; un exemplaire est ensuite adressé au Contrôleur général de la Banque de France, qui a la possibilité de demander toute information complémentaire et de faire procéder sur place, par ses services, à toute investigation additionnelle jugée nécessaire.

Les opérations de l'Institut peuvent être vérifiées par les agents de la Banque de France à la demande du président du Conseil de surveillance ou du directeur général dans le cadre des activités exercées pour le compte de la Banque de France.

/ Le Contrôle externe

Enfin, des entités extérieures exercent un contrôle externe sur les comptes de l'IEDOM. Ce contrôle est effectué régulièrement par un collège de commissaires aux comptes désignés par le Conseil de surveillance. L'IEDOM, comme tous les établissements publics, est également soumis au contrôle de la Cour des comptes.

¹ Décision du gouverneur de la Banque de France du 17/05/2006 publiée au JORF du 01/06/2006.

² Décision du gouverneur de la Banque de France du 21/09/2009 publiée au JORF du 03/10/2009.

³ Arrêté du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi du 13/10/2009 publié au JORF du 23/10/2009.

⁴ Arrêté du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi du 22/03/2010 publié au JORF du 31/03/2010.

⁵ Arrêté du ministère de l'Outre-mer du 22/07/2009 publié au JORF du 07/08/2009.

⁶ Arrêté du ministère de l'Outre-mer du 20/04/2010 publié au JORF du 07/05/2010.

⁷ Décision du gouverneur de la Banque de France du 12/04/2010 publiée au JORF du 23/04/2010.

⁸ Décision du gouverneur de la Banque de France du 17/05/2006 publiée au JORF du 01/06/2006.

⁹ Décision du gouverneur de la Banque de France du 21/09/2009 publiée au JORF du 03/10/2009.

¹⁰ Arrêté du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi du 23/11/2009 publié au JORF du 28/11/2009.

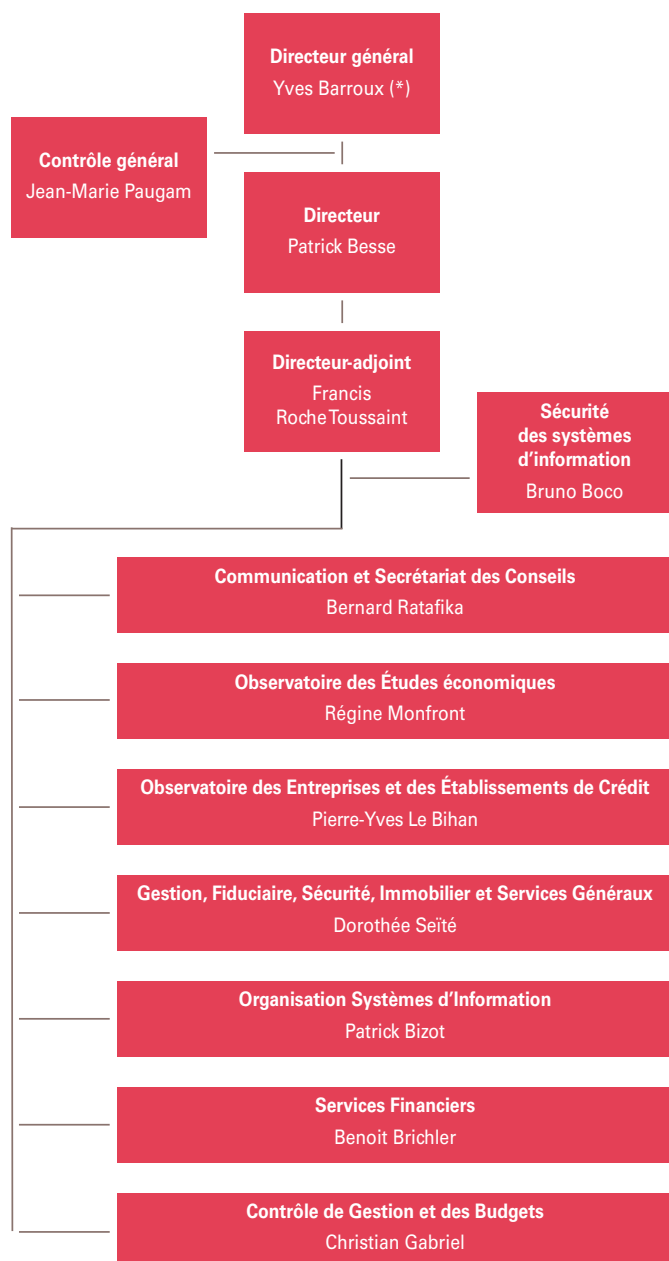
¹¹ Cf. « Le contrôle interne, la maîtrise des risques, la lutte antiblanchiment et la sécurité », page 30.

L'organisation

Le siège

Le directeur général de l'IEDOM est nommé par le gouverneur de la Banque de France. Il assure la gestion de l'établissement sous le contrôle du Conseil de surveillance. Pour les missions relevant du Système européen de banques centrales, il agit selon les instructions du gouverneur de la Banque de France.

Au 31 décembre 2010, le siège de l'IEDOM était organisé de la façon suivante :



(*) remplacé par M. Nicolas de Sèze par décision du gouverneur de la Banque de France en date du 9 novembre 2010, avec prise d'effet au 17 mars 2011.



La direction de l'IEDOM, de g. à d. : Patrick Besse, Nicolas de Sèze, Francis Roche Toussaint.

Le Comité de direction est composé des membres de la direction générale et des responsables de division en charge des différents métiers. Deux fois par an, à l'occasion des semaines du réseau, la composition du Comité de direction est élargie aux directeurs d'agence ; cette configuration permet notamment d'examiner les sujets de caractère stratégique ou ceux relatifs à la gestion interne ainsi que la fixation des objectifs dans le cadre du Plan d'entreprise.



Le Comité de direction, de g. à d., au second plan : Patrick Besse, Patrick Bizot, Benoit Brichler, Jean-Marie Paugam, Pierre-Yves Le Bihan, Gilles Mauduit, au premier plan : Bruno Boco, Christian Gabriel, Dorothee Seité, Nicolas de Sèze, Régine Monfront, Francis Roche Toussaint.

Les agences

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer dispose de six agences : aux Abymes à la Guadeloupe, à Fort-de-France à la Martinique, à Cayenne en Guyane, à Saint-Denis à La Réunion, à Mamoudzou à Mayotte et à Saint-Pierre à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Agence IEDOM de la Guadeloupe



Directeur : Charles Apanon

Parc d'activité la Providence
Zac de Dothémare Sud - 97139 Abymes
Tél. : 05 90 93 74 00
Fax : 05 90 93 74 25

Agence IEDOM de la Guyane



Directeur : Jean-Pierre Derancourt

8, rue Christophe-Colomb - BP 6016
97306 Cayenne Cedex
Tél. : 05 94 29 36 50
Fax : 05 94 30 02 76

Agence IEDOM de la Martinique



Directeur : Philippe La Cognata

1, boulevard du Général-de-Gaulle - BP 512
97206 Fort-de-France Cedex
Tél. : 05 96 59 44 00
Fax : 05 96 59 44 04

Agence IEDOM de Mayotte



Directeur : Victor-Robert Nugent

Avenue de la Préfecture - BP 500
97600 Mamoudzou
Tél. : 02 69 61 05 05
Fax : 02 69 61 05 02

Agence IEDOM de La Réunion



Directeur : Arnaud Bellamy-Brown

4, rue de la Compagnie
97487 Saint-Denis Cedex
Tél. : 02 62 90 71 00
Fax : 02 62 21 41 32

Agence IEDOM de Saint-Pierre-et-Miquelon



Directeur : Fabrice Dufresne

22, place du Général-de-Gaulle
BP 4202
97500 Saint-Pierre
Tél. : 05 08 41 06 00
Fax : 05 08 41 25 98



La direction et les directeurs d'agence, de g. à d. : Arnaud Bellamy-Brown, Charles Apanon, Patrick Besse, Nicolas de Sèze, Jean-Pierre Derancourt, Francis Roche Toussaint, Philippe La Cognata, Victor-Robert Nugent, Fabrice Dufresne, empêché, ne figure pas sur la photo.

Les agences sont organisées en services « fonctionnels » et « opérationnels ». Les premiers ont en charge les activités comptables, informatiques, les opérations bancaires et de gestion. Les seconds sont composés du service de « l'émission », du service « entreprises », du service « particuliers » et du service « études et établissements de crédit ».

Chaque agence de l'IEDOM est dotée d'une cellule de contrôle interne et d'un correspondant local de sécurité, placés sous l'autorité directe de la direction de l'agence.

En vue d'adapter ses moyens à l'évolution de ses activités ainsi qu'aux exigences techniques et réglementaires, l'IEDOM gère un important programme immobilier qui comporte la construction de nouvelles installations à La Réunion, à Saint-Pierre-et-Miquelon et en Guyane ainsi que des travaux de confortement sismique de l'immeuble de l'agence de la Martinique.

/ Les comités consultatifs d'agence

Dans chaque département et collectivité, un comité consultatif est constitué auprès du directeur d'agence. Les comités sont composés de diverses personnalités représentant chacune un secteur particulier de l'activité économique locale. Ils se réunissent périodiquement afin d'apprécier l'évolution de la conjoncture dans les différents secteurs de l'économie. Ils constituent un lieu d'échange permettant à l'Institut d'émission d'informer et d'expliquer aux acteurs économiques locaux son action – ainsi que les positions de politique monétaire adoptées par le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne – et de recueillir des éléments d'analyse de la situation économique locale.

/ Les réunions avec les établissements de crédit et assimilés

Bien que ne résultant pas d'une disposition réglementaire, l'IEDOM réunit périodiquement, sur chaque place où il est installé, les établissements de crédit et assimilés.

C'est l'occasion, dans le cadre des conventions de place, de restituer les parts de marché des différents établissements et de traiter des différents sujets d'actualité financière.

Les relations avec les principaux partenaires

Les relations de l'IEDOM avec ses principaux partenaires que sont la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP), le Trésor public et l'AFD sont régies par des conventions. Par ailleurs, afin d'améliorer la connaissance de sa zone d'intervention, l'IEDOM a développé en collaboration avec l'AFD, l'IEOM et l'INSEE le projet CEROM (Comptes économiques rapides pour l'outre-mer) qui consiste à mettre en place un cadre économique et statistique global permettant d'analyser les évolutions récentes des économies ultramarines.

La Banque de France

La convention-cadre signée le 30 décembre 2009 par le gouverneur de la Banque de France et le directeur général de l'IEDOM actualise les dispositions prévues dans la convention du 22 janvier 2001 relatives aux modalités d'accomplissement des missions relevant de l'Eurosystème.

Ce document comprend quatre titres principaux :

- la mise en œuvre des missions du SEBC ;
- la mise en œuvre des missions d'intérêt général ;
- les prestations de services ;
- les relations financières.

L'Autorité de contrôle prudentiel (ACP)

Conformément aux dispositions des articles L 613-6 et L 613-7 du Code monétaire et financier, le Secrétariat général de la Commission bancaire (SGCB) et l'IEDOM ont signé une convention le 8 octobre 1996 (complétée par un avenant daté du 25 mars 2004 et un échange de lettres des 18 et 28 janvier 2005), en vue de définir les modalités selon lesquelles le SGCB fait appel à l'Institut pour l'accomplissement des missions qui lui ont été confiées par les articles précités et par les articles L 520-1 et suivants et L 572-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Avec la mise en place de l'Autorité de contrôle prudentiel qui succède depuis le 9 mars 2010 au Secrétariat général de la Commission bancaire, ces dispositions demeurent en vigueur.

Ainsi, l'IEDOM est chargé dans sa zone d'intervention de :

- réaliser des études spécifiques concernant les établissements de crédit soumis au contrôle de l'ACP,
- prêter son concours aux missions de contrôle sur place diligentées par l'ACP,
- procéder à des contrôles, sur instruction de l'ACP, en ce qui concerne les changeurs manuels visés aux articles L 520-1 et suivants et L 572-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Le Trésor public

En application des dispositions de l'article L 711-3 du Code monétaire et financier, l'IEDOM peut être chargé par l'État de missions d'intérêt général. Des conventions précisent la nature de ces prestations et les conditions de leur rémunération. Dans ce cadre, une convention financière entre l'IEDOM et l'État a été signée le 1^{er} octobre 2002.

Une convention technique, signée le 16 octobre 2002, définit les modalités de la prestation fournie par l'IEDOM pour la mise en circulation des monnaies métalliques.

Dans le cadre d'une convention signée le 31 janvier 1997, l'IEDOM assure la tenue des comptes courants des trésoriers-payeurs généraux et de leurs accrédités ouverts dans les départements d'outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte.

L'IEDOM assure pour le compte de l'État le traitement du surendettement des particuliers et des familles, et gère le secrétariat des commissions de surendettement. L'IEDOM participe également à la tenue du fichier central des chèques. Ces missions font l'objet de conventions particulières se référant à la convention financière entre l'État et l'IEDOM.

L'Agence française de développement (AFD)

Des liens historiques existent entre l'AFD et l'IEDOM. Ces liens ont évolué dans le temps. Ainsi, l'article L 711-11 du Code monétaire et financier précise certaines modalités de détachement du personnel de l'AFD auprès de l'IEDOM. Par ailleurs, diverses conventions ont été passées entre les deux établissements ; elles sont notamment relatives aux frais résultant du détachement du personnel de l'AFD auprès de l'IEDOM.

Guyane, sur la piste de Saint-Elie, en forêt primaire : liane *Passiflora* sp., en fleur à ras du sol, dans la litière.



Les accords-cadre CEROM passés entre l'IEDOM, l'IEOM, l'AFD et l'INSEE, l'ISEE, l'ISPF

L'accord-cadre de partenariat, signé le 12 juillet 2004, réunissait les institutions concernées (l'IEDOM, l'IEOM, l'AFD, l'INSEE, les Instituts Statistiques des collectivités d'outre-mer du Pacifique¹ et le Service du Plan et de la Prévision Économique de Polynésie Française [SPPE]). Les finalités du projet CEROM sont les suivantes :

- renforcement de la qualité du système d'information économique en rapprochant statisticiens et économistes ;
- réduction des délais de mise à disposition des données utiles aux acteurs économiques ;
- amélioration des méthodes de production statistique ;
- promotion de l'analyse économique au travers de travaux inter-institutionnels ;
- construction d'un réseau d'échanges de bonnes pratiques et de comparaisons de méthodes entre les parties.

Cet accord-cadre a été renouvelé le 26 juin 2007 et le 29 juin 2010.

LES MISSIONS

Les missions attribuées à l'IEDOM se répartissent en trois champs distincts :

- des missions fondamentales de banque centrale assurées dans le cadre de l'Eurosystème,
- des missions de service public confiées par le législateur,
- des services d'intérêt général au profit des acteurs et partenaires publics ou privés, avec en particulier l'Observatoire économique et financier.

Des missions de banque centrale

L'IEDOM, agissant au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France, met en œuvre les missions de banque centrale dans sa zone d'intervention.

Mise en circulation et entretien de la monnaie fiduciaire

Les signes monétaires qui ont cours légal dans la zone d'intervention de l'IEDOM sont les mêmes qu'en métropole. Les agences de l'Institut ont la responsabilité de la mise en circulation des billets en euro, en contrôlent l'authenticité, la qualité et assurent leur destruction.

Tenue des comptes des établissements de crédit et de La Banque Postale

L'IEDOM tenait jusqu'en septembre 2009, dans ses agences, les comptes ouverts dans les livres de la Banque de France au nom des établissements de crédit et de La Banque Postale. Depuis cette date, l'intégration de ces établissements à TARGET2 a conduit à une organisation centralisée à l'échelle nationale.



Colibri.

HISTORIQUE

Dans les départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion), dès sa création en 1959, l'IEDOM a pris en charge l'émission de la monnaie fiduciaire, jusqu'alors confiée à la Caisse centrale de la France d'Outre-mer (devenue par la suite Caisse centrale de coopération économique, Caisse française de développement, puis Agence française de développement). Cet établissement avait lui-même succédé, le 1^{er} juillet 1944, aux banques d'émission dites « coloniales », banques privées auxquelles avait été accordé le privilège de l'émission (loi du 11 juillet 1851).

Jusqu'au 31 décembre 1974, l'Institut d'émission a mis en circulation dans ces départements des billets de sa propre émission. Les coupures émises étaient libellées :

- en francs dont la valeur nominale était identique à celle du franc métropolitain (mais avec des effigies propres à chaque département et différentes de celles des coupures de la Banque de France) dans les départements français d'Amérique : Guadeloupe, Guyane, Martinique ;
- en francs CFA à La Réunion.

Le 1^{er} janvier 1975 marqua une étape décisive dans l'intégration fiduciaire avec la métropole, l'IEDOM mettant désormais en circulation dans ces départements les billets de la Banque de France.

Le 1^{er} janvier 1978, l'Institut d'émission des départements d'outre-mer s'est substitué à l'Institut d'émission d'outre-mer à Saint-Pierre-et-Miquelon en application de l'article 4 du décret n° 77-1464 du 28 décembre 1977.

Il en a été de même à Mayotte le 1^{er} janvier 1999, en application de la loi n° 98-546 du 2 juillet 1998 (art. 42) ainsi que du décret n° 98-1244 du 29 décembre 1998.

Le 1^{er} janvier 2002, l'IEDOM a mis en circulation l'euro dans les départements d'outre-mer et les collectivités de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Cotation des entreprises en vue de la mobilisation des créances privées non négociables

Les créances privées non négociables représentatives de crédits en euros consentis à des entreprises situées dans la zone d'intervention de l'IEDOM et cotées favorablement par ce dernier peuvent être mobilisées auprès de la Banque de France ou, le cas échéant, de toute autre banque centrale de la zone euro en tant que contrepartie aux opérations de politique monétaire de l'Eurosystème.

¹ L'ISEE (Institut de la Statistique et des Etudes Economiques de la Nouvelle-Calédonie) et l'ISPF (Institut Statistique de la Polynésie Française).

Relais des autorités bancaires européennes et nationales

Dans les collectivités de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon, l'IEDOM communique aux établissements de crédit et met à la disposition du public les textes réglementaires qui sont rendus applicables par décision de la Banque centrale européenne et de la Banque de France.

Surveillance des systèmes de paiement

Comme toutes les banques centrales de l'Eurosystème, l'IEDOM veille, dans sa zone d'intervention, au fonctionnement satisfaisant des systèmes de paiement.

Des missions de service public exercées pour le compte de l'État

Agissant pour le compte de l'État, et plus particulièrement pour le compte du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et du ministère chargé de l'Outre-mer, l'IEDOM remplit certaines missions de service public.

Mise en circulation des monnaies divisionnaires

L'IEDOM assure, pour le compte du Trésor public et comme la Banque de France sur le territoire métropolitain, la mise en circulation des pièces métalliques dans sa zone d'intervention.

Gestion des comptes du Trésor public

L'IEDOM assure la tenue des comptes courants des trésoriers-payeurs généraux et de leurs accrédités dans les départements d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon. Le Trésor public dispose également d'un compte courant à l'IEDOM. Ce compte centralise les opérations effectuées localement par les comptables publics accrédités auprès de l'IEDOM. L'Institut

assure le traitement des valeurs émises ou reçues (chèques, virements, avis de prélèvement...) par les comptables publics dans sa zone d'intervention. Il participe au système français d'échange des opérations interbancaires (CORE et TARGET2) en tant que sous-participant de la Banque de France.

Surendettement et information du public

L'IEDOM assure, dans les quatre départements d'outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte, le secrétariat des commissions de surendettement des particuliers. Dans ce cadre, il instruit les dossiers de surendettement pour les présenter à la décision de la Commission départementale.

Par ailleurs, il recense dans le Fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP) les informations relatives aux situations de surendettement des débiteurs domiciliés dans ces zones géographiques.

Les personnes exerçant leur droit d'accès peuvent obtenir, auprès des agences de l'IEDOM, une communication en temps réel des informations les concernant.

L'IEDOM permet l'exercice du droit d'accès aux informations contenues dans le Fichier central des chèques (FCC) relatives aux chèques impayés et aux retraits de cartes bancaires. Il assure également l'exercice du droit au compte des particuliers.

Observatoire des tarifs bancaires

Le ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi a confié en 2009 à l'IEDOM la réalisation d'un « Observatoire public sur les tarifs bancaires » pour l'outre-mer. La loi n° 2010-1249 du 22 octobre 2010 de régulation financière et bancaire confirme dans son article 81 la mission de l'IEDOM.

L'Observatoire publie chaque semestre, au mois d'avril et au mois d'octobre, des relevés portant sur l'évolution des tarifs mentionnés dans les documents publics de tarification des établisse-

Porc-épic arboricole.



© Thinkstock

ments bancaires installés dans les six géographies (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon) relevant de la zone d'intervention de l'IEDOM.

Il calcule des tarifs moyens par géographie pour une série d'opérations bancaires courantes et publie le détail de ces mêmes tarifs par établissement.

Chaque année, un rapport d'activité sera remis au ministre de l'Économie et transmis au Parlement.

Des services d'intérêt général au profit des acteurs publics ou privés

Compte tenu de sa position particulière dans les collectivités d'outre-mer, l'IEDOM est en mesure d'assurer certains services d'intérêt général. Il s'agit principalement de l'observatoire économique et financier des économies ultramarines, de la cotation des entreprises, de l'analyse des positions de place, de la participation au système d'échange des moyens de paiement et de la médiation du crédit aux entreprises.

Rôle d'observatoire économique

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer est chargé, comme la Banque de France en métropole, d'une mission d'observation de l'économie de sa zone d'intervention. Cette tâche a fondamentalement pour vocation d'éclairer les autorités monétaires sur la situation conjoncturelle de ces régions ultrapériphériques de l'Europe. Ces travaux d'analyse de l'IEDOM sont également exploités, sous forme agrégée, par l'ensemble des acteurs économiques et sociaux, entreprises, chambres consulaires et pouvoirs publics.

Cette mission donne lieu à la production et la diffusion d'indicateurs économiques et de statistiques monétaires et financières ainsi qu'à la réalisation d'études économiques et d'enquêtes de conjoncture utilisées dans le cadre national et européen. Cela se traduit par des publications régulières : lettre mensuelle, bulletins trimestriels de conjoncture économique et financière, notes expresses, monographie annuelle de chaque département ou collectivité d'outre-mer, études sectorielles.

L'IEDOM réalise également des tableaux de bord, des monographies ou des études spécifiques effectuées à la demande. Du fait de ses fonctions, l'Institut s'intéresse plus particulièrement à la situation financière et à la conjoncture des départements d'outre-mer et des collectivités territoriales. Le site Internet de l'IEDOM donne accès à l'essentiel de ces informations et publications.

En collaboration avec l'AFD, l'IEOM, l'INSEE, les Instituts Statistiques des collectivités d'outre-mer du Pacifique¹ et le Service du Plan et de la Prévision Économique de Polynésie Française, l'IEDOM participe depuis 2004 au développement du projet CEROM (Comptes économiques rapides pour l'outre-mer), visant à renforcer l'analyse et l'information sur les économies ultramarines.

Ce projet s'articule autour de trois volets : l'élaboration de comptes économiques rapides, la confection d'indicateurs synthétiques de conjoncture et la promotion de l'analyse économique à travers la réalisation régulière d'études d'ensemble².



Martinique, rose de porcelaine, jardin de Balata.

© Stéphane Bouvier-Gaz

Gestion d'informations sur les entreprises

L'IEDOM procède à la cotation des entreprises de sa zone d'intervention à partir des informations qu'il collecte (documents comptables et annexes, annonces légales, incidents sur effets, risques bancaires, arriérés de cotisations sociales) auprès des banques, des entreprises et des greffes.

Ces informations sont intégrées dans le fichier national FIBEN depuis avril 2003 et sont consultables par les établissements de crédit selon des modalités sécurisées et standardisées.

Production d'informations pour la communauté bancaire

L'Institut assure des prestations plus spécifiquement destinées à la communauté bancaire, parmi lesquelles l'analyse des positions de place. L'IEDOM centralise et restitue aux établissements de crédit les informations sur les créances douteuses, les arriérés de cotisations de Sécurité sociale, les parts de marché ainsi que les résultats de l'enquête semestrielle sur le coût du crédit aux entreprises.

Depuis 2001, des conventions de place, signées avec les établissements de crédit locaux, définissent les règles de collecte et de restitution d'informations permettant l'élaboration de ces différents documents.

Systèmes d'échange de moyens de paiement

Depuis le 25 février 2002, les établissements de crédit des DOM participent au système d'échange d'image chèques sur le système interbancaire français (SIT jusqu'en 2008 puis CORE). Les chèques circulants des départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane sont échangés dans le Centre

¹ L'ISEE et l'ISPF.

² Cf. « Les études et publications », page 49.



Guyane, forêt basse à *Cochlospermum* sur affleurements granitiques (Monts d'Arawa, sud Guyane). Cette forêt à clairière illustre la diversité floristique en relation avec celle de milieux rares et fragiles.

d'échange physique (CEPC) de Paris et ceux de La Réunion et de Mayotte sont échangés majoritairement dans le CEPC de Saint-Denis de la Réunion géré par l'IEDOM. L'IEDOM gère également la chambre de compensation de Saint-Pierre-et-Miquelon, dont les soldes sont réglés dans TARGET2. En dehors de cette collectivité, l'ensemble des moyens de paiement utilisés outre-mer sont compensés à Paris. Enfin, les départements d'outre-mer font partie de la zone SEPA ; il en va de même des collectivités de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon qui ont été admises au sein de cette zone depuis juin 2009 à la demande de l'IEDOM.

Médiation du crédit aux entreprises

Comme en métropole et selon les mêmes principes, le dispositif de la médiation du crédit est opérationnel dans les départements et collectivités d'outre-mer depuis novembre 2008.

Le plan d'entreprise

L'IEDOM s'inscrit dans le cadre défini par l'Eurosystème. Il participe de ce fait notamment au renforcement de la robustesse de place des marchés financiers et à celui des moyens de paiement. Il intervient aussi dans des zones géographiques qui ne sont pas épargnées par des difficultés de tous ordres.

Il doit donc, dans son rôle d'observatoire économique, monétaire et financier au service du développement de l'Outre-mer, veiller à affiner son diagnostic sur les économies et leur financement.

Il doit également satisfaire l'attente de ses clients : l'État, les banques, les entreprises et les particuliers.

Il agit en tenant compte de la réalité et de la diversité économique et culturelle des géographies de sa zone d'intervention mais aussi des moyens qui lui sont alloués. Il veille à utiliser ces derniers dans un souci d'efficience et de maîtrise des risques.

L'année 2010 a été consacrée à établir le bilan du Plan d'entreprise 2006-2010 et à élaborer un nouveau plan stratégique pour la période 2011-2015 qui est issu d'une double réflexion, celle des métiers et celle des ressources humaines et de la communication. Des travaux ont été menés au sein de chaque métier et au travers de nombreux groupes de travail en agence et au siège sur les aspects plus transversaux que sont les ressources humaines, le management, la communication, la responsabilité sociale et environnementale.

LES RESSOURCES HUMAINES

Les ressources humaines de l'IEDOM manifestent le caractère décentralisé de l'établissement et sa forte implantation locale.

Le personnel des agences est composé de collaborateurs relevant de dispositions statutaires propres à chaque département ou collectivité d'outre-mer, mais également de collaborateurs détachés de l'Agence française de développement.

Le personnel du siège comprend des agents détachés de l'Agence française de développement et de la Banque de France.

Ventilation du personnel par site géographique

	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010
Agences			
Guadeloupe	47	47	49
Guyane	34	34	34
Martinique	46	46	47
Mayotte	19	19	20
La Réunion	60	61	62
Saint-Pierre-et-Miquelon	10	10	9
Siège	83	79	82
Total	299	296	303

L'effectif total de l'IEDOM était, au 31 décembre 2010, de 303 agents répartis comme suit :

- agences : 221 (dont 23 agents du siège affectés outre-mer) ;
- siège : 82 (dont 10 agents détachés de la Banque de France et 1 contrat qualification)

Répartition par genre de l'effectif au 31/12/2010

	Hommes	%	Femmes	%
Agences				
Guadeloupe	18	37	31	63
Guyane	15	44	19	56
Martinique	15	32	32	68
Mayotte	14	70	6	30
La Réunion	30	48	32	52
Saint-Pierre-et-Miquelon	5	56	4	44
Siège	39	48	43	52
Total	136	45	167	55

La répartition totale hommes/femmes est globalement équilibrée. On notera que dans les agences de la Guadeloupe et de la Martinique le personnel féminin atteint environ les deux tiers de l'effectif des agences concernées, alors que cette proportion est inversée pour l'agence de Mayotte.

Répartition par âge de l'effectif au 31/12/2010

	< 25 ans	25-39 ans	40-59 ans	60 ans et plus
Agences				
Guadeloupe	1	9	37	2
Guyane	0	3	29	2
Martinique	0	9	36	2
Mayotte	0	11	8	1
La Réunion	0	17	43	2
Saint-Pierre-et-Miquelon	0	3	6	0
Siège	0	18	55	8
Total	1	70	214	17

76 % des collaborateurs ont plus de 40 ans, cette répartition est à mettre en corrélation avec l'ancienneté dans les établissements et résulte d'un faible « turnover ».

Formation continue en 2010

	Nombre d'agents concernés	Nombre d'heures de formation
Agences		
Guadeloupe	48	1 094
Guyane	29	624
Martinique	40	787
Mayotte	4	170
La Réunion	48	1 634
Saint-Pierre-et-Miquelon	11	355
Siège	56	1 375
Total	236	6 039

Les actions de formation de l'année 2010 ont été mises en œuvre dans le cadre du plan d'entreprise. Le nombre total d'heures dispensées, tant au siège que dans les agences, a atteint 6 039 heures.

Afin d'accompagner les agents dans l'évolution de leurs métiers et de leur permettre d'approfondir leurs connaissances, un certain nombre d'actions ont été menées. Elles concernent, entre autres, le domaine des entreprises (analyse et cotation des bilans consolidés, technique financière des entreprises, analyse des groupes informels), les services financiers (principes de la fiscalité) ainsi que les services du contrôle interne et du fiduciaire (maîtrise des risques, stages pratiques dans des succursales et SRCMR de la Banque de France). Cette année encore, des accompagnements linguistiques liés à la mise en place du projet SEPA ont été poursuivis. Il est à noter que compte tenu de la migration vers « Office 2007 » tous les agents du siège et des agences ont suivi une formation de mise à niveau.

Dans le cadre de la convention entre la Direction de la formation et du développement des compétences de la Banque de France (DFC) et l'IEDOM, 40 collaborateurs ont suivi près de 1 000 heures de formation.

Rôle du correspondant RH

En 2010, un poste de correspondant RH (CRH) rattaché à la direction de l'IEDOM a été créé.

En relation avec la DGRH de la Banque de France et la DRH de l'Agence française de développement, le CRH centralise et coordonne l'ensemble des informations concernant la gestion des carrières (acquis de l'expérience et développement des compétences, formations, identification des potentiels, carrière et mobilité, processus d'avancement et promotion).

Il travaille avec les responsables de division et les directeurs d'agence et assure une relation de proximité avec l'ensemble des agents qui travaillent aux Instituts.

Saint-Pierre-et-Miquelon, jaseur d'Amérique



Corail.



Gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs

La réflexion prévisionnelle pluriannuelle d'anticipation des besoins en moyens humains tant au siège que dans les agences s'est concrétisée par la démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs (GPEE) menée avec les directeurs d'agence et les responsables de division du siège.

La GPEE a ainsi permis d'identifier les tendances générales d'évolution à terme des effectifs et des métiers propres à l'IEDOM et d'engager avec les managers diverses actions RH en fonction de ces prévisions (formations, mobilités, recrutements...).

LE CONTRÔLE INTERNE, LA MAÎTRISE DES RISQUES, LA LUTTE ANTI-BLANCHIMENT ET LA SÉCURITÉ

La maîtrise des risques opérationnels constitue l'objectif majeur du dispositif de contrôle interne de l'IEDOM.

Bien que n'étant pas directement concerné par les règlements du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF) – remplacé par le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financière (CCLRF) –, l'IEDOM a mis en place un dispositif adapté et structuré. Ce dernier est complété par une démarche de maîtrise des risques selon une méthodologie proche de celle utilisée à la Banque de France.

L'organisation du contrôle interne

Le contrôle interne s'inscrit dans un dispositif global dans lequel on distingue quatre niveaux de contrôle :

- **le contrôle hiérarchique** s'exerce au sein de chaque métier au siège et en agences au travers de corps de procédures et de méthodes incluant les processus de contrôle propres au métier ;
- **le contrôle permanent** s'organise autour :
 - des responsables métiers qui définissent les procédures opérationnelles et de contrôle, et veillent à leur application dans les services ;
 - de la division contrôle de gestion qui assure la définition, le suivi et le contrôle des budgets, veille au meilleur usage des fonds de l'IEDOM et rend compte à la direction générale ; son responsable est secrétaire du Comité budgétaire ;
 - du pôle sécurité des systèmes d'information (SSI) : en charge du contrôle de la sécurité des systèmes d'information, ce pôle a également un rôle de conseil auprès de la direction, à laquelle il est rattaché ; son responsable est secrétaire du Comité de sécurité des systèmes d'information (COSSI) ;
 - des directions d'agences qui rendent compte à la direction générale de leurs actions et, plus particulièrement, de leurs diligences en matière de contrôle interne ; elles disposent de l'autorité hiérarchique et de contrôle sur les différents métiers qu'exerce l'agence ;
 - des cellules de contrôle interne (CCI) en agence : chaque agence, dans les quatre départements d'outre-mer et à Mayotte, est dotée d'une CCI ; une délégation expresse est donnée dans ce domaine à l'adjoint au directeur à Saint-Pierre-et-Miquelon. Les agents des CCI disposent de programmes de travail établis pour chacune des activités de l'IEDOM (conventions d'objectifs dans le cadre du plan d'entreprise) ;

Guadeloupe, Rose de porcelaine, Parc des Mamelles.



© Michel JégouIRD

■ **le contrôle périodique** est exercé par l'Inspection générale, rattachée à la direction générale et qui a compétence tant sur le siège que sur les agences ; ses rapports sont par ailleurs communiqués au contrôleur général de la Banque de France ;

■ **le contrôle externe** est réalisé par des entités extérieures à l'IEDOM (commissaires aux comptes, Cour des comptes...).

La direction générale rend compte de ses actions, en termes d'audit et de contrôle, par un rapport annuel au Conseil de surveillance. Le Conseil de surveillance reçoit également le rapport des commissaires aux comptes et le cas échéant est destinataire des rapports de la Cour des comptes ou de tout autre organe de contrôle public mandaté par l'État.

Pour s'assurer des actions de contrôle interne, la direction générale s'appuie sur :

- **le Comité de contrôle interne**, présidé par le directeur général, qui a pour rôle l'examen :
 - du programme prévisionnel des missions de l'Inspection ;
 - des conclusions des rapports de l'Inspection et des commissaires aux comptes ;
 - des recommandations résultant de ces rapports et des suites qui leur sont réservées ;
 - des rapports du contrôle interne ;

et pour mission de valider les plans de prévention des risques ;

- plusieurs comités dédiés, présidés par le directeur général ou le directeur :
 - le **Comité stratégique informatique**, qui couvre l'ensemble des projets concernant les systèmes d'information (systèmes d'information, infrastructures et organisation des moyens) ;
 - le **Comité stratégique du patrimoine immobilier**, qui est chargé d'élaborer les choix immobiliers et de piloter la conduite de ces projets ;
 - le **Comité de validation des budgets**, qui a pour rôle de définir annuellement les enveloppes budgétaires et de préparer les propositions budgétaires pour le Conseil de surveillance ;
 - le **Comité de suivi budgétaire**, qui est chargé de veiller au respect du cadre budgétaire et à ce titre d'effectuer les arbitrages nécessaires ;
 - le **Comité des publications**, qui a notamment pour rôle de veiller au risque d'image au travers des publications ou du site Internet de l'IEDOM.

La démarche de maîtrise des risques

La maîtrise des risques est un objectif majeur du contrôle interne à l'IEDOM. À cet effet, l'établissement d'une cartographie des risques annuelle a été mis en place. Depuis sept ans, l'IEDOM a mis en œuvre une démarche de management des risques par les processus tout en continuant à développer sa cartographie des risques, ses procédures et instructions de travail.

La démarche de maîtrise des risques menée par l'IEDOM, qui s'inspire de celle mise en œuvre à la Banque de France, consiste à :

- décrire les processus de l'IEDOM ;
- identifier et évaluer les risques inhérents en mesurant l'impact et la probabilité du risque brut ;



Saint-Pierre-et-Miquelon, martin pêcheur.

- identifier et évaluer le dispositif de contrôle interne au sens large, en termes de pertinence et d'efficacité ;
- évaluer les risques résiduels, c'est-à-dire les risques réels, après la prise en compte des dispositifs de contrôle interne ;
- définir des plans d'action pour ramener, si besoin est, le risque résiduel à un niveau acceptable ;
- actualiser régulièrement l'exposition aux risques par une revue annuelle.

La lutte anti-blanchiment

L'organisation de l'IEDOM en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et contre le financement du terrorisme repose sur le même dispositif que celui en vigueur à la Banque de France.

La Cellule de lutte anti-blanchiment assure un suivi des pratiques en matière de lutte contre le blanchiment. Son responsable est le correspondant TRACFIN pour l'Institut.

L'IEDOM est essentiellement concerné par les échanges de numéraire à ses guichets. Ces opérations font l'objet de contrôles et donnent éventuellement lieu, en tant que de besoin, à des déclarations de soupçon à TRACFIN. Le personnel est particulièrement sensibilisé à ce dispositif. En l'absence de clientèle particulière ou d'entreprises, l'IEDOM n'a pas de comptes bancaires ouverts dans ses livres au nom de personnes morales ou de personnes physiques autres que ceux du Trésor. Il n'est donc pas tiré de chèque. De même, l'IEDOM ne détient pas dans ses livres de portefeuilles titres. L'IEDOM n'effectue des opérations avec l'étranger que pour le compte du Trésor. Occasionnellement, il effectue des virements pour payer un nombre restreint de fournisseurs étrangers.

Par ailleurs, en tant qu'animateurs de place bancaire, les agences de l'IEDOM font régulièrement des rappels à la vigi-



Saint-Pierre-et-Miquelon, Fou de bassan

lance auprès des dirigeants des établissements de crédit sur la lutte anti-blanchiment. Cela concerne, entre autres et en particulier, les textes généraux suivants :

- l'ordonnance n° 2009-103 du 30 janvier 2009 prise pour l'application à Mayotte, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon de certaines mesures de gel des avoirs,
- l'ordonnance n° 2009-865 du 15 juillet 2009 relative à l'application à Mayotte, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon de l'ordonnance n° 2009-104 du 30 janvier 2009 relative à la transposition de la troisième directive anti-blanchiment,
- l'arrêté du 10 septembre 2009 relatif à l'activité de changeur manuel,
- l'arrêté du 29 octobre 2009 relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.

Depuis 2010, l'IEDOM participe aux travaux du nouveau Comité de coordination de la lutte contre le blanchiment et financement du terrorisme (LCB/FT) institué sur décision du gouverneur de la Banque de France. Ce comité dresse un état synthétique des lieux et détermine des voies concrètes d'action possibles pour améliorer la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Il aborde les aspects organisationnels et réglementaires, ainsi que les besoins en formation de l'ensemble des personnels impliqués dans les activités exposées au risque LCB/FT.

Concernant l'activité 2010 à l'IEDOM, le tableau ci-dessous présente la volumétrie des échanges de numéraire aux guichets des agences et les déclarations de soupçon.

Échange aux guichets

IEDOM	
Nombre échanges €/€	1 597
Montant échanges €/€	1 873 356
Nombre échanges FRF/€	344
Montant en FRF échanges FRF/€	1 684 183
Nombre échanges total	1 941
Montant total en €	2 130 108
Déclarations de soupçon	
Nombre	106
Montant total en €	1 093 983
Ratio DS/Échanges	
En nombre	5,5 %
Montant total en €	51,4 %

Le domaine de la sécurité

Les principaux axes de travail dans le domaine de la sécurité des personnes et des biens sont les suivants :

- la définition de la politique de sécurité de l'IEDOM et de son évolution ;
- la rédaction et la maintenance des procédures de sécurité en partenariat avec les services (siège et agences) ;
- la centralisation, l'analyse technique et l'exploitation des travaux accomplis par les responsables de sécurité des agences ;
- le contrôle de la sécurité des services du siège ;
- l'appui technique pour la mise en place, le contrôle et l'amélioration des systèmes de sécurité physiques et électroniques destinés à assurer la sécurité des personnes, des valeurs et des biens dans les agences ;
- le développement des actions de formation face aux différents risques internes et externes ainsi que la mise en œuvre de dispositions de gestion de crise.

En 2010 ont été, plus particulièrement, réalisés :

- un séminaire des Correspondants locaux de sécurité (CLS) des agences ;
- le remplacement de matériels de sécurité dans les agences ;
- la poursuite de la mise en œuvre du Plan de continuité d'activité ;
- la revue des contrats de maintenance des systèmes de détection d'intrusion et de contrôle des accès pour toutes les agences et la mise en œuvre de contrats de maintenance sur les systèmes de surveillance vidéo pour certaines agences.

LA SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Les agences de l'IEDOM sont toutes situées dans des zones géographiques exposées à des risques naturels. Cette situation a justifié, entre autres, la poursuite de recherche de solutions de continuité pour les activités essentielles de l'Institut d'émission.

La place de l'IEDOM dans le système financier et bancaire local lui impose de rechercher, avec les autres acteurs de la place, une meilleure résilience aux risques systémiques. Cette démarche a été engagée cette année et se poursuivra tout au long de l'année 2011.

Les évolutions technologiques ainsi que le foisonnement des nouveaux outils de communication ont poussé les services de l'IEDOM à revoir les dispositifs de sécurisation en œuvre. L'objectif principal demeure le maintien de l'exposition aux risques à un niveau « acceptable ».

LA COMMUNICATION EXTERNE

Adossé à la Banque de France et, de ce fait, intégré à l'Eurosystème, l'IEDOM s'est doté d'une politique de communication externe adaptée à sa situation institutionnelle. Cette politique est conduite avec la double préoccupation :

- d'assurer la meilleure visibilité à l'IEDOM en tant qu'institution autonome vis-à-vis du monde économique et financier comme du grand public ;
- de conforter la position de l'IEDOM comme pôle de référence pour l'Outre-mer tant vis-à-vis de la Banque de France et de l'Eurosystème que par rapport aux pouvoirs publics nationaux et locaux.

Pour cela, l'IEDOM s'attache à mettre en évidence les deux grandes responsabilités qui lui sont confiées :

- être une banque centrale déléguée, partie intégrante de l'Eurosystème et travaillant en étroite association avec la Banque de France ;
- œuvrer au service de l'Outre-mer grâce à son capital d'expertise et de connaissance des économies ultramarines.

Cette politique de communication s'insère dans le cadre général de la politique de communication de la Banque centrale européenne et de la Banque de France.

Elle s'exprime notamment dans deux conférences de presse annuelles : l'une, en début d'année, à l'occasion d'un point sur l'évolution des économies d'outre-mer au cours de l'année précédente et l'autre, fin juin, lors de la parution du rapport annuel de l'IEDOM et des monographies relatives aux zones d'intervention de l'Institut.

Les agences jouent un rôle important dans la communication externe de l'Institut ; leur action dans ce domaine prolonge les initiatives prises par le siège et concourt à affirmer leur présence et leur rayonnement de place.

De ce point de vue, la mission des agences est triple :

- faire connaître leurs travaux aux partenaires locaux et leur fournir une appréciation de la situation économique et financière de la géographie concernée ;
- relayer les messages délivrés par la direction générale en les déclinant localement ;
- se faire l'écho des messages de la Banque de France, pour le compte de laquelle elles assurent la continuité territoriale pour les missions monétaires, et, plus largement, diffuser les informations émanant de l'Eurosystème.

Le site Internet de l'IEDOM (<http://www.iedom.fr>) comprend des pages dédiées aux informations institutionnelles et réglementaires, avec notamment des liens ciblés vers le site de la Banque de France. Les informations locales sur les différentes économies ultramarines ont été regroupées au sein de pages gérées par les six agences de l'IEDOM ; elles sont directement accessibles aux internautes à partir de la page d'accueil.

Une nouvelle version du site a été déployée en 2010. Elle vise un objectif triple :

- faciliter l'accès aux publications et leur téléchargement ;
- mettre à disposition des internautes un moteur de recherche performant ;
- participer à une réduction de l'impression des différentes publications.

Récif corallien.



© Thinkstock



L'ACTIVITÉ

DE L'INSTITUT D'ÉMISSION DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

2



36 La gestion des moyens
de paiement

43 L'observatoire des entreprises

46 L'observatoire des
établissements de crédit

49 La gestion des informations
économiques et financières

52 Les activités grand public

55 La coopération régionale



Bernard-l'hermite.

© Thinkstock

LA GESTION DES MOYENS DE PAIEMENT

La mise en circulation de la monnaie fiduciaire

Les signes monétaires, billets et pièces, qui ont cours légal dans les départements d'outre-mer et dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, de Saint-Martin, de Saint-Barthélemy et de Mayotte sont les mêmes que ceux qui circulent en France métropolitaine et dans la zone euro.

Ils sont mis en circulation dans chaque département d'outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon, à Saint-Martin, à Saint-Barthélemy et à Mayotte par l'Institut d'émission des départements d'outre-mer agissant pour le compte de la Banque de France pour les billets et pour le compte du Trésor pour les monnaies métalliques.

Les billets

/ Les émissions nettes

Les tableaux ci-après font ressortir les émissions nettes de billets ayant cours légal à la fin de l'année 2010, c'est-à-dire la différence entre les émissions et les retraits de circulation effectués depuis début 2002 dans le département (ou la collectivité), pour les coupures concernées.

Les montants figurant dans ces tableaux ne sauraient toutefois être considérés comme représentant les billets effectivement en circulation dans l'outre-mer. En effet, aux émissions nettes ainsi comptabilisées par l'IEDOM viennent s'ajouter (ou doivent être retranchés) les billets « importés » (ou « exportés ») notamment à l'occasion des mouvements de voyageurs.

De même, au sein de la zone euro, du fait des déplacements des personnes, les émissions nettes des différentes banques centrales ne sont plus représentatives de la circulation monétaire de chacun des pays.

LE REVENU MONÉTAIRE DE L'IEDOM

Comme pour toute banque centrale, la principale ressource de l'IEDOM est constituée du revenu monétaire. Il se matérialise par la rémunération du compte d'opérations ouvert dans les livres de la Banque de France. Ce compte est principalement la contrepartie des billets mis en circulation par l'IEDOM qui font l'objet d'une avance gratuite consentie par la Banque de France.

Cependant, les importants mouvements de billets entre la zone d'intervention de l'IEDOM et l'extérieur – comme entre les différents pays de la zone euro – ne permettent pas de calculer la circulation fiduciaire des départements et collectivités d'outre-mer à partir des émissions nettes.

Il a donc été décidé de calquer le mode de partage du revenu monétaire entre la Banque de France et l'IEDOM sur celui adopté pour les pays de la zone euro pour lesquels la clé de répartition a été établie en combinant deux critères, la population et le PIB. Il avait été convenu d'appliquer un coefficient minimal de 3 % qui apparaissait cohérent avec les estimations de la part de la circulation fiduciaire de la zone d'intervention de l'IEDOM dans l'ensemble national. Ce plancher a été supprimé à compter du 1^{er} juillet 2007.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, en application de la convention mise en œuvre le 1^{er} juillet 2007 fixant les modalités de calcul de révision périodique de l'avance consentie par la Banque de France à l'IEDOM, le coefficient retenu pour évaluer le montant de cette avance a été fixé à 2,44 %.

Le montant de l'avance, inscrit au passif du bilan de l'IEDOM, est régularisé chaque mois sur la base du montant des billets en euros ajusté au bilan de la Banque de France.

Au 31 décembre 2010, les émissions nettes de billets dans les départements d'outre-mer et les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, de Saint-Martin, de Saint-Barthélemy et de Mayotte s'élèvent à 6 572,8 millions d'euros en valeur, soit une augmentation de 13,3 % par rapport à fin 2009. En volume, les émissions nettes de billets représentent 138,8 millions de billets, soit une progression de 13,4 % par rapport à fin 2009.

De toutes les agences de la zone IEDOM, c'est Mayotte qui présente la plus forte progression des émissions nettes par rapport à 2009, +16,1 % en volume et +17,8 % en valeur.

La Guyane et Mayotte présentent des caractéristiques communes qui pourraient expliquer une utilisation de la monnaie fiduciaire plus importante que dans le reste de la zone d'émission de l'IEDOM, à savoir :

- une immigration se traduisant par un accroissement important de la population sous-bancarisée et une forte tendance à la thésaurisation ;
- un nombre important de petits commerces peu enclins à accepter les chèques et non équipés de terminaux de paiement électroniques ;
- une utilisation massive du numéraire dans les transferts transfrontaliers (échanges avec le Surinam et le Brésil pour la Guyane, avec l'archipel des Comores, Madagascar et Maurice pour Mayotte) ;
- une économie informelle importante.

Répartition des émissions nettes de billets par agences

	Émissions nettes au 31/12/2009		Émissions nettes au 31/12/2010		Variations 2010/2009	
	Nombre (milliers)	Valeur (millions d'euros)	Nombre (milliers)	Valeur (millions d'euros)	En volume	En valeur
Guadeloupe (1)	13 666	704,8	15 724	814,7	15,1 %	15,6 %
Guyane	46 198	1 829,3	53 134	2 098,3	15,0 %	14,7 %
Martinique	16 606	650,4	18 206	718,9	9,6 %	10,5 %
Mayotte	7 062	354,4	8 201	417,6	16,1 %	17,8 %
La Réunion	38 549	2 250,2	43 155	2 508,9	11,9 %	11,5 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	338	12,8	374	14,4	10,5 %	11,9 %
Total	122 418	5 802,0	138 794	6 572,8	13,4 %	13,3 %

(1) Y compris Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Répartition des émissions nettes totales de billets par coupures

	Émissions nettes au 31/12/2009		Émissions nettes au 31/12/2010		Variations 2010/2009	
	Nombre (milliers)	Valeur (millions d'euros)	Nombre (milliers)	Valeur (millions d'euros)	En volume	En valeur
500 €	1 030	515,2	1 076	538,0	4,4 %	4,4 %
200 €	939	187,8	992	198,4	5,6 %	5,6 %
100 €	18 205	1 820,5	20 306	2 030,6	11,5 %	11,5 %
50 €	47 222	2 361,1	55 669	2 783,5	17,9 %	17,9 %
20 €	39 433	788,7	44 307	886,1	12,4 %	12,4 %
10 €	10 149	101,5	10 801	108,0	6,4 %	6,4 %
5 €	5 440	27,2	5 643	28,2	3,7 %	3,7 %
Total	122 418	5 802,0	138 794	6 572,8	13,3 %	13,3 %



Mayotte, éponge fixée sur la pente externe de la barrière de corail.

© Stéphane Bouvier-Gaz

/// Les émissions nettes en volume des différentes coupures

Les progressions les plus importantes des émissions nettes, en volume, sont enregistrées par les coupures de 50 euros, 20 euros et 100 euros, respectivement +17,9 %, +12,4 % et +11,5 % par rapport aux émissions nettes observées au 31 décembre 2009.

La part du billet de 50 euros continue de progresser dans les DOM et collectivités d'outre-mer : +1,5 point entre 2009 et 2010.

L'utilisation soutenue des coupures de 50 et de 100 euros serait liée à l'existence d'une économie informelle importante et à l'utilisation du numéraire comme moyen de transfert et de thésaurisation locale.

Ce phénomène est accentué à Mayotte et en Guyane en raison de la sous-bancarisation de la population et se trouve renforcé en Guyane du fait de l'isolement de certaines communes de l'intérieur du département. À Mayotte, compte tenu du faible niveau de vie d'une partie de la population, la coupure de 50 euros, qui représente 40,1 % de l'émission nette globale, peut être considérée comme une coupure de thésaurisation.

/ Les mouvements aux guichets

/// Les flux de billets

Les versements en volume aux guichets, en 2010, s'élèvent à 255,6 millions de billets contre 239,1 millions en 2009, soit une hausse de 16,5 millions de coupures (+6,9 %). La plus forte

augmentation des versements concerne les hautes dénominations (+81,9 % pour la coupure de 500 euros et +25,1 % pour la coupure de 200 euros). Les versements de billets de 100 euros ont diminué de 1,4 %. Les autres coupures (50 euros, 20 euros, 10 euros et 5 euros) enregistrent une hausse moins marquée (comprise entre 5,4 % et 11 %).

En 2010, le volume des prélèvements s'établit à 271,9 millions de billets contre 255,6 millions de billets en 2009, soit une augmentation de 16,3 millions de coupures (+6,4 %) par rapport à 2009. Les prélèvements de billets de 20 euros et de billets de 50 euros représentent respectivement 45,4 % et 29,6 % des volumes prélevés en 2010 aux guichets de l'IEDOM.

Au 31 décembre 2010, la contrevalet du montant cumulé des billets en francs retirés de la circulation a atteint 807,2 millions d'euros, soit 90,8 % de la circulation totale en francs estimée au 31 décembre 2001 (889,3 M€). Sur l'année 2010, le retour des billets en francs, en contrevalet euro, s'élève à 0,3 million d'euros (dont 77 % de 500 FF Pierre et Marie Curie).

Le taux de retour¹ des billets de transaction reste stable entre 2009 et 2010. Le taux est compris entre 90 % et 99 % pour les coupures de 5, 10, 20, 50 euros et 77 % pour la coupure de 100 euros, confirmant le caractère « circulant » de ces coupures dans les départements et les collectivités d'outre-mer. Les coupures de 200 et 500 euros affichent un taux de retour nettement supérieur à 2009 (respectivement de +8 points à 84 % et +25 points à 86 %).

Part de chaque coupure dans l'émission nette totale au 31 décembre 2010

	Nombre (en milliers de billets)	% Volume	Valeur (millions d'euros)	% Valeur
500 €	1 076	0,8	538,0	8,2
200 €	992	0,7	198,4	3,0
100 €	20 306	14,6	2 030,6	30,9
50 €	55 669	40,1	2 783,5	42,3
20 €	44 307	31,9	886,1	13,5
10 €	10 801	7,8	108,0	1,7
5 €	5 643	4,1	28,2	0,4
Total	138 794	100,0	6 572,8	100,0

	Billets versés aux guichets	Variations	Billets prélevés aux guichets	Variations
Année 2006	240 405 213	10 027 497	253 953 598	12 294 694
Année 2007	251 113 279	10 708 066	264 813 211	10 859 613
Année 2008	253 417 716	2 304 437	268 668 886	3 855 675
Année 2009*	239 095 317	-14 322 399 (1)	255 638 977	-13 029 909 (1)
Année 2010	255 554 247	16 458 930	271 929 938	16 290 961

* Source : CEDOM et INFO 2 (depuis octobre 2009)

(1) La baisse des billets versés et prélevés au guichet est due aux crises sociales des Antilles du début de l'année 2009.

/// Les délais de retour des billets

Le délai moyen de retour « toutes coupures - toutes agences IEDOM » progresse légèrement. En 2010, il s'établit à 6 mois (contre 5,6 mois en 2009).

En détail, le délai de retour des coupures de transactions s'est légèrement allongé par rapport à 2009 (+0,3 mois pour le 20 €, +0,7 mois pour le 50 €), alors que celui des billets de 100 € a augmenté de façon plus marquée (+4,3 mois). Le délai de retour des billets de 5 € et 10 € chute légèrement (-0,1 mois) et de façon plus forte pour le 200 € et 500 € (respectivement de 42,7 mois à 36,6 mois pour le 200 € et de 87 mois à 51,3 mois pour le 500 €).

L'importance des délais de retour des billets de 100 euros, 200 euros et 500 euros provient de mouvements d'évasion de ces billets vers les pays limitrophes de la Guyane et de Mayotte ainsi que de leur thésaurisation par une population peu bancarisée.

/// Les taux de récupération des billets

En 2010, le taux de récupération moyen « toutes coupures » atteint 83,1 % contre 83,2 % en 2009, avec un taux de récupération du 500 €, du 100 € et du 50 € supérieur aux prescriptions et à l'inverse, un taux de récupération pour le 10 € bien en deçà des taux cibles compte tenu de la mauvaise qualité des billets remis aux guichets.

1 Le taux de retour est le rapport entre le nombre de billets versés aux guichets et le nombre de billets prélevés.

LE RECYCLAGE DES BILLETS

Qu'est-ce que le recyclage ?

L'une des tâches principales liées à l'accomplissement de la mission d'émission monétaire consiste à veiller à la qualité des billets en circulation et, par extension, à préserver la confiance du public dans ce moyen de paiement. Pour atteindre ces objectifs, il convient de maintenir à un bon niveau l'état (c'est-à-dire la qualité) des billets en circulation de manière à ce que les billets soient acceptés comme moyen de paiement par le public et puissent être diffusés et acceptés sans problème par les automates. En outre, une vérification aisée et fiable de l'authenticité des billets n'est possible que si ces derniers sont en bon état. Dans la mesure où la qualité des billets s'altère inévitablement au cours de leur circulation, les billets usés ou présentant des défauts doivent être retirés de la circulation et remplacés par des billets neufs ou en bon état. De plus, la préservation de la qualité de la circulation fiduciaire suppose une détection rapide des contrefaçons et leur remise immédiate aux autorités nationales compétentes en matière de lutte contre le faux-monnayage. Cette tâche essentielle ainsi définie s'appelle le recyclage.

Qui peut recycler ?

Pendant longtemps, la Banque centrale, soit la Banque de France en métropole et l'IEDOM dans l'outre-mer, a eu le monopole du recyclage des billets. Dans le cadre de l'harmonisation des pratiques au sein de l'Eurosystème, la France a publié un décret définissant les conditions du recyclage par les opérateurs de la filière fiduciaire.

Le décret n° 2005-487, organisant le recyclage des pièces et des billets en euros par différents opérateurs de la filière fiduciaire, a été publié au Journal officiel du 19 mai 2005. Ce décret a pour objectif l'encadrement et le contrôle du recyclage. Les établissements de crédit, La Banque Postale et les prestataires qui effectuent, au nom et pour le compte de ceux-ci, des opérations de traitement des billets et des pièces à titre professionnel peuvent désormais pratiquer l'activité de recyclage dans les conditions précises fixées par le décret et par des conventions spécifiques. Le décret mentionne par ailleurs les contrôles dévolus à la Banque centrale, ainsi que les sanctions prévues en cas de non-respect des conditions d'exercice du recyclage des pièces et des billets.

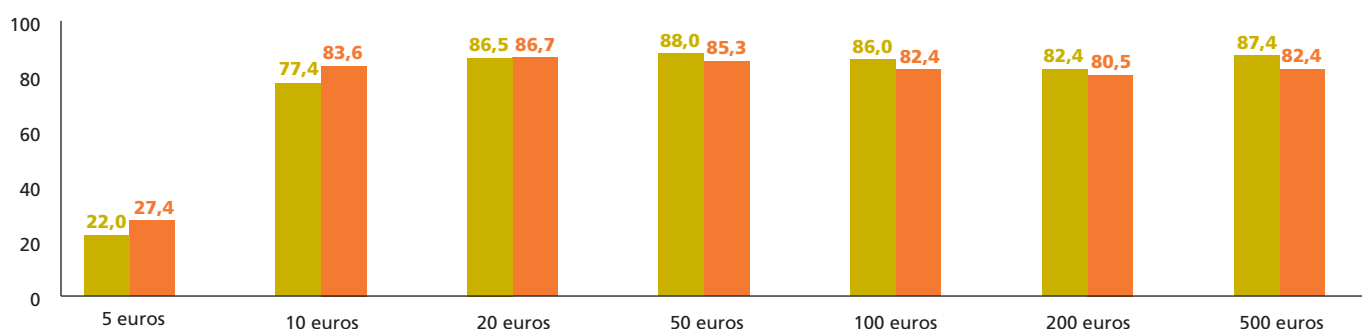
Délais de retour des billets calculés sur 12 mois (janvier-décembre 2010)

En nombre de mois

	5 euros	10 euros	20 euros	50 euros	100 euros	200 euros	500 euros	Toutes coupures confondues
IEDOM 2010	7,7	2,4	4,1	8,4	32,7	36,6	51,3	6,0
IEDOM 2009	7,8	2,5	3,8	7,7	28,4	42,7	87,0	5,6

Délai de retour : délai moyen séparant la sortie d'un billet aux guichets et son retour.
Ce délai est calculé par la formule circulation moyenne mensuelle / entrées moyennes mensuelles.

Comparaison des taux de récupération 2010 (en pourcentage)



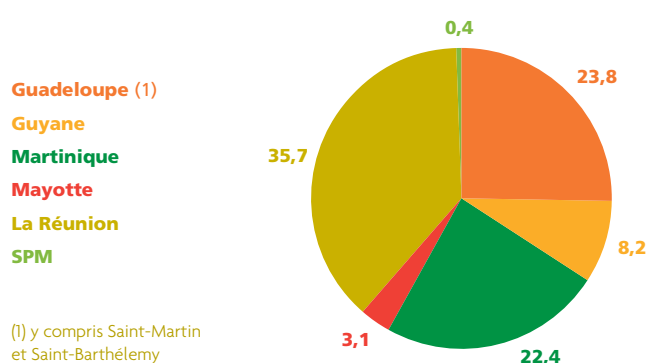
IEDOM 2010 BDF 2010

Les pièces

L'Institut d'émission assure, pour le compte du Trésor, la mise en circulation des monnaies métalliques dans les départements et collectivités d'outre-mer. Les émissions font l'objet d'un paiement au Trésor et les retraits de circulation d'un remboursement par ce dernier.

Au 31 décembre 2010, le montant des émissions nettes de pièces métalliques dans les départements d'outre-mer, ainsi qu'à Saint-Pierre-et-Miquelon, à Saint-Martin, à Saint-Barthélemy et à Mayotte, s'élevait à 93,6 millions d'euros, représentant 655,1 millions de pièces, en augmentation de 8,7 % en valeur et de 10,4 % en volume par rapport à fin 2009.

Répartition des émissions nettes en valeur au 31/12/2010
(en millions d'euros)



/ La répartition des coupures

La part de la coupure de 0,1 euro représente 33 % de l'émission nette en volume en 2010. Les pièces de 1 et 2 euros représentent chacune 3 % de l'émission nette en volume, part stable sur un an.

Durant l'année 2010, les émissions de pièces rouges (0,01 euro, 0,02 euro et 0,05 euro) ont progressé en moyenne de 11 %, contre +10,9 % en 2009 ; la plus faible progression étant observée pour la pièce de 20 centimes d'euro (+7,7 %).

À fin 2010, les émissions nettes en pièces rouges de l'IEDOM restent majoritaires (76,1 % contre 75,6 % à fin 2009). Les émissions nettes de pièces jaunes représentent 17,9 % et celles des pièces bicolores 6 %.

/ La structure des émissions nettes

Les petites coupures constituent une part importante des émissions nettes de pièces dans la zone IEDOM. Cette structure se traduit en 2010 par une valeur moyenne de la pièce en circulation qui s'élève à 0,14 euro.

D'une manière générale, la part importante dans les émissions nettes des coupures de 0,01 euro, 0,02 euro et 0,05 euro s'explique par un faible taux de reversement¹ aux guichets de l'IEDOM.

En 2010, dans la zone IEDOM, le ratio versements sur prélèvements global des pièces, toutes coupures confondues, s'établit à 33,6 %, en légère augmentation par rapport à 2009. Toutes coupures confondues, Mayotte enregistre le taux le plus élevé (45,1 %) et la Martinique le plus faible (22,8 %).

Part de chaque coupure dans l'émission nette totale au 31/12/2010

	Nombre (en millions de pièces)	% Volume	Valeur (en M€)	% Valeur
2 €	19,8	3,0	39,6	42,2
1 €	19,7	3,0	19,7	21,0
0,50 €	18,9	2,9	9,4	10,1
0,20 €	41,0	6,2	8,2	8,8
0,10 €	57,6	8,8	5,8	6,2
0,05 €	107,4	16,4	5,3	5,7
0,02 €	173,6	26,5	3,4	3,7
0,01 €	217,3	33,2	2,2	2,3
Total	655,1	100,0	93,6	100,0

Taux de reversement (versements sur prélèvements) des pièces calculés sur 12 mois (janvier-décembre 2010) en pourcentage

	0,01 €	0,02 €	0,05 €	0,10 €	0,20 €	0,50 €	1 €	2 €	Toutes coupures
IEDOM 2010	3,2	7,5	18,6	54,6	70,2	77,2	78,4	70,2	33,6
IEDOM 2009	4,0	9,9	17,0	51,3	67,1	78,5	84,2	75,7	33,2
IEDOM 2008	6,0	10,9	20,5	52,7	68,5	84,6	83,0	72,8	35,0

/ Les pièces jaunes

En 2010, seules les agences de Martinique, La Réunion et Saint-Pierre-et-Miquelon ont participé à l'opération « pièces jaunes ». Les agences IEDOM reçoivent des pièces versées par La Poste. Depuis 1999, l'opération « pièces jaunes » a permis de collecter pour la Fondation des Hôpitaux de Paris 572 453 euros. La collecte 2010 (12 162 euros contre 14 228 euros en 2009) ne représente que 8,9 % du montant de la collecte de 2002.

Les moyens de paiement et les systèmes de paiement

Dans les DOM et à Mayotte

La nouvelle version du virement européen (SCT pour SEPA Credit Transfer) a été déployée le 1^{er} novembre 2010. Cette quatrième version concerne une nouvelle codification des informations sur les clients (donneurs d'ordre, donneurs d'ordre initiaux, bénéficiaires et bénéficiaires finaux) et un type d'opération supplémentaire pour procéder à l'annulation d'une opération déjà échangée (émission d'opérations à tort par le Trésor).

L'IEDOM a pour sa part procédé à cette migration sans difficulté particulière et continue à recevoir quotidiennement des SCT pour le compte du Trésor public. Ces SCT sont restitués à la DGFIP (services informatiques du Trésor) par fichiers pour le compte des accrédités.

L'émission d'ordres de virements européens par le Trésor public a démarré le 5 janvier 2010.

Elle s'est accentuée à partir du mois d'avril 2010 par la bascule de quatre applicatifs du Trésor. Le volume 2010 des virements européens par rapport à l'ensemble des virements émis par le Trésor public a été de 4,18 %.

L'IEDOM s'est mis en situation de recevoir les premiers prélèvements européens (SDD pour SEPA Direct Debit) à la date fixée par la profession bancaire française, à savoir le 1^{er} novembre 2010. Pour ce faire, l'Institut a adhéré au prélèvement européen à la fin du mois d'août 2010 auprès de l'European Payment Council (EPC).

La bascule des applications du Trésor, afin qu'il puisse émettre des SDD, devrait débuter au cours de l'année 2011.

Au vu de la lenteur des migrations des différents pays de l'Union vers les moyens de paiement européens (à la fin de l'année 2010, cette migration était de l'ordre de 10 % dans l'ensemble de la zone euro), la Commission européenne a différé fin 2010 une proposition de règlement européen fixant les dates de fin (end dates) de migration à SEPA, impliquant l'arrêt de l'utilisation des virements et prélèvements nationaux. Cette proposition est actuellement en cours de discussion au niveau européen.

Dans ce contexte de migration vers les moyens de paiement européens, plusieurs éléments concernent directement ou indirectement l'IEDOM :

- la stratégie du passage du Trésor au prélèvement européen et la gestion des mandats ;
- les impacts sur les autres moyens de paiement nationaux utilisés par le Trésor, fongibles ou non dans le prélèvement européen, tels que les TIP et les téléversements ;
- les aspects réglementaires (obligations de délais, obligations d'informations de la clientèle) ;
- la transposition par ordonnance d'application des règlements et directives européennes à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;
- l'arrivée possible de nouveaux acteurs suite à l'introduction, par la Directive Service de Paiement, du statut d'établissement de paiement.

L'IEDOM participe aux groupes de travail du CFONB, notamment pour la mise à jour de la communication adhérents de la Fédération bancaire française, issue des travaux du CFONB, dénommée « Migration vers les paiements SEPA : recommandations à l'intention des donneurs d'ordres pour la migration de leurs fichiers de RIB vers les couples IBAN + BIC correspondants ».

Cette communication adhérents a été diffusée en janvier 2010. Elle a notamment permis au Trésor d'engager les travaux permettant d'automatiser la transposition des identifiants RIB en IBAN des comptes bancaires des DOM, de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon.

1 Le taux de reversement est le rapport entre le nombre de pièces versées aux guichets et le nombre de pièces prélevées.

Perroquet.



© Thinkstock



Mayotte, anémone rouge (rare) et poisson clown (Actinie et Amphiprion).

© Stéphane Bouvier-Caz

L'ouverture d'un portail Banque de France pour la passation directe des ordres. L'application BDF Direct est un portail Internet sécurisé permettant l'accès direct pour la consultation des comptes des accrédités du Trésor dans l'application Banque de France EVCLI. BDF Direct permet également la prise d'ordres mouvementant ces comptes (saisie unitaire de virements internationaux en devise et en euro, de virements domestiques et de virements permanents) ainsi que l'édition des avis d'opération. Ce portail est opérationnel au siège de l'IEDOM depuis le mois de juin 2010 et utilisé depuis mi-décembre 2010 par toutes les agences.

À Saint-Pierre-et-Miquelon

Une première étude a été effectuée par le siège de l'Institut à Saint-Pierre-et-Miquelon, fin février/début mars 2010, afin d'évaluer les possibilités d'automatiser les échanges interbancaires qui sont aujourd'hui traités sous forme manuelle au travers d'une Chambre de compensation gérée par l'agence locale de l'IEDOM. Cette chambre de compensation déverse ses soldes quotidiens dans TARGET2.

Le lancement de ce projet se justifie pour les raisons suivantes :

- la volonté de la BCE de limiter le nombre de systèmes exogènes se déversant dans TARGET2 ;
- la volonté de l'Institut d'uniformiser le traitement des moyens de paiement dans l'ensemble des DOM et collectivités de sa zone d'intervention ;
- la nécessité de prévoir d'ici trois à quatre ans l'arrêt des moyens de paiements nationaux au profit des moyens de paiements européens.

L'étude a formalisé les grandes orientations de cette automatisation au travers du rattachement des échanges des opérations de virements et de prélèvements au système d'échanges interbancaires métropolitain (CORE).

Pour les chèques, des traitements locaux permettraient de les dématérialiser et de les archiver. Un Centre d'échanges physiques de chèques (CEPC) pourrait compléter localement le dispositif.

Ce projet doit être étudié avec les maisons mères en métropole des établissements de la Place de Saint-Pierre avant de poursuivre la démarche.

La tenue des comptes du Trésor

Le cadre contractuel

Le Code monétaire et financier confère à l'IEDOM la charge de la tenue du compte courant du Trésor Public pour les opérations relevant de sa zone d'intervention et détaille les services rendus

par l'Institut pour l'ensemble de ses activités (tenue des comptes, opérations en numéraire, opérations scripturales, opérations de change...).

Le compte unique du Trésor est tenu au siège de l'Institut à Paris. Ce compte centralise les opérations initiées par les comptables publics « accrédités » par le Trésor, installés dans les départements d'outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte, via des comptes d'opérations tenus dans chacune des six agences de l'IEDOM (Martinique, Guadeloupe, Guyane française, île de La Réunion, Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon).

La dénomination « d'accrédités » auprès de chaque agence de l'IEDOM recouvre :

- les Trésoriers-payeurs généraux qui sont accrédités à leur propre demande sur notification de leur nomination ;
- les accrédités dont la demande d'accréditation est présentée par le TPG, à savoir :
 - les trésoriers,
 - les comptables des administrations financières : receveurs des impôts, receveurs des douanes et conservateurs des hypothèques.

Les traitements

L'IEDOM offre à sa clientèle d'accrédités une palette étendue de services de paiement et d'encaissement exception faite, toutefois, de la mise à disposition de formules de chèque et de cartes bancaires. Ces exceptions tiennent à la nature de la clientèle, composée uniquement de comptables du Trésor, des Impôts et des Douanes, qui ne peuvent utiliser, par décret, ces deux moyens de paiement.

Pour l'échange et le règlement des moyens de paiement qui transitent par son intermédiaire, l'IEDOM accède aux systèmes d'échanges interbancaires de détail (CORE pour la France et STEP2 pour les opérations transfrontières européennes) et de montant élevé (TARGET2), en tant que sous-participant de la Banque de France.

Pour la plupart, les opérations traitées sont prises en charge par l'IEDOM sous forme de fichiers reçus des différentes Directions informatiques du Trésor (DIT). À ce jour, l'Institut est en relation avec quatre Directions informatiques différentes selon la zone géographique et/ou l'administration (Impôts, Douanes...) concernées.

Chaque jour, les écritures, imputées la veille sur les comptes tenus dans les agences de l'IEDOM, sont centralisées au siège de l'IEDOM sur le compte unique du Trésor. L'IEDOM élabore, à J-1, une annonce prévisionnelle des capitaux attendus afin de répondre aux demandes de l'État d'optimisation de la gestion de sa trésorerie. Cette activité importante dans l'organisation des services du Trésor, constitue, de ce fait, une tâche sensible pour l'IEDOM.

Quelques chiffres

En 2010, l'IEDOM a présenté à ses confrères banquiers **6,98 millions d'opérations** (principalement des virements - et transferts - et des chèques à l'encaissement) pour un montant total de **13,9 milliards d'euros**. Cette même année, l'IEDOM a reçu de ses confrères, **560 000 opérations** (essentiellement des virements ordinaires et des Virements de gros montants-VGM) pour un montant de **5,28 milliards d'euros**.

Les volumes présentés en 2010 sont en augmentation globale de 2,9 % par rapport à ceux de 2009, le nombre de chèques s'inscrivant en légère réduction (-0,9 %). Cependant que le nombre de virements progresse de 3,9 % et celui des prélèvements de 18,8 %, la part des virements européens (SCT) que le Trésor public n'a commencé à émettre que courant 2010 a représenté 4,18 % de l'ensemble des virements ordinaires émis en 2010.

Le volume des opérations reçues des confrères banquiers en 2010 est en augmentation de 10 % par rapport à 2009. Ces réceptions d'opérations sont essentiellement constituées de virements ordinaires et de Virements de gros montants. La part des virements européens (SCT) reçus, qui était de 0,23 % en 2009, a progressé à 3 % en 2010.

La répartition, par type d'opérations présentées pour le compte du Trésor public et par agence IEDOM, est illustrée par les graphiques ci-après.

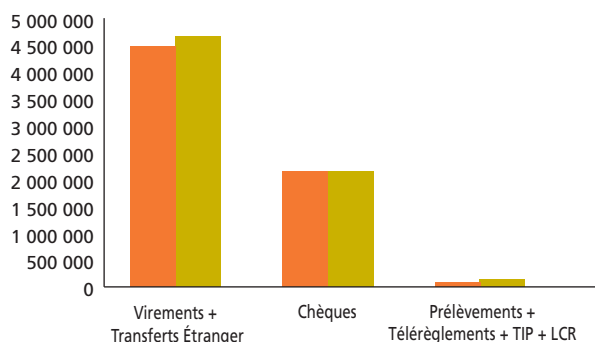
L'OBSERVATOIRE DES ENTREPRISES

L'observatoire des entreprises des DOM et des collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte, Saint-Martin et Saint-Barthélemy s'articule autour de trois volets complémentaires :

- la gestion des données : collecte des documents comptables et des annonces légales, centralisation des risques, centralisation des incidents de paiement sur effets ;
- la cotation : les données sont synthétisées dans une cote qui reflète la capacité des entreprises et des groupes à honorer leurs engagements financiers à un horizon de trois ans ; la cotation est utilisée pour les besoins de la politique monétaire (*créances pouvant être utilisées par les banques pour leur refinancement*) et des systèmes de paiement ainsi que pour les besoins du contrôle prudentiel (*appréciation de la solidité des actifs bancaires*) ;
- les travaux d'études : les données sont également exploitées à des fins d'études sur les risques de crédit et le comportement des entreprises domiennes.

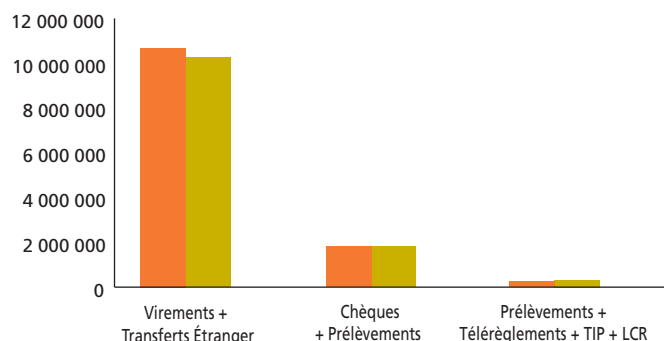
Depuis 2003, l'ensemble des données recueillies par l'IEDOM dans sa zone d'intervention sont intégrées au dispositif national de la Banque de France, FIBEN. La même méthodologie que celle utilisée par la Banque de France est par ailleurs appliquée pour la cotation des entreprises.

Comparaison par moyens de paiement entre 2009 et 2010 du volume des opérations présentées par les agences IEDOM (volumes)



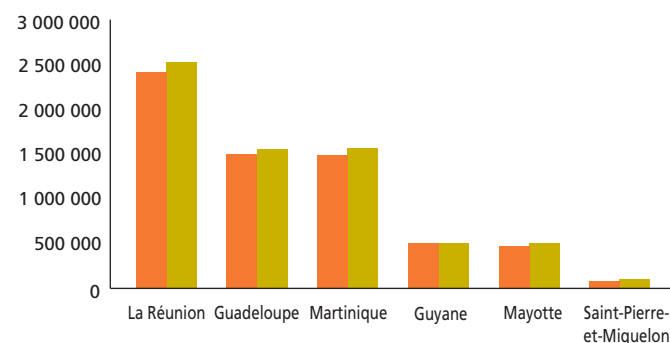
2009 2010

Comparaison par moyens de paiement entre 2009 et 2010 du montant des opérations présentées par les agences IEDOM (montants en milliers d'euros)



2009 2010

Répartition du volume des opérations présentées par agence IEDOM en 2009 et 2010 (volumes)



2009 2010



Martinique, colibri madère.

© Stéphane Bouvier-Gaz

La gestion des données

Le fichier bancaire des entreprises (FIBEN)

FIBEN est une base de données dans laquelle des informations collectées auprès des entreprises, des banques et des greffes des tribunaux de commerce sont centralisées. L'ensemble des données recueillies par l'IEDOM dans son champ géographique y sont intégrées.

FIBEN a fait l'objet d'un agrément de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), qui garantit le droit d'accès et de rectification reconnu par la loi aux intéressés. Seuls les établissements de crédit et les administrations à vocation économique ont accès à la base de données FIBEN.

Le service central des risques (SCR)

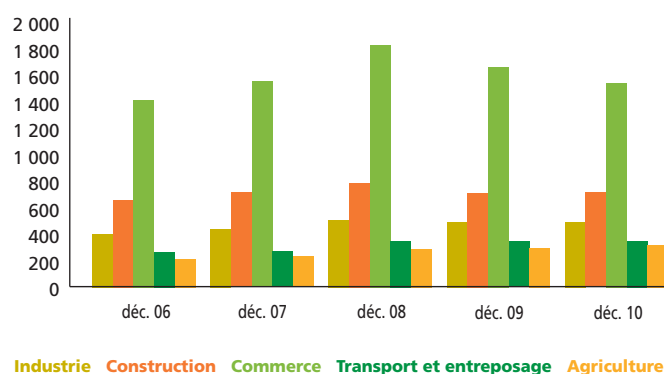
Conformément aux dispositions du règlement n° 86-09 du CRBF, le SCR recense mensuellement les crédits et engagements par signature consentis, au-delà d'un certain seuil (25 000 euros depuis 2006), par les établissements de crédit à chacun de leurs clients (*personnes morales sauf celles exerçant une activité d'établissement de crédit et les personnes physiques ayant une activité professionnelle non salariée*). Depuis 2002, les établissements de crédit déclarent directement auprès du SCR de la Banque de France les encours bancaires relatifs aux entreprises situées dans les DCOM (cf. données en annexe, page 74).

Les résultats de cette centralisation sont diffusés auprès des établissements déclarants, leur permettant de connaître l'endettement total, par catégorie de crédits, contracté en France par leur clientèle. Ils fournissent également aux autorités monétaires des informations utiles sur la distribution du crédit par établissement déclarant, nature de crédits, secteur d'activité économique et région.

Parallèlement, l'IEDOM conserve une application de recensement des créances douteuses et des arriérés de Sécurité

Évolution des encours de risques bancaires des entreprises dominiennes dans les principaux secteurs d'activités

k€ (source : SCR Banque de France)



sociale. Ces données sont fournies par les établissements de crédit dans le cadre de conventions de place et sont stockées dans une base de données spécifique. Les restitutions sont accessibles aux seuls établissements déclarants.

La centrale des incidents de paiements sur effets (CIPE)

La Banque de France centralise les incidents de paiement concernant les instruments autres que le chèque dans une centrale d'incidents de paiement (CIPE) qui recense auprès des établissements participants les incidents affectant les effets de commerce domiciliés à leurs guichets.

Les incidents enregistrés sont signalés à l'ensemble des établissements déclarants. Par ce biais, la CIPE est un outil à destination des établissements de crédit pour une appréciation plus exacte de la situation des entreprises qui sollicitent leur concours.

FIBEN en quelques chiffres (source : Banque de France)

	Niveau national		Zone couverte par l'IEDOM	
	Fin décembre 2009	Fin décembre 2010	Fin décembre 2009	Fin décembre 2010
Entreprises actives	5,8 millions	6,1 millions	154 000	165 000
Dirigeants recensés	5,1 millions	5,3 millions	53 000	57 000
Nombre d'incidents de paiement recensés	1,6 million	1,5 million	18 500	16 000
Nombre d'entreprises ayant des concours bancaires recensés	2,31 millions	2,36 millions	45 600	46 500
Bilans analysés	267 000	264 000	3 000	3 400
Nombre de bilans consolidés (1)	4 978	5 183	35	53

(1) La forte tombée de cote en septembre 2009 explique l'écart important pour l'IEDOM entre 2009 et 2010.

La cotation des entreprises

L'IEDOM attribue une cotation aux entreprises de son champ géographique recensées dans la base de données FIBEN. Cette cotation est une appréciation sur la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers à un horizon de trois ans. Les objectifs poursuivis sont de :

- fournir aux établissements de crédit une information sur la qualité des engagements qu'ils s'approprient à décider ou qu'ils ont déjà pris, répondant aux standards européens d'analyse du risque ;
- aider les chefs d'entreprise à identifier les facteurs qui vont influencer sur une analyse externe de leur situation financière et leur montrer où ils se positionnent sur une échelle de « risque de crédit » ;
- faciliter le dialogue banque-entreprise en mettant à disposition une référence commune.

La cotation s'appuie sur l'ensemble des informations recueillies sur l'entreprise concernée et est réexaminée chaque fois que des éléments significatifs nouveaux sont portés à la connaissance de l'IEDOM. Elle est établie par des analystes selon des normes professionnelles et déontologiques inscrites dans un « code de conduite » disponible sur le site internet de l'IEDOM.

Les prêts bancaires (*hors découverts*) détenus par les établissements de crédit sur des entreprises qui bénéficient des cotes les plus favorables (3++ à 4+¹) sont éligibles pour servir de garantie au refinancement auprès de l'Eurosystème.

AGRÈMENT DE LA BANQUE DE FRANCE EN TANT QU'ORGANISME EXTERNE D'ÉVALUATION DU CRÉDIT (OEEC)

La Commission bancaire a agréé, par décision en date du 19 juin 2007, sept Organismes externes d'évaluation de crédit (OEEC) dont la Banque de France. Les notations délivrées par ces OEEC pourront être utilisées par les établissements de crédit et les entreprises d'investissement pour la mise en œuvre de la nouvelle réglementation relative à la solvabilité.

Pour les entreprises des départements et collectivités territoriales d'outre-mer, les agences de l'IEDOM gèrent le système d'information sur les entreprises de la Banque de France, FIBEN, et la cote est attribuée en appliquant les mêmes règles que pour les entreprises de métropole.

La reconnaissance de la cotation Banque de France, matérialisée par l'inscription de cette dernière sur la liste des organismes externes d'évaluation du risque de crédit, s'applique donc également aux cotes attribuées par les agences de l'IEDOM.

LA COTATION BANQUE DE FRANCE

La cotation constitue une approche synthétique de la situation financière d'une entreprise, en termes de structure financière, de rentabilité et de solvabilité. Elle comprend une cote d'activité et une cote de crédit.

La cote d'activité, symbolisée par une lettre, indique le niveau du dernier chiffre d'affaires annuel hors taxes.

A	supérieur ou égal à	750 M€		
B	compris entre	150 M€	et	750 M€
C	compris entre	50 M€	et	150 M€
D	compris entre	30 M€	et	50 M€
E	compris entre	15 M€	et	30 M€
F	compris entre	7,5 M€	et	15 M€
G	compris entre	1,5 M€	et	7,5 M€
H	compris entre	0,75 M€	et	1,5 M€
J	compris entre	0,50 M€	et	0,75 M€
K	compris entre	0,25 M€	et	0,50 M€
L	compris entre	0,10 M€	et	0,25 M€
M	inférieur à	0,10 M€		
N	non significatif (1)			
X	inconnu ou trop ancien (exercice clos depuis plus de 21 mois)			

La cote de crédit prend en compte la situation financière et la rentabilité de l'entreprise au travers d'une batterie d'indicateurs comptables (comptes consolidés pour les groupes), l'existence d'incidents de paiement ou de créances douteuses, d'éventuelles procédures judiciaires à l'encontre de l'entreprise et/ou des dirigeants, ainsi que de tout élément significatif de l'environnement de l'entreprise.

De façon schématique, la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers est jugée :

3++	excellente
3+	très forte
3	forte
4+	assez forte
4	acceptable
5+	assez faible
5	faible
6	très faible
7	présence d'au moins un incident de paiement
8	menacée, compte tenu des incidents de paiement déclarés
9	compromise, les incidents déclarés dénotant une trésorerie très obérée
P	entreprise en procédure judiciaire
0	neutre, aucune information défavorable recueillie

Pour les entreprises appartenant à un groupe, on différencie :

- la cote de groupe, essentiellement fondée sur l'analyse des comptes consolidés quand la nature juridique de la filiale entraîne une responsabilité de droit illimitée de sa maison mère et rend l'analyse de sa situation intrinsèque sans objet ;
- la cote influencée, résultant d'une analyse combinée des comptes sociaux et consolidés, dès lors que la filiale entretient des relations étroites avec son groupe et que, par conséquent, pour apprécier son crédit, il convient de tenir compte de l'ensemble auquel elle appartient ;
- la cote autonome, qui s'appuie sur la seule analyse des comptes sociaux lorsque la filiale est considérée comme une entité indépendante et devant être jugée uniquement sur ses caractéristiques propres.

(1) Entreprises qui n'exercent pas directement d'activité industrielle ou commerciale ou dont le CA ne peut constituer la mesure de l'activité.



Mayotte, corail, îles du Nord (M'Tsamboro).

© Stéphane Bouvier-Gaz

La médiation du crédit aux entreprises

La médiation du crédit s'intègre dans le dispositif d'accueil et d'aide des entreprises confrontées à des problèmes de financement. Ce mécanisme s'adresse plus précisément à celles qui se sont vues opposer un refus récent de financement, ou une réduction de lignes accordées.

Dès l'instauration du médiateur national du crédit en novembre 2008, l'IEDOM a pleinement intégré le dispositif de la médiation du crédit pour sa zone d'intervention, à l'instar du réseau de la Banque de France. Cette mission s'inscrit dans le cadre de l'accord de place signé le 27 juillet 2009 à l'Élysée entre le gouvernement et la profession bancaire (et qui a été reconduit pour deux ans le 4 avril 2011). Fin 2009, le dispositif de la médiation du crédit s'est enrichi de deux nouvelles attributions : il a été décidé de renforcer la médiation du crédit pour le secteur touristique aux Antilles et d'étendre l'offre de service de la médiation du crédit aux agriculteurs qui rencontrent des difficultés de financement bancaire, d'assurance crédit ou d'insuffisance de leurs fonds propres. Une convention signée en décembre 2010 avec le ministère de l'Agriculture intègre dans le dispositif de la médiation les contentieux sur les prêts bonifiés à l'agriculture.

Depuis la mise en place du dispositif, 659 dossiers ont été déposés dans les DOM, dont 63 % ont été jugés éligibles à la procédure. À l'instar de la décrue observée en métropole, l'année 2010 montre une tendance à la baisse très sensible des dossiers déposés (147 dépôts soit 13 dossiers/mois contre plus de 500 dossiers reçus entre novembre 2008 et décembre 2009, soit 37 dossiers/mois). Les dossiers acceptés en médiation concernent essentiellement les secteurs des services (47 %), du commerce (25 %) et du BTP (19 %). Les TPE/PME de moins de 11 salariés restent les principaux utilisateurs du dispositif de la médiation, avec 82 % des dossiers acceptés.

La comparaison des chiffres avec la métropole reste difficile, compte tenu des particularités des économies ultramarines et

de leur tissu économique (moteurs de croissance différenciés, prépondérance économique de groupes d'entreprises aux côtés de très petites entreprises, gammes de produits bancaires moins étoffées, etc.). La mise en œuvre de la médiation comporte des spécificités notamment celles relatives à la taille et à la structure financière des entreprises. Les dossiers portent essentiellement sur des TPE et PME souffrant d'une insuffisance structurelle de fonds propres mise en exergue par la baisse conjoncturelle du volume d'affaires. Cependant, le taux de succès de la médiation outre-mer est assez proche du taux métropolitain, ce qui témoigne de la bonne participation des établissements de crédit locaux au dispositif.

L'OBSERVATOIRE DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

L'Institut d'émission joue un rôle d'observateur de la situation des établissements de crédit sur les places où il exerce son activité. Il suit également l'évolution des taux débiteurs pratiqués sur ces marchés et, de façon plus générale, il établit les statistiques financières des départements et collectivités d'outre-mer (DCOM).

Le suivi de l'activité bancaire

L'IEDOM collecte des informations réglementaires auprès de tous les établissements de crédit intervenant dans sa zone d'émission, informations déclarées sous le nouveau format du système de reporting prudentiel SURFI (Système unifié de reporting financier) en vigueur depuis le 30 juin 2010 et mis en place par l'Autorité de contrôle prudentiel des banques et des assurances (ACP) en remplacement de la BAFI. L'IEDOM reçoit

	La Réunion	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Mayotte	St-Pierre-et-Miquelon	Total	%	% national
Dossiers reçus	339	146	130	27	16	1	659	-	-
Dossiers refusés	100	50	43	6	5	1	205	31	18
Dossiers acceptés	239	96	87	21	11	0	454	69	82
Dossiers traités	236	90	64	16	10	0	416	-	-
Succès	153	39	36	6	5	0	239	57	63
Échecs	83	51	28	10	5	0	177	43	37
Dossiers en cours	3	6	8	5	0	0	22	-	-

Données cumulées entre novembre 2008 et décembre 2010

aussi, puis agrège, des données non intégrées dans SURFI, dont les établissements financiers souhaitent disposer dans le cadre du pilotage de leur activité. Enfin, l'exploitation des données issues du service central des risques (SCR) tenu par la Banque de France complète les analyses en appréciant l'évolution quantitative et qualitative des risques de contrepartie. La collecte de ces informations poursuit une triple finalité :

- l'élaboration des statistiques monétaires et financières des différentes places (évolution des dépôts et des crédits) ; ces données éclairent les évolutions de la sphère financière et contribuent à l'analyse de la conjoncture économique dans les différentes géographies de la zone d'intervention de l'IEDOM ;
- le calcul de parts de marché, permettant à chaque établissement de se positionner sur sa place ; des parts de marché par groupe bancaire sont également calculées qui permettent un positionnement au niveau d'un ensemble plus vaste (zones océan Indien et départements français d'Amérique) ou dans l'ensemble des DCOM ;
- le suivi des établissements de crédit et de l'activité bancaire (analyse de la bancarisation, suivi de la monétique, suivi des performances commerciales et des résultats).

Les travaux d'étude

Les travaux d'analyse

L'IEDOM analyse et diffuse sous forme d'études un ensemble d'informations relatives à la situation monétaire et financière de sa zone d'émission. Il publie trimestriellement un bulletin de conjoncture monétaire et financière ou des travaux ponctuels au travers de notes expresses. La mise en cohérence de ces différents travaux donne également à l'IEDOM une connaissance fine des principales évolutions des places financières de sa zone d'intervention, afin d'assurer l'information régulière du superviseur bancaire, l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP).

Le coût du crédit aux entreprises

L'IEDOM mène auprès des principaux établissements de crédit locaux des quatre DOM une enquête portant sur la nature et les conditions débitrices des crédits accordés aux entreprises. Cette enquête est réalisée chaque semestre et permet le calcul de taux de crédit par nature de concours et par géographie.

Les résultats de ces enquêtes sont à comparer avec précaution avec ceux de l'enquête trimestrielle réalisée en métropole

Synthèse des différents taux moyens pondérés pratiqués pour la clientèle entreprises dans les DOM et en métropole entre 2006 et 2010

en %

	janv. 06	juil. 06	janv. 07	juil. 07	janv. 08	juil. 08	janv. 09	juil. 09	janv. 10	juil. 10
Escompte										
Guadeloupe	6,29	6,64	6,67	7,48	8,80	9,67	8,53	5,90	5,90	3,87
Martinique	7,27	8,55	8,35	8,82	9,29	8,69	7,85	5,26	7,13	2,92
Guyane	7,43	n.s.	n.s.	n.s.	6,16	6,53	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
La Réunion	5,56	7,08	5,69	7,30	6,58	7,86	6,71	4,22	4,28	3,08
Métropole 3 ^e tranche	5,47	5,35	5,63	6,31	5,99	6,92	4,67	2,79	2,57	2,57
Métropole global	4,01	3,99	4,66	5,30	5,14	5,68	3,52	2,09	1,95	2,01
Découvert										
Guadeloupe	8,87	9,29	10,76	12,30	12,34	12,61	11,19	9,59	6,94	6,32
Martinique	7,89	9,85	8,19	9,40	10,57	12,00	10,58	9,58	7,28	10,36
Guyane	9,27	9,14	8,31	8,81	12,66	10,50	11,62	11,54	11,38	9,85
La Réunion	6,06	6,79	7,67	6,72	6,96	9,55	7,22	9,48	6,11	8,61
Métropole 3 ^e tranche	7,03	6,69	6,58	7,04	7,12	7,26	5,98	4,42	4,37	4,64
Métropole global	3,99	4,45	4,72	5,29	5,07	5,29	3,67	2,18	1,82	1,92
Autres court terme										
Guadeloupe	6,44	5,99	5,76	6,61	6,95	8,47	9,14	7,16	6,85	6,56
Martinique	5,47	6,21	6,54	6,29	7,42	7,49	5,86	6,89	6,19	6,86
Guyane	5,50	6,61	6,38	6,24	6,67	7,75	6,54	5,05	6,78	n.s.
La Réunion	5,64	5,71	5,35	6,36	6,33	6,67	5,66	3,46	2,79	3,51
Métropole 3 ^e tranche	4,66	4,73	5,12	5,96	5,73	6,41	5,02	3,50	3,12	3,00
Métropole global	3,08	3,63	4,42	4,91	4,81	5,42	3,17	1,73	1,49	1,70
Moyen et long terme										
Guadeloupe	4,78	4,93	4,86	5,37	5,87	5,46	6,10	5,38	5,11	6,56
Martinique	6,11	5,78	5,44	5,90	6,44	6,37	6,49	6,11	5,78	4,94
Guyane	5,46	5,48	5,76	5,72	6,85	6,72	6,07	6,40	5,79	5,69
La Réunion	4,13	4,28	4,64	5,16	5,64	6,20	5,87	5,06	3,95	4,90
Métropole 3 ^e tranche	3,61	4,07	4,29	4,64	4,91	5,18	5,10	4,12	3,56	3,36
Métropole global	3,31	3,94	4,52	4,96	4,90	5,50	3,94	3,04	2,82	2,69

n.s. : Non significatif, les résultats ne sont pas disponibles en raison d'un échantillon d'observations insuffisant.

par la Banque de France, dans la mesure où les populations d'entreprises ne sont pas équivalentes. Notamment, le poids des très grandes entreprises est plus important dans l'Hexagone. Or, ces dernières ont accès à des conditions de crédit plus avantageuses qui expliquent, par exemple, des taux moyens pondérés particulièrement bas en métropole pour les découverts.

C'est pourquoi, afin de permettre une meilleure comparaison, deux types de séries sont présentées pour la métropole dans le tableau ci-avant (« métropole global » et « métropole 3^e tranche ») :

- les taux moyens pondérés sur l'ensemble des tranches de crédits octroyés (le mode de calcul est identique à celui qui est appliqué dans les DOM) ;
- les taux moyens observés sur la tranche de crédits de 45 735 euros à 76 225 euros (3^e tranche, la plus représentative des concours octroyés aux entreprises domiennes).

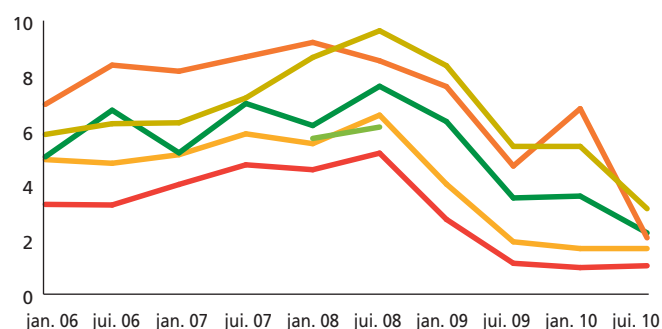
Après une période de hausse générale des taux observée du milieu de l'année 2005 jusqu'en 2008, la tendance s'est brutalement inversée sous l'effet des décisions de politique monétaire de la BCE et les taux ont baissé continuellement jusqu'au 3^e trimestre 2009. Après une phase de stabilisation

jusqu'au milieu de l'année 2010, les taux de marché ont entamé une légère remontée mais demeurent néanmoins à des niveaux historiquement bas.

Dans ce contexte, le renchérissement des conditions de crédit observé en 2008, en lien avec la crise du système bancaire mondial et les difficultés des banques pour obtenir des liquidités, a pris fin en 2009. En effet, la baisse des conditions de refinancement des banques a été répercutée par ces dernières sur les taux des crédits accordés à la clientèle, ce qui s'est traduit par une réduction sensible du coût du crédit aussi bien en métropole que dans les DOM. En 2010, si le coût des crédits à court terme remonte légèrement dans les DOM, les évolutions sont contrastées selon les géographies. Le taux des crédits à moyen et long terme, en baisse en métropole, suit une évolution différenciée selon les géographies dans les DOM.

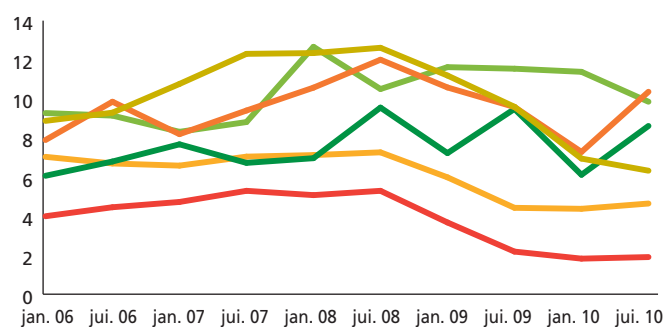
Dans l'ensemble, le coût du crédit reste plus élevé dans les DOM qu'en métropole, en raison notamment d'un niveau de risque plus élevé. Cet écart est en grande partie expliqué par des conditions particulières d'activité des banques domiennes, caractérisées par des marchés étroits et des coefficients d'exploitation importants. Moins contraints par ces particuli-

Évolution du taux moyen pondéré de l'escompte (en %)



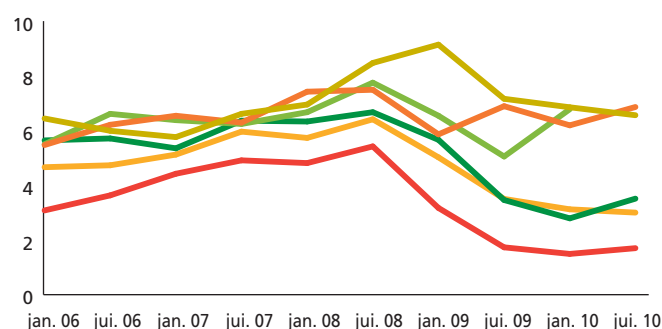
Guadeloupe Martinique Guyane La Réunion
Métropole 3^e tranche Métropole global

Évolution du taux moyen pondéré du découvert (en %)



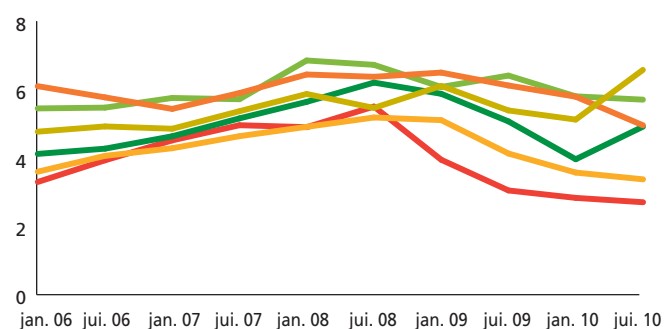
Guadeloupe Martinique Guyane La Réunion
Métropole 3^e tranche Métropole global

Évolution du taux moyen pondéré des autres crédits à court terme (en %)



Guadeloupe Martinique Guyane La Réunion
Métropole 3^e tranche Métropole global

Évolution du taux moyen pondéré des crédits à moyen et long terme (en %)



Guadeloupe Martinique Guyane La Réunion
Métropole 3^e tranche Métropole global

tés que leurs homologues des DFA, les établissements de crédit de La Réunion continuent d'offrir les conditions de crédit les plus proches de celles de la métropole.

L'Observatoire des tarifs bancaires

Conformément à la demande du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, l'IEDOM publie depuis fin 2009 un Observatoire public des tarifs bancaires dans les DCOM pour renforcer la transparence et mieux suivre les évolutions tarifaires. Cette mission a été officialisée par la loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010. L'Observatoire public des tarifs bancaires dans les DCOM fait l'objet d'une publication semestrielle, disponible sur le site Internet de l'IEDOM.

L'Observatoire des tarifs bancaires est établi sur la base de données publiques, telles qu'elles sont transcrites dans les plaquettes tarifaires des banques. Leur collecte est opérée semestriellement, sur les tarifs en vigueur au 1^{er} avril et au 1^{er} octobre.

Outre la mise en parallèle des tarifs des différentes banques, cet observatoire présente des tarifs moyens pondérés (par le nombre de comptes ordinaires particuliers détenus par l'établissement considéré) pour chacune des six géographies incluses dans le périmètre IEDOM, pour une trentaine de tarifs bancaires s'appliquant aux opérations les plus courantes. Il retrace également leur évolution sur les trois dernières années. Des tarifs moyens pour l'ensemble de la zone ont aussi été calculés (pondération par le poids de chaque place bancaire).

LA GESTION DES INFORMATIONS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Les études et publications

Les études

La demande d'informations statistiques, d'indicateurs économiques et financiers ou encore de diagnostics et d'analyses sur les départements d'outre-mer et sur les collectivités territoriales de Mayotte, de Saint-Pierre-et-Miquelon, de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin est croissante.

Cette tendance s'explique par la conjonction de plusieurs facteurs :

- la multiplication des usages de la statistique publique régionale ou locale suscitée par les lois de décentralisation et la nécessité pour les acteurs locaux de bâtir leur propre expertise ;
- les exigences en matière de suivi de l'impact des politiques publiques engendrées par la mise en place de la Loi organique relative aux Lois de Finance (LOLF) ;
- une meilleure appréhension des contraintes liées à l'ultrapériorité.



Saint-Pierre-et-Miquelon, paruline à couronne rousse.

© Patrick Hacala

Ces demandes s'orientent en particulier vers l'IEDOM, compte tenu de son expertise en matière d'analyse conjoncturelle et structurelle de ces économies et de sa connaissance précise de l'activité monétaire et financière. L'IEDOM y répond par la production de nombreuses publications périodiques détaillées ci-après, d'études thématiques ou sectorielles et par sa participation au projet CEROM¹.

Par ailleurs, en application de la Loi d'orientation pour l'outre-mer (LOOM) du 13 décembre 2000, l'IEDOM réalise chaque année, pour le compte du ministère chargé de l'Outre-mer et du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, une étude sur l'activité bancaire et le coût du crédit aux entreprises dans les DOM². Cette étude est transmise par le ministre au président du Sénat et au président de l'Assemblée nationale.

Les publications périodiques

L'IEDOM produit des publications tout au long de l'année.

Dans chaque agence, sont publiées :

- tous les mois, la Lettre de l'Institut d'émission ;
 - tous les trimestres, les bulletins trimestriels de conjoncture ;
 - tous les ans, une monographie par département ou collectivité.
- Parallèlement, le siège parisien de l'IEDOM publie :
- tous les trimestres, depuis juin 2005, un quatre pages sur la conjoncture outre-mer ;
 - tous les ans, le rapport général de l'établissement.

/ La Lettre de l'Institut d'émission

Ce document à parution mensuelle est rédigé dans chaque agence³. Il regroupe, d'une part, des informations nationales communes afférentes au secteur bancaire, à la monnaie et, d'autre

¹ Le projet Comptes économiques rapides pour l'outre-mer (CEROM), né en 2003 et spécifié par un accord cadre signé en 2004 sous l'impulsion de l'AFD, l'IEDOM, l'IEOM et de l'INSEE, consiste à mettre en place un cadre permettant d'analyser les évolutions récentes de la situation économique des DOM.

² Cf. « Les publications thématiques ou sectorielles – Les Notes de l'Institut d'émission », page 50.

³ Depuis 2005, la Lettre de l'Institut d'émission de Saint-Pierre-et-Miquelon paraît tous les trimestres et non plus tous les mois.



Martinique, flamboyant jaune en fleur, variété plus rare du « Delonix regia » ou flamboyant généralement rouge.

© Stéphane Bouvier-Gaz

part, des informations relatives aux principaux acteurs économiques et financiers et aux activités de place de l'Institut. Une édition nationale qui résulte de la compilation des lettres des différentes agences est également diffusée.

/ Les bulletins trimestriels de conjoncture – Suivi de la conjoncture économique et suivi de la conjoncture financière et bancaire

L'IEDOM produit chaque trimestre, dans chaque DOM ou collectivité, deux bulletins de suivi de la conjoncture, l'un consacré à la conjoncture économique, l'autre à la conjoncture financière et bancaire. Les bulletins issus des différentes agences sont ensuite regroupés chaque trimestre sous forme de deux bulletins complets au siège.

Le bulletin de conjoncture économique appréhende l'évolution des principales variables conjoncturelles de chaque DOM et collectivité au travers d'indicateurs économiques et d'une enquête d'opinions réalisée auprès des chefs d'entreprise et englobant tous les secteurs importants de l'économie.

Le bulletin de conjoncture financière et bancaire retrace, sur chaque place, les statistiques financières relatives à l'évolution par catégorie et par agent, des dépôts, de l'épargne et des crédits consentis. Une enquête de conjoncture auprès des établissements de crédit permet d'informer les lecteurs des évolutions attendues et prévues des principaux indicateurs financiers. Ce bulletin comporte désormais une synthèse de plusieurs pages des principales évolutions monétaires et financières.

/ Le quatre pages « Conjoncture Outre-mer »

Cette publication présente une synthèse des conjonctures économiques et financières ultramarines, à partir des informations contenues dans les bulletins trimestriels de conjoncture. Sont ainsi décrites chaque trimestre les principales évolutions de l'indice des prix et du marché de l'emploi dans les départements et collectivités d'outre-mer, suivies d'une analyse des principales évolutions économiques dans les géographies de la zone d'intervention de l'IEDOM.

/ Les rapports annuels des agences

Ces monographies présentent de façon détaillée la situation économique et financière de chaque département et collectivité, au travers de données chiffrées et d'analyses sectorielles sur des séries de moyen et long termes.

Documents de référence, il s'agit de recueils d'informations visant particulièrement à permettre à un observateur extérieur d'approfondir sa connaissance de la géographie concernée.

Au fil des éditions, les rapports annuels s'enrichissent de nouveaux thèmes ; ainsi, y ont été insérés des développements

sur les caractéristiques institutionnelles ou encore sur l'analyse des finances publiques locales.

Depuis 2007 deux monographies sur les collectivités territoriales de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin sont venues s'ajouter à celles élaborées chaque année sur chacun des quatre DOM ainsi que sur les collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon.

/ Le rapport annuel de l'Institut

Le rapport de l'Institut décrit l'activité et les comptes annuels de l'IEDOM et fait une brève synthèse de la situation économique et monétaire des DOM, de Saint-Pierre-et-Miquelon, de Mayotte, de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

Il s'agit d'un document destiné principalement à fournir une information sur les activités de l'IEDOM au cours de l'exercice sous revue.

Les publications thématiques ou sectorielles

De façon ponctuelle et parallèlement aux publications périodiques, l'IEDOM diffuse des *Notes de l'Institut d'émission*, des *Notes expresses* et des *études sectorielles* sur divers sujets récurrents ou non et sur des thèmes intéressant l'ensemble des départements ou l'un d'entre eux.

Nombre de publications thématiques

	2008	2009	2010
Notes de l'Institut d'émission	3	3	3
Notes expresses	4	12	21
Études sectorielles	-	-	-
Contributions aux publications CEROM	6	6	6

NB : Dans le cadre de CEROM, les publications ont démarré en 2004.

/ Les Notes de l'Institut d'émission

Chaque année, l'IEDOM publie des études approfondies sur des thèmes ayant trait à l'économie et au financement dans sa zone d'intervention. Ces notes (20 à 40 pages) agrègent des données chiffrées émanant des établissements de crédit, des entreprises ou des fichiers gérés par l'IEDOM.

En 2010, trois Notes de l'Institut d'émission ont ainsi été publiées :

- « L'habitat dans les outre-mer français : progrès, enjeux, disparités » ;
- « Un nouvel indicateur pour aider au diagnostic conjoncturel dans l'outre-mer » ;
- « Les collectivités locales des DROM : des acteurs majeurs du développement économique ».

/ Les Notes expresses

Complément des autres publications, les Notes expresses sont des études synthétiques de quatre pages. Il peut s'agir d'un point de situation sur une activité propre de l'IEDOM (surendettement, fichiers, circulation fiduciaire, cotation...), d'un point de conjoncture particulier (situation d'une géographie, d'une branche ou d'un secteur) ou d'une information rapide sur le financement de l'économie (coût du crédit).

Sont parues en 2010 les Notes expresses suivantes :

- n° 65 - Les caractéristiques de l'habitat en Guyane ;
- n° 66 - L'habitat à Mayotte ;
- n° 67 - L'année 2009 à la Martinique ;
- n° 68 - L'économie de Saint-Martin : à la recherche de ses avantages comparatifs ;
- n° 69 - Saint-Barthélemy : une économie fondée sur le tourisme haut de gamme ;
- n° 70 - Premier bilan économique de l'année 2009 en Guyane ;
- n° 71 - L'année 2009 à Saint-Pierre-et-Miquelon ;
- n° 72 - Synthèse de l'année 2009 en Guadeloupe ;
- n° 73 - Synthèse de l'année 2009 à La Réunion ;
- n° 74 - La conjoncture à Mayotte en 2009 : ralentissement de l'activité ;
- n° 75 - L'habitat dans les outre-mer français : progrès, enjeux, disparités ;
- n° 76 - L'habitat à la Martinique ;
- n° 77 - Panorama de La Réunion ;
- n° 78 - Panorama de Mayotte ;
- n° 79 - Panorama de la Martinique ;
- n° 80 - Panorama de la Guadeloupe ;
- n° 81 - Panorama de Saint-Pierre-et-Miquelon ;
- n° 82 - Panorama de Saint-Barthélemy ;
- n° 83 - Premières tendances – 3^e trimestre 2010 – à la Guadeloupe ;
- n° 84 - Panorama de la Guyane ;
- n° 85 - Panorama de Saint-Martin.

/ Les études sectorielles

L'IEDOM publie, depuis 1996, dans des études dites sectorielles, des données comparatives sur les profils des entreprises domiennes et métropolitaines. Ces publications visent essentiellement à fournir des éléments de comparaison sur les caractéristiques, les comportements et les performances des entreprises domiennes et métropolitaines par grand secteur d'activités. Les indicateurs comparatifs sont réalisés à partir des documents comptables collectés dans le fichier FIBEN de la Banque de France sur les entreprises des DOM et de la métropole. Dans les DOM, ces données sont recueillies par l'IEDOM. Il est à noter que le champ de ces statistiques est limité par les seuils de collecte des bilans dans FIBEN, soit les entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 750 000 euros ou qui présentent un encours de risque supérieur ou égal à 380 000 euros.

Les travaux CEROM

Le projet CEROM, mis en place en 2004, permet de contribuer au développement progressif d'une capacité d'analyse des évolutions économiques ultramarines. Il s'agit d'un projet conduit en partenariat entre l'Agence française de développement, l'INSEE et l'IEDOM. Ce projet s'articule autour de trois volets : l'élaboration de comptes économiques rapides ; la confection d'indicateurs synthétiques de conjoncture ; la promotion de l'analyse économique à travers la réalisation régulière d'études d'ensemble.

L'élaboration des comptes économiques rapides

Les comptes économiques rapides de l'année 2009 sont disponibles pour l'ensemble des départements d'outre-mer. La présentation et l'analyse de ces comptes ont été publiées dans le format de quatre pages des « Synthèses de CEROM ».

La tenue de tableaux de bord

Pour chaque département d'outre-mer, les tableaux de bord, établis selon une périodicité trimestrielle, présentent de manière synthétique, sous forme de tableaux et de graphiques, un ensemble d'indicateurs et de données sur la conjoncture classés par thèmes.

Les chantiers méthodologiques

Le deuxième volet CEROM sur les « Indicateurs Synthétiques de Conjoncture » a été abandonné et remplacé par un volet plus large sur les « chantiers méthodologiques ». Ce volet comprend les différents travaux méthodologiques engagés dans le cadre de CEROM tels que ceux réalisés ou projetés sur l'estimation du PIB de petites économies, l'analyse de la conjoncture, les mesures de l'inflation importée ou du PIB en parité de pouvoir d'achat, etc. Par ailleurs, des travaux d'estimation de la fonction d'investissement, qui contribuent à l'élaboration des comptes rapides, sont menés par l'IEDOM.

Les études et synthèses macroéconomiques

Les travaux conduits au titre de projets CEROM ont fait l'objet en 2010 de la publication suivante :

- « Mutations et évolutions de l'économie mahoraise à la veille de la départementalisation » (novembre 2010)

Le CEROM dispose d'un outil de communication sur ses publications et études au travers d'un site Internet dont une nouvelle version sera opérationnelle courant 2011 (<http://www.cerom-outremer.org>).

Le site Internet

L'IEDOM utilise Internet, dans le cadre de son rôle d'observatoire économique et financier, afin d'assurer une meilleure communication sur son rôle et ses publications.

Une nouvelle version du site www.iedom.fr a été déployée en 2010.

Toutes les publications sont téléchargeables, gratuitement, à partir de ce site.

LES ACTIVITÉS GRAND PUBLIC

L'ANNÉE 2010 MARQUÉE PAR LE NOUVEAU DISPOSITIF DE SURENDETTEMENT

La réforme du cadre législatif du surendettement qui est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2010 est issue de la Loi n° 2010-737 du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation, dite « loi Lagarde ». Celle-ci poursuit trois objectifs : d'une part, une commercialisation responsable du crédit à la consommation pour une meilleure prévention du surendettement, d'autre part, une amélioration de la protection des surendettés et enfin, une accélération et une plus grande efficacité des procédures de surendettement, s'attachant en particulier à une harmonisation et une transparence accrue du traitement du surendettement.

La réforme du cadre législatif du surendettement s'applique pleinement dans les départements d'outre-mer, avec quelques adaptations mineures à Mayotte ainsi que dans les collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon (articles L. 334-1 à L. 334-3 et L. 334-11 à L. 334-12, R. 336-1 et R. 336-5 à R. 336-8 du Code de la consommation).

Le nouveau dispositif consacre l'élargissement et le renforcement du rôle des commissions grâce à une déjudiciarisation de certaines procédures :

- dans le cadre des procédures de redressement personnel, il appartient dorénavant à la commission de recommander l'effacement des dettes dans les cas où le surendetté ne possède pas d'actifs de valeur (environ 90 à 95 % des cas) ;
- à côté des mesures recommandées devant être homologuées par le juge, la commission pourra imposer des mesures (mesures dites

« imposées », qui ne touchent pas au capital de la dette : rééchelonnement, réduction de taux d'intérêt, report ou suspension d'exigibilité) qui deviendront exécutoires sans même que le juge n'intervienne.

Les autres évolutions de la réforme concernent :

- la suspension automatique et l'interdiction des procédures d'exécution dès la recevabilité du dossier et l'interdiction pour le débiteur de payer les dettes nées avant la recevabilité ;
- l'obligation pour l'établissement teneur de compte d'assurer la continuité des services bancaires lorsqu'un client dépose un dossier de surendettement ;
- dans une perspective d'accélération du traitement du surendettement, les commissions de surendettement disposent d'un délai d'orientation ramené à trois mois contre six mois auparavant ;
- dans un objectif de transparence accrue, les règlements intérieurs des commissions de surendettement vont être rendus publics, ce qui doit favoriser l'homogénéisation des traitements, notamment sur les conditions de prise en compte et d'appréciation des ressources nécessaires aux dépenses courantes (le « reste à vivre ») ;
- enfin, l'abaissement de dix ans à huit ans de la durée maximale des plans de surendettement et la réduction des durées d'inscription au fichier national des incidents de paiement des crédits aux particuliers (FICP - voir *infra*), aux fins de faciliter le rebond des personnes surendettées.

L'activité des commissions de surendettement

Textes de référence

Loi n° 89-1010 du 31 décembre 1989 relative à la prévention et au règlement des difficultés liées au surendettement des particuliers, dite « loi Neiertz ».

Loi n° 95-125 du 8 février 1995.

Loi n° 98-657 du 29 juillet 1998.

Loi n° 2003-710 du 1^{er} août 2003, dite « loi Borloo ».

Loi n° 2007-290 du 5 mars 2007, dite « du droit au logement opposable ».

Loi n° 2010-737 du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation dite « loi Lagarde ».

Décret n° 2010-1304 du 29 octobre 2010 relatif aux procédures de traitement des situations de surendettement des particuliers.

Textes consolidés (articles L. 330-1 à L. 334-3 et L. 334-11 à L. 334-12, articles R. 331-1 à R. 336-1 et R. 336-5 à R. 336-8 du Code de la consommation).

L'IEDOM assure le secrétariat des commissions de surendettement dans les quatre DOM et dans les collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon. Les commissions relevant des collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin sont regroupées au sein de la commission de la Guadeloupe.

L'année 2010 a enregistré dans les départements et collectivités d'outre-mer (DCOM) une hausse des dépôts de dossiers de 10 %, qui s'est essentiellement concentrée sur la fin de l'année avec une augmentation de 23 % au quatrième trimestre 2010, due à l'entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2010 de la loi Lagarde. Pour la première fois, le plafond des 2 000 dossiers déposés a été dépassé à l'IEDOM (2 133 dossiers à fin 2010).

L'évolution des dépôts est marquée par un fort contraste entre, d'une part, les secrétariats des commissions de surendettement de la zone Antilles-Guyane, qui enregistrent une progression annuelle de 24 % et, d'autre part, celui de La Réunion où le niveau des dépôts s'est stabilisé en 2010, il est vrai à un niveau élevé de plus de 1 100 dossiers, soit toujours plus de la moitié des dossiers déposés dans les DCOM. Cet écart de croissance n'est pas surprenant au regard du déficit struc-

turel du taux de dépôts de dossiers dans la zone Antilles-Guyane¹. L'accélération des dépôts liée à la loi Lagarde a été plus particulièrement sensible en Guyane et à la Guadeloupe (augmentations proches de 80 % au quatrième trimestre). Pour ce dernier département, les dépôts de dossiers ont progressé de 20 % en 2010, retrouvant le niveau de 350 dossiers après deux années de recul (-4 % en 2008 puis -15 % en 2009).

Malgré la hausse d'activité, les délais de traitement sont restés contenus sous quatre mois en phase amiable. En outre, le résultat des traitements n'a pas subi d'inflexions majeures en 2010 :

- le taux d'orientation en procédure de rétablissement personnel (PRP)² gagne 1 point en moyenne à 17 % sur 2010 mais il reste inférieur au taux observé en métropole (au-dessus de 30 %), cet écart tient en particulier à la jeunesse de la population ultramarine (la reconnaissance d'une situation irrémédiablement compromise est plus difficile à prononcer pour des jeunes gens) et à une fraction plus importante qu'en métropole de personnes ayant bénéficié d'une accession sociale à la propriété dans le cadre d'un dispositif propre à l'Outre-mer (la propriété d'un logement de type très social, rend délicate la phase de liquidation des actifs) ;
- le taux de succès en phase amiable, en diminution de 2 points en 2010, reste supérieur à 50 %, ce repli s'explique par l'utilisation moins systématique des moratoires en phase amiable, dorénavant ciblés vers les débiteurs présentant une probabilité raisonnable de retour à meilleure fortune, soit du fait d'entrées prévisibles d'argent (cession d'un patrimoine par exemple), soit par la perspective d'une vraisemblable reprise d'activité professionnelle compte tenu du niveau de formation. Parallèlement, le taux de redépôt de dossiers se maintient à un niveau contenu (20 %) ;
- le taux de recours à la phase de recommandation³ gagne 10 points sur un an, à 80 %, contribuant à renforcer l'action des commissions pour un traitement durable de la situation des débiteurs surendettés.

L'IEDOM publie trimestriellement sur son site Internet un observatoire du surendettement dans les DOM qui fait le point sur l'évolution du traitement des dossiers de surendettement.

Le droit au compte

Textes de référence

Article L. 312-1 du Code monétaire et financier : toute personne physique ou morale domiciliée en France, dépourvue d'un compte de dépôt, a droit à l'ouverture d'un tel compte dans l'établissement de crédit de son choix.

Article D. 312-5 du Code monétaire et financier (introduit par le décret n° 2001-45 du 17 janvier 2001) : il définit les services bancaires de base devant être délivrés gratuitement dans le cadre du droit au compte.

Les particuliers résidant en France et ne disposant pas de compte bancaire peuvent bénéficier de la procédure dite « du droit au compte », c'est-à-dire demander à la Banque de France ou, dans les DCOM, à l'Institut d'émission des départements d'outre-mer, la désignation d'office d'une banque qui sera tenue de leur ouvrir un compte permettant d'accéder gratuitement aux services bancaires de base. La Banque de France ou l'IEDOM dispose alors d'un jour ouvré pour traiter cette demande et désigner un établissement.

Depuis avril 2006, l'intéressé peut également donner mandat à l'établissement qui lui refuse l'ouverture d'un compte de transmettre à la Banque de France ou à l'IEDOM sa demande d'exercice du droit au compte, accompagnée d'une lettre de refus d'ouverture de compte.

En 2010, 920 personnes ont bénéficié de la procédure du droit au compte dans les DCOM, soit une baisse de 5 % par rapport à 2009. Cette contraction trouve son origine dans la baisse très sensible enregistrée à la Martinique (-40 %). L'évolution

¹ Les départements de la Guadeloupe et de la Guyane comptent moins de 0,7 dossier déposé pour 1 000 habitants. À la Martinique, ce ratio est de 0,9 et à La Réunion il atteint 1,4. À titre de comparaison, le ratio est de 3,4 en métropole ou de 2,2 en Corse.

² Nombre d'orientations par la commission vers la procédure de rétablissement personnel / nombre total de décisions de la commission.

³ Mesuré par le rapport entre le nombre de demandes d'ouverture de la phase de recommandation et le nombre d'échecs en phase amiable, ce taux exprime le pourcentage de dossiers qui, sans solution amiable, parviennent à trouver une solution en recommandation.

La Réunion, stegastes nigricans, poisson demoiselle (Pomacentridae) défendant son territoire composé de gazons algaux qui recouvrent les coraux morts.
Photo prise sur les récifs coralliens de La Réunion à Saint Gilles.



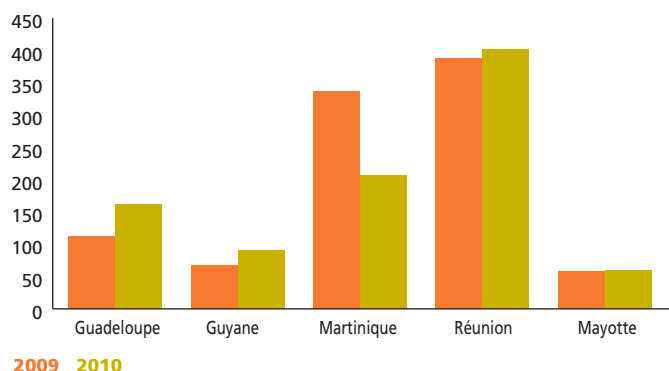


La Réunion, Hibiscus hybride orange.

© Stéphane Bouvier-Gaz

atypique dans ce département est liée aux ajustements nés de la crise sociale de 2009 (forte hausse des demandes liée à un mouvement de clôtures de compte en 2009 – retour à un rythme plus modéré de demandes de droit au compte en 2010).

Droit au compte dans les DCOM



La gestion des fichiers relatifs aux particuliers

Le fichier des incidents de paiement sur les crédits aux particuliers (FICP)

Textes de référence

Loi du 31 décembre 1989 relative à la prévention et au règlement des difficultés des particuliers et des familles.

Loi n° 2010-737 du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation (article L. 333-4 et L. 333-5 du Code de la consommation).

Textes consolidés (articles L. 333-4 à L. 333-6 du Code de la consommation).

Arrêté du 26 octobre 2010 relatif au fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers.

Le FICP DOM a été intégré en 2003 dans le FICP national, géré par la Banque de France. Depuis lors, toutes les déclarations (incidents et radiations) des DOM, de Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte, Saint-Barthélemy et Saint-Martin, sont adressées au FICP national selon les procédures en vigueur en métropole.

Conformément à la loi n° 2010-737 du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation dite « loi Lagarde », les prêteurs seront tenus, à partir du 1^{er} mai 2011, de consulter systématiquement le fichier national des incidents de remboursement des crédits des particuliers (FICP), désormais actualisé en temps réel (contre un rafraîchissement mensuel jusqu'alors).

Dans le cadre de cette même loi, les durées d'inscription au FICP liées aux mesures de surendettement ont été réduites : en principe conservée pendant toute la durée d'exécution du plan de surendettement, soit huit ans au maximum, une inscription au FICP pourra être réduite à cinq ans si le débiteur exécute les mesures entérinées par la commission sans incident durant cette période. En cas de procédure de rétablissement personnel, la durée de l'inscription au FICP est également ramenée de huit ans à cinq ans.

La loi Lagarde a enfin acté le principe de la création d'un fichier positif appelé « registre national des crédits aux particuliers ». Destiné à prévenir le surendettement et assurer une meilleure information des prêteurs sur la solvabilité des emprunteurs, un « comité de préfiguration » a été chargé de préparer, au plus tard en juillet 2011, un rapport sur la faisabilité d'un tel registre.

Le stock de dossiers déclarés au FICP par les établissements de crédit dans les quatre DOM et les quatre collectivités était de 73 512 au 31 décembre 2010, évolution stable par rapport au 31 décembre 2009 (+0,3 %).

Le fichier des incidents sur chèques et des retraits de cartes bancaires (FCC) et le fichier des comptes d'outre-mer (FICOM)

Textes de référence

Loi n° 91-1382 du 30 décembre 1991.

Loi n° 2001-420 du 15 mai 2001.

Décret n° 2011-358 du 30 mars 2011 modifiant des dispositions du livre VII du Code monétaire et financier relatives aux comptes bancaires.

Textes consolidés (articles L. 131-85 à L. 131-86, L. 711-8 à L. 711-8-1, R. 131-26 à R. 131-45, R. 711-10 à R. 711-12 du Code monétaire et financier).

Règlement n° 86-08 du 27 février 1986 du Comité de la réglementation bancaire.

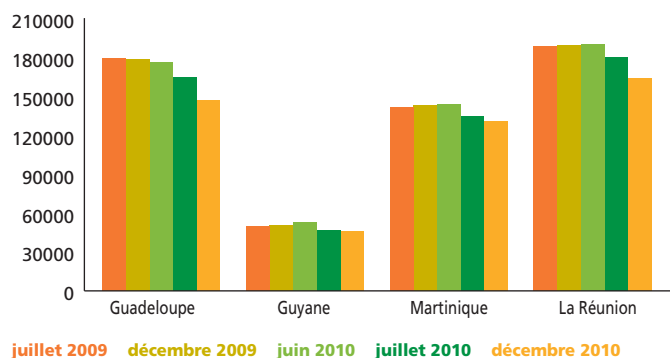
Conformément à l'article L. 711-8 du Code monétaire et financier, l'IEDOM exerce, dans son champ de compétence territoriale et en liaison avec la Banque de France, les attributions dévolues à la centralisation des incidents de paiement portant sur les chèques et les cartes bancaires (fichier central des chèques – FCC).

Dans les cas particuliers de Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon et, à partir du 1^{er} mai 2011, de Saint-Barthélemy et Saint-Martin, les établissements de crédit doivent également déclarer au « Fichier des comptes d'outre-mer » (FICOM) l'ensemble des comptes de la clientèle sur lesquels des chèques peuvent être tirés. Le FICOM est un fichier interbancaire géré par l'IEDOM-IEOM, dont la finalité est d'assurer la sécurité des chèques. L'article 89 de la loi n° 2010-1249 du 22 octobre 2010 de régulation bancaire et financière a introduit un article L. 711-8-1 dans

le Code monétaire et financier, qui dispose que, par exception au secret professionnel de l'IEDOM, les comptables publics à Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon sont en droit d'obtenir, sur demande expresse, la communication des informations relatives aux comptes sur lesquels des chèques peuvent être tirés, pour leur permettre d'assurer les opérations de recouvrement des créances publiques. Ce droit de communication peut s'exercer auprès des agences de l'IEDOM, sur demande écrite, transmise par tout moyen.

Le stock du nombre d'incidents de paiement de la zone IEDOM a baissé, revenant de 576 056 en juin 2010 à 496 486 en décembre 2010, soit une baisse de 14 % en l'espace de six mois. Cette baisse s'explique en grande partie par la suppression à compter du 2 juillet 2010, par la loi Lagarde, de la pénalité libératoire comme condition pour obtenir l'annulation de l'inscription de l'incident de paiement au FCC. Ainsi, entre 2009 et 2010, les annulations d'incidents de paiement au FCC dans la zone IEDOM ont augmenté de 66 %, passant de 122 108 annulations en 2009 à 203 630 en 2010. Parallèlement, on constate une légère diminution (-2 %) du nombre des interdictions bancaires de la zone IEDOM intervenue sur l'année 2010 (cf. annexe page 77).

Évolution du stock des incidents de paiement sur chèques



Le droit d'accès aux fichiers

Texte de référence

Loi du n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite loi « Informatique et Libertés ».

La loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 prévoit que toute personne justifiant de son identité a le droit d'interroger les services ou organismes chargés de mettre en œuvre des traitements automatisés, en vue de savoir si ces traitements portent sur des informations nominatives la concernant et, le cas échéant, d'en obtenir communication et rectification si nécessaire.

Dans ce cadre, l'IEDOM a permis en 2010 l'exercice par des résidents des départements d'outre-mer, de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin, de 22 759 demandes de droit d'accès aux fichiers de la Banque de France (+6 % par rapport à 2010), soit 10 959 au FCC (+5 % par rapport à 2010), 11 657 au FICP (+6 % par rapport à 2010) et 143 au FNCI (+14 % par rapport à 2010).

LA COOPÉRATION RÉGIONALE

Dans le cadre de ses activités, l'IEDOM a développé des axes de coopération régionale, notamment dans l'océan Indien. L'objectif est double : d'une part, mieux faire connaître l'IEDOM comme Banque centrale déléguée agissant au nom de la Banque de France et représentant l'Eurosystème dans l'Outre-mer français ; d'autre part, partager les expériences sur les métiers communs et développer de véritables projets de coopération.

La coopération entre l'IEDOM et la Banque Centrale des Comores (BCC), fondée sur une convention signée en septembre 2003, s'est poursuivie de manière opérationnelle en 2010.

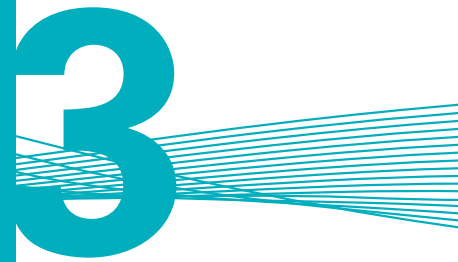
Mayotte, tortue marine.



© Stéphane Bouvier-Gaz



L'ACTIVITÉ BANCAIRE ET FINANCIÈRE



58 Le système
bancaire et financier

60 Les actifs et les passifs
financiers des agents
économiques

63 Les comptes d'exploitation
des établissements de crédit



Corail.

LE SYSTÈME BANCAIRE ET FINANCIER

L'organisation

À l'exception des caisses de Crédit municipal, toutes les catégories d'établissements de crédit (telles que définies par l'article L 511-9 du Code monétaire et financier) sont présentes dans les quatre DOM, la collectivité départementale de Mayotte et les collectivités d'outre-mer de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy (cf. annexe). À la fin de l'année 2010, on dénombre 41 établissements de crédit disposant d'une implantation locale, dont 21 banques, 17 sociétés financières, 2 institutions financières spécialisées et 1 établissement non soumis à la loi bancaire. Par ailleurs, 150 établissements qui ne disposent pas de représentation locale interviennent directement dans les DCOM depuis la métropole, soit de façon significative, soit de façon subsidiaire, dans le financement des entreprises et des administrations publiques locales.

Si le système bancaire des départements et collectivités d'outre-mer (DCOM) conserve des caractéristiques qui lui sont propres, notamment en raison de la taille des marchés, les évolutions récentes l'amènent progressivement à converger vers le système métropolitain. La quasi-totalité des établissements exclusivement locaux a disparu au profit

de rapprochements avec de grands groupes bancaires métropolitains, dans le sillage des mouvements de concentration observés sur le plan national. L'année 2010 est marquée par la reconfiguration du réseau Financière Océor, devenu Groupe BPCE International et Outre-mer (IOM), qui s'est traduite notamment par la cession des trois filiales de la Financière Océor (Océor Lease Réunion, Océor Lease Tahiti et Océor Lease Nouméa) à Natixis Lease, établissement en charge de l'activité de crédit-bail pour l'ensemble du Groupe BPCE. Ce changement d'actionnariat, qui n'impacte pas le dispositif actuel des trois enseignes, est effectif depuis le 31 décembre 2010.

Dans les DCOM, la densité du système bancaire et la bancarisation de la population sont en moyenne inférieurs à la métropole. La situation par département est cependant contrastée, proche de celle de la France métropolitaine à la Guadeloupe et à la Martinique, supérieure à Saint-Pierre-et-Miquelon, mais est largement inférieure à Mayotte et en Guyane. La Réunion se situe dans la moyenne des DCOM.

En 2010, la couverture bancaire dans les DCOM est demeurée relativement stable avec la création nette de 3 guichets, ce qui porte leur nombre total à 625 unités. Bien qu'en amélioration, leur densité, avec 1 guichet pour 3 400 habitants, demeure inférieure à celle de la métropole (1 guichet bancaire pour 1 680 habitants)¹. La situation par département est contrastée : alors que la densité à Saint-Pierre-et-Miquelon dépasse le ratio hexagonal, la Guyane et surtout Mayotte accusent un sous-équipement en matière de guichet bancaire, avec respectivement 1 guichet bancaire pour 5 700 et 7 500 habitants. La Réunion affiche une densité légèrement inférieure à la moyenne des DCOM et celles de la Guadeloupe et de la Martinique sont plus élevées.

Parallèlement, l'installation de nouveaux DAB-GAB s'est poursuivie, avec une centaine d'unités en un an. La densité s'élève à 1 DAB-GAB pour 1 500 habitants en moyenne dans les DCOM. En la matière, Saint-Pierre-et-Miquelon, la Guadeloupe et la Martinique sont les mieux équipés, avec une densité proche de celle de la France métropolitaine (1 DAB-GAB pour environ 1 180 habitants)¹. À l'inverse, Mayotte et la Guyane affichent un sous-équipement avec respectivement 1 DAB-GAB pour 3 600 et 2 400 habitants. La Réunion se situe dans la moyenne des DCOM.



La Réunion, poissons Chromis et Dascyllus, lagon de La Réunion.

Ces évolutions s'accompagnent d'une progression modérée (+1,3 %) des ouvertures de comptes bancaires en 2010 avec un total de plus de 4,8 millions. Le nombre de cartes bancaires en circulation dans les DCOM atteint 2,4 millions, soit une progression de 4,5 % par rapport à l'année précédente.

En termes de bancarisation, les DCOM enregistrent en moyenne 0,8 compte à vue par habitant en 2010, soit un niveau sensiblement inférieur à celui constaté en métropole (1,18 compte à vue par habitant)¹. Saint-Pierre-et-Miquelon, la Martinique et la Guadeloupe affichent un nombre de comptes à vue par habitant voisin de celui de la métropole. Inversement, la bancarisation reste faible à Mayotte ainsi qu'en Guyane, avec respectivement 0,24 et 0,5 compte à vue par habitant.

¹ Données «métropole» décembre 2009.

Le système bancaire dans les DCOM

	Décembre 2008	Décembre 2009	Décembre 2010*
Établissements de crédit installés localement	42	41	41
Banques	22	21	21
Sociétés financières	17	17	17
Autres	3	3	3
Nombre de guichets bancaires**	621	622	625
Nombre de guichets automatiques	1 248	1 296	1 388
Nombre de comptes bancaires	4 668 527	4 810 517	4 873 379
Nombre de cartes bancaires en circulation	2 282 252	2 295 004	2 397 789

* Données 2010 provisoires.

** Données révisées par rapport aux publications antérieures.



La Réunion, gaterin oriental.

LES ACTIFS ET LES PASSIFS FINANCIERS DES AGENTS ÉCONOMIQUES

Les actifs financiers des agents économiques

Au 31 décembre 2010, le total des **actifs financiers** collectés par les établissements de crédit des DCOM dépasse **25,5 milliards d'euros**, en hausse de 4 % sur l'année. Les actifs financiers affichent un rythme de croissance plus soutenu qu'en 2008 et 2009 (respectivement 2 et 3 %), sans toutefois atteindre les niveaux des années d'avant crise. La progression est tirée par les dépôts à vue (+7 %) et les placements à long terme (+5 %), les placements liquides ou à court terme restant stables, après le recul de 3 % enregistré en 2009.

Les dépôts à vue

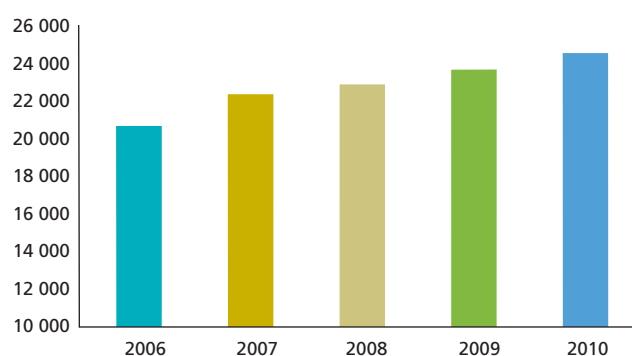
Les dépôts à vue, qui représentent 34 % du total des actifs financiers dans les DCOM, affichent un encours de 8,8 milliards d'euros à fin 2010, en hausse de près de 7 %, conservant ainsi un rythme de progression identique à celui observé en 2009. Les dépôts à vue des ménages (+8 %) enregistrent une croissance plus soutenue que ceux des entreprises (+6 %).

La plupart des géographies sont concernées par cette progression, à l'exception de Mayotte (-3 %) et de Saint-Pierre-et-Miquelon (-4 %). Les hausses les plus importantes sont observées en Guyane (+13 %) et à la Guadeloupe (+8 %).

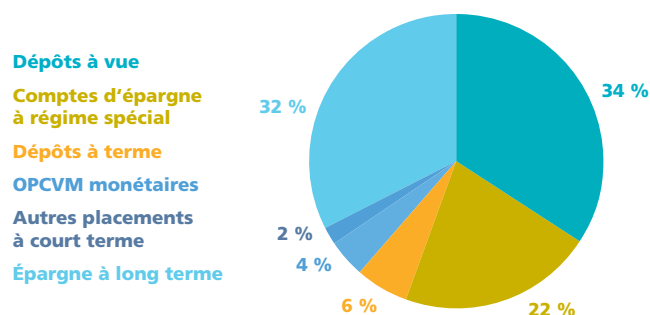
Les placements liquides ou à court terme¹

L'encours des placements liquides ou à court terme des DCOM atteint plus de 8,7 milliards d'euros au 31 décembre 2010, en hausse de 1,5 % après le recul de 3 % enregistré en 2009.

Évolution des actifs financiers (en millions d'euros)



Répartition des actifs par nature au 31 décembre 2010



Les comptes d'épargne à régime spécial, qui constituent la principale composante des placements liquides ou à court terme (65 %), enregistrent une progression de 3 % en 2010 à 5,6 milliards d'euros. Ces produits continuent de bénéficier de l'engouement des épargnants pour des formes de placement sans risques de pertes en capital, en particulier le livret A dont

Répartition des actifs financiers au 31 décembre 2010

en millions d'euros

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion	SPM	Total
Dépôts à vue	2 353	658	2 057	166	3 473	77	8 784
Placements liquides ou à court terme	2 130	407	2 156	158	3 588	102	8 542
dont comptes d'épargne à régime spécial	1 515	301	1 384	77	2 306	51	5 634
dont comptes à terme	350	46	530	47	581	50	1 604
dont autres placements à court terme	265	61	242	34	701	1	1 304
Épargne à long terme	2 108	313	2 056	58	3 694	30	8 259
Total	6 591	1 379	6 269	383	10 755	209	25 585

le dynamisme bénéficie de l'attrait traditionnel de ce placement (absence de fiscalité, garantie de l'État, conditions de leur rémunération²).

Les dépôts à terme enregistrent une légère reprise en 2010 (+1 %), après le recul de 2009 (-17 %), qui ne permet pas toutefois de retrouver le niveau d'encours observé en 2008. L'encours des OPCVM monétaires affiche un recul de 20 % en 2010, dans un contexte de faible reprise des taux sur les marchés monétaires en 2010.

Placements à long terme gérés par les établissements de crédit

Les données présentées ici ne sont pas exhaustives car elles n'incluent que partiellement les encours de contrats d'assurance-vie souscrits auprès des établissements de crédit et n'incluent pas ceux souscrits auprès des compagnies d'assurance. Elles contribuent néanmoins à une estimation des placements à long terme.

Au 31 décembre 2010, l'encours d'épargne à long terme gérée par les établissements de crédit des DCOM s'élève à 8,3 milliards d'euros, en hausse de 5 % sur un an et représente plus de 32 % du total des actifs financiers.

Principale composante de l'épargne à long terme (56 % en 2010), les contrats d'assurance-vie demeurent le produit privilégié des épargnants. Ils présentent un encours de 4,6 milliards d'euros, en hausse de 11 %, soit un rythme de croissance proche de celui de 2009 (+12 %).

Les plans d'épargne-logement (22 % des placements à long terme) présentent un encours en légère hausse (+2 % en 2010), à 1,9 milliard d'euros.

Les encours des OPCVM non monétaires (6 % des placements à long terme) se contractent de 12 %. Les placements en actions (4 % des placements à long terme) progressent de 5 %. Les placements en obligations (8 % des placements à long terme) sont en léger repli (-1 %).

Les autres placements à long terme, constitués principalement des plans d'épargne populaire, sont en recul de 9 % en 2010.

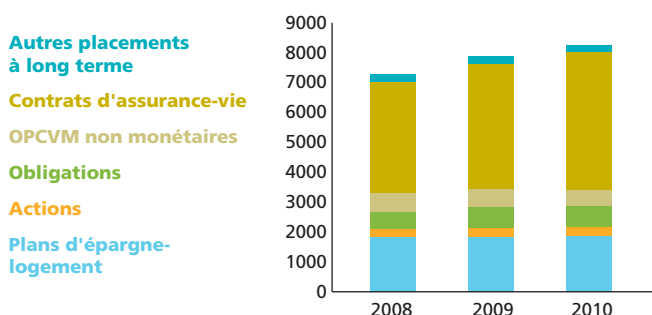
Répartition des actifs par agent économique

Les actifs financiers des DCOM sont détenus à hauteur de 72 % par les ménages, soit un encours de 18,5 milliards d'euros au 31 décembre 2010, en hausse de 5 % sur un an. Les entreprises détiennent 22 % des actifs. La prépondérance des ménages dans la détention des actifs financiers est particulièrement marquée à la Guadeloupe (75 %) alors qu'elle est beaucoup plus faible à Mayotte (53 %).

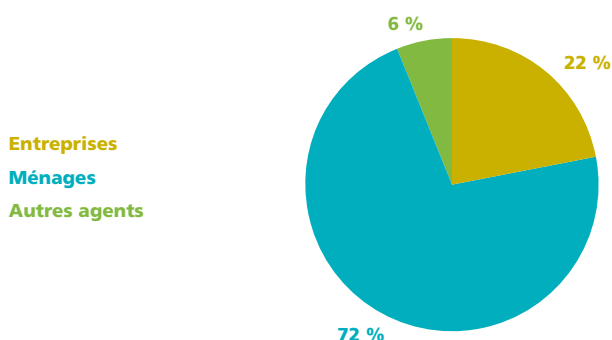


Nénuphar.

Répartition de l'épargne à long terme au 31 décembre 2010 (en millions d'euros)



Répartition des actifs financiers par agent économique au 31 décembre 2010



¹ Les placements liquides ou à court terme regroupent l'ensemble des produits immédiatement disponibles, sans risque de perte de capital, à savoir les comptes d'épargne à régime spécial (livrets A, ordinaires, bleus, jeunes et d'épargne populaire, les Codevi et les comptes d'épargne-logement) et les produits rémunérés au taux du marché monétaire (dépôts à terme, bons de caisse, certificats de dépôts et OPCVM monétaires).

² Le taux du livret A a été revu à la hausse le 1^{er} août 2010, passant de 1,25 à 1,75 %.

Mayotte, poisson de la famille des Anthias (*Pseudanthias Squamipinnis*) femelle.

© Stéphanie Bouvier-Gaz

Les passifs financiers des agents économiques

Évolution des concours bancaires par nature

Au 31 décembre 2010, l'ensemble des concours bancaires consentis dans les départements et collectivités d'outre-mer atteint 36,8 milliards d'euros. L'encours des crédits enregistre une hausse de 4,5 % en 2010, après une augmentation de 2 % en 2009. 91 % de l'ensemble des concours accordés à la clientèle des DCOM sont distribués par les établissements de crédit installés localement¹. Leur poids est variable selon les géographies, s'étageant de 74 % à Mayotte à 95 % à Saint-Pierre-et-Miquelon.

La croissance de l'encours en 2010 est tirée par la progression des crédits à l'habitat (+6 %). Ces derniers représentent la première composante des concours accordés aux agents économiques des DCOM avec 43 % de l'encours total ; 60 % des crédits à l'habitat sont détenus par les ménages. La Guyane

et Mayotte enregistrent en 2010 une croissance de leurs encours de crédits à l'habitat particulièrement soutenue, avec respectivement +10 % et +8,5 %. La hausse est en revanche contenue à 4 % à la Martinique en raison notamment du recul des crédits immobiliers des entreprises² et à 5 % à La Réunion.

Les crédits à l'équipement, qui représentent 30 % de l'encours total de crédits accordés aux agents économiques des DCOM, s'inscrivent en hausse de 6 % en 2010, avec une progression particulièrement marquée à la Guadeloupe (+12 %) et à la Martinique (+14 %). À La Réunion, la hausse se limite à 1 %. Le dynamisme des crédits à l'équipement est tiré en 2010 par la demande des collectivités locales dont l'encours progresse de 9 %, alors que les crédits aux entreprises progressent de seulement 2 %.

Représentant 13 % des concours, les crédits de trésorerie diminuent de 1 % en 2010, après la baisse de 8 % enregistrée en 2009. De par leur nature, ils sont distribués essentiellement par les établissements de crédit installés localement. Les crédits de trésorerie sont détenus à 75 % par les ménages.

Concours bancaires accordés par l'ensemble des établissements de crédit au 31 décembre 2010 concours nets en millions d'euros

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion	SPM	Total
Créances commerciales	38	7	26	4	124	1	199
Crédits de trésorerie	1 039	185	1 124	127	2 142	16	4 634
Crédits à l'équipement	2 132	669	2 768	392	5 052	50	11 064
Crédits à l'habitat	3 390	1 220	3 103	173	7 889	66	15 841
Comptes ordinaires débiteurs	186	31	181	15	272	4	690
Autres crédits	397	107	390	21	1 031	3	1 950
Créances douteuses nettes	306	37	202	18	475	3	1 041
Provisions	361	64	313	12	613	8	1 371
Clientèle non financière	7 849	2 320	8 107	764	17 598	151	36 790

Répartition des concours de caractères bancaires au 31 décembre 2010

concours nets en millions d'euros

	Entreprises	Ménages	Collectivités locales	Autres agents	Total
Créances commerciales	189	-	-	-	189
Crédits de trésorerie	1 057	3 494	46	-	4 597
Crédits à l'équipement	6 052	-	4 175	-	10 227
Crédits à l'habitat	6 287	9 518	1	-	15 806
Comptes ordinaires débiteurs	521	149	9	-	678
Autres crédits	1 390	162	34	1 295	2 881
Créances douteuses nettes	684	233	93	31	1 041
Provisions	(*)	(*)	(*)	(*)	1 371
Clientèle non financière	16 178	13 556	4 358	1 326	36 790

(*) Non disponible par agent économique.

Évolution des concours bancaires par agent économique

Les crédits aux entreprises représentent 45 % des crédits accordés aux agents économiques des DCOM. Ils sont pour l'essentiel (à hauteur de 88 %) consentis par les établissements de crédit installés localement. Les encours de crédit se sont inscrits en légère hausse (1 %) en 2010, après un recul de 2,5 % en 2009. Cette variation recouvre toutefois des évolutions différenciées selon les géographies. On constate une hausse des encours de crédit aux entreprises à la Martinique (+3,3 %), à la Guadeloupe (+1,8 %) et à Saint-Pierre-et-Miquelon (+2 %). En revanche à La Réunion, à Mayotte et en Guyane, l'encours stagne. Analysée par catégorie de crédit, la hausse des crédits aux entreprises est liée à la reprise des crédits à l'équipement (+2,4 %), après le recul (-3 %) enregistré en 2009. Ces crédits constituent 39 % des crédits accordés à cette catégorie d'agents. Les crédits immobiliers destinés aux entreprises³, soit 41 % de leur endettement bancaire, augmentent de 1,6 %. Les crédits de trésorerie (7 % des concours accordés aux entreprises) sont en retrait de 0,2 %.

Les ménages détiennent 39 % de l'ensemble des concours accordés aux agents économiques des DCOM. Leur encours progresse de 6 % en 2010 (contre 3 % en 2009). La reprise de l'octroi de crédits aux ménages concerne l'ensemble des géographies. Elle est particulièrement sensible en Guyane (+15 %) et à la Guadeloupe (+9 %), mais plus faible à La Réunion (+3 %) que dans les autres géographies. La croissance des crédits aux ménages est tirée exclusivement par celle des crédits à l'habitat (+8 %) qui constituent plus des deux tiers des crédits accordés aux ménages. Les crédits à la consommation, deuxième composante des crédits de cette catégorie d'agents (28 %), baissent de 1 % en 2010.

Les collectivités locales bénéficient de 12 % des concours bancaires des DCOM. Leur encours, constitué pour l'essentiel de crédits à l'équipement (98 %), enregistre une hausse de 8 % en 2010, un rythme équivalent à celui observé en 2009. En 2010, les crédits aux collectivités locales constituent un des principaux facteurs de la croissance des concours des DCOM. Cette tendance est notable dans toutes les géographies. Le financement des collectivités locales est assuré à hauteur de 83 % par les établissements de crédit installés localement.

LES COMPTES D'EXPLOITATION DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Il convient de souligner que cette partie repose sur l'analyse d'un échantillon de 13 banques, dont 9 situées dans la zone des départements français d'Amérique (DFA) et 4 dans la zone océan Indien. En conséquence, les conditions d'exploitation décrites ci-après ne reflètent pas nécessairement, en niveau comme en tendance, celles de l'ensemble des établissements de crédit locaux des DCOM.

Le total de bilan des banques des DCOM de l'échantillon progresse de 4,7 % en 2010 et atteint 19,5 milliards d'euros au 31 décembre 2010, avec un niveau de croissance quasiment identique dans les DFA et dans l'océan Indien.

Dans les DFA, les banques enregistrent en 2010 une reprise de l'activité, suite à une année 2009 atone. Le total de bilan des banques de l'échantillon progresse de 4,8 % et atteint 9 milliards d'euros. La distribution de crédit, qui représente 76 % du total de l'actif, affiche une croissance de 8,2 %, en nette accélération par rapport à 2009 (+1,6 %). La collecte de dépôts enregistre également une reprise (+6,1 %) après deux années consécutives de quasi stagnation (+0,3 % en 2009 et +1,7 % en 2008). Cette hausse plus modérée que celle de la distribution de crédit entraîne une dégradation du solde des opérations de trésorerie de 12 %. Excédentaires jusqu'en 2005, les banques des DFA affichent depuis lors un besoin de financement global croissant (plus de 1,2 milliard d'euros en 2010).

¹ Avec l'évolution au 30 juin 2010 des obligations réglementaires déclaratives des établissements de crédit (passage à SURFI - Système Unifié de Reporting Financier - et abandon du système BAFI), les critères de classification des établissements de crédit dans les statistiques monétaires de l'IEDOM ont été révisés. Ainsi est considéré comme Etablissement de Crédit Installé Localement (ECIL) tout établissement disposant d'une représentation locale effective, à savoir au moins un agent permanent localement. Par différence, les Etablissements de Crédit Non Installés Localement (ECNIL) sont ceux intervenant sans représentation locale. Les données publiées dans la présente note peuvent ainsi différer des séries diffusées jusqu'à présent par l'IEDOM. Toutefois l'ensemble des séries historiques a été revue selon la nouvelle méthodologie.

² Défiscalisation, habitat social, promotion immobilière.

³ Défiscalisation, habitat social, promotion immobilière.

Mayotte, nudibranche (*Chromodoris geminus*).





Mayotte, Tubastrée (Tubastrea) géante.

© Stéphane Bouvier-Gaz

De la même façon, dans l'océan Indien, l'activité bancaire enregistre une reprise après la faible croissance observée en 2009. Le total de bilan des banques progresse de 4,6 % en 2010 (contre +1,5 % en 2009). Les encours de crédits progressent de 3,6 % après le recul de 0,5 % en 2009. Les dépôts, en recul en 2009 également, enregistrent une hausse de 4,6 % en 2010. Cette croissance plus rapide des crédits que des dépôts accroît le besoin global de financement (+6,5 %). En décembre 2010, la position nette emprunteuse s'élevait à 3,4 milliards d'euros.

Dans les deux zones géographiques, la qualité du portefeuille des banques s'est dégradée sur l'année 2010. Dans les DFA, alors que les banques de l'échantillon s'étaient engagées dans un processus d'assainissement de leurs portefeuilles de risques jusqu'en 2008 (baisse du taux de créances douteuses de plus de 4 points entre 2005 et 2008), le taux de créances douteuses est reparti à la hausse depuis 2009 (+0,5 point) et progresse de 0,2 point en 2010, pour atteindre 8 %. Dans l'océan Indien, structurellement moins élevé que dans les DFA jusqu'en 2008 (5 %), le taux de créances douteuses affiche depuis lors une forte dégradation. De 6,8 % en 2009, il passe à 7,9 % en 2010 et rejoint ainsi le niveau de celui observé dans les banques des DFA.

La reprise de la croissance du produit net bancaire (PNB) des banques des DCOM de l'échantillon observée en 2009 (+4,8 %) se confirme en 2010, avec une progression de 6 %. La hausse est plus marquée pour les établissements de l'océan Indien que pour ceux des DFA, mais dans les deux zones elle résulte de la baisse de la charge de refinancement et, dans une moindre mesure, de l'amélioration du produit net des opérations avec la clientèle.

Dans les DFA, le PNB progresse de 5,5 %. Le rythme de croissance s'est accéléré par rapport à 2009 (+2 %) et demeure supérieur à celui du total de bilan (+4,8 %). Le produit net des opérations avec la clientèle, qui représente 85 % du PNB, augmente de 2,2 %. La baisse du coût du refinancement (-27 %) contribue également à la croissance du PNB. Par catégorie de produit, la hausse du PNB est essentiellement tirée par la hausse des intérêts nets (+8,8 %) - liée notamment à la baisse du coût du refinancement - mais également par celle des commissions nettes (+8,6 %).

Dans l'océan Indien, la hausse du PNB (+6,7 %) est plus modérée qu'en 2009 (+8 %). Le produit net des opérations avec la clientèle progresse de 1,4 %. Néanmoins la hausse du PNB

Bilan agrégé dans les DFA

en millions d'euros

	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	Var. 10/09
Actif				
Opérations de trésorerie	1 654	1 696	1 624	-4,3 %
Opérations avec la clientèle	6 206	6 305	6 823	8,2 %
Opérations diverses	551	469	437	-6,8 %
Valeurs immobilisées	116	119	120	0,5 %
Total de bilan	8 527	8 589	9 004	4,8 %
Passif				
Opérations de trésorerie	2 748	2 811	2 870	2,1 %
Opérations avec la clientèle	4 751	4 765	5 055	6,1 %
Opérations diverses	360	314	257	-18,1 %
Capitaux propres	669	699	821	17,5 %

Bilan agrégé dans l'océan Indien

en millions d'euros

	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	Var. 10/09
Actif				
Opérations de trésorerie	1 142	1 429	1 607	12,4 %
Opérations avec la clientèle	7 904	7 864	8 144	3,6 %
Opérations diverses	760	670	680	1,4 %
Valeurs immobilisées	94	93	87	-6,9 %
Total de bilan	9 899	10 057	10 518	4,6 %
Passif				
Opérations de trésorerie	4 385	4 650	5 040	8,4 %
Opérations avec la clientèle	4 112	3 998	4 183	4,6 %
Opérations diverses	349	356	199	-44,2 %
Capitaux propres	1 054	1 053	1 096	4,2 %

est avant tout la conséquence, comme en 2009, d'une baisse du coût du refinancement (-13 %). En termes de composantes, la hausse du PNB est essentiellement tirée par celle des intérêts nets (+8 %) et plus modérément par les commissions nettes (+6,5 %).

Dans les DFA, les frais généraux (+3 %) progressent à un rythme inférieur à celui du PNB. En conséquence, le résultat brut d'exploitation augmente de 14 %. Le coefficient net d'exploitation¹ s'améliore de 1,5 point à 73,5 %. Le coût du risque, qui avait enregistré une très forte progression en 2009 (70 millions d'euros), diminue de moitié (32 millions d'euros), ce qui permet une forte hausse du résultat d'exploitation (+142 %, à 91 millions d'euros). Par rapport à l'année 2009, le résultat net des banques des DFA est multiplié par cinq pour s'établir à 51 millions d'euros.

Dans l'océan Indien, les frais généraux progressent de 5,6 %, soit un niveau légèrement inférieur à celui du PNB, ce qui conduit à un résultat brut d'exploitation en hausse de 6,7 %. Le coefficient net d'exploitation s'améliore de 1 point à 58 % et demeure à un niveau nettement inférieur à celui des banques des DFA. Le coût du risque diminue en 2010, après deux années consécutives de forte hausse, mais demeure à un niveau élevé (95 millions d'euros), qui pèse sur le résultat d'exploitation. Ce dernier progresse cependant, en passant de 30 à 66 millions d'euros. Le résultat net devient positif en 2010 (51 millions d'euros), après le solde négatif de 2 millions d'euros enregistré en 2009.

¹ (Frais généraux + dotations aux amortissements)/produit net bancaire.
Par construction, le coefficient net d'exploitation s'améliore quand son niveau diminue.

Compte de résultat agrégé dans les DFA

	2008	2009	2010	Var. 10/09
(+) Opérations de trésorerie et interbancaire	-39	-52	-38	-27,1 %
(+) Opérations avec la clientèle	367	380	389	2,2 %
(+) Opérations sur titres	2	0	-1	NS
(+) Autres opérations	94	106	108	2,2 %
(=) Produit net bancaire	423	434	458	5,5 %
(-) Frais généraux	305	311	321	3,3 %
dont frais de personnel	181	186	188	1,5 %
dont services extérieurs	116	117	125	6,6 %
(-) Dotations aux amortissements	13	15	15	1,4 %
(-) Divers	1	0	-1	NS
(=) Résultat brut d'exploitation	104	108	123	13,8 %
(-) Coût du risque	-2	70	32	-54,5 %
Résultat d'exploitation	107	38	91	141,5 %
Résultat courant avant impôt	107	38	91	140,3 %
Résultat net	64	10	51	429,7 %

Compte de résultat agrégé dans l'océan Indien

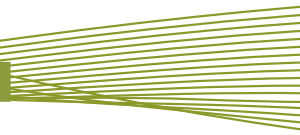
	2008	2009	2010	Var. 10/09
(+) Opérations de trésorerie et interbancaire	-145	-125	-110	-12,5 %
(+) Opérations avec la clientèle	386	383	389	1,4 %
(+) Opérations sur titres	7	-2	-3	37,2 %
(+) Autres opérations	82	102	106	3,4 %
(=) Produit net bancaire	331	358	382	6,7 %
(-) Frais généraux	183	195	206	5,6 %
dont frais de personnel	110	117	125	6,5 %
dont services extérieurs	67	71	73	3,9 %
(-) Dotations aux amortissements	15	15	15	-0,7 %
(-) Divers	-2	-3	-0	-86,1 %
(=) Résultat brut d'exploitation	135	151	161	6,7 %
(-) Coût du risque	50	121	95	-21,1 %
Résultat d'exploitation	119	30	66	118,0 %
Résultat courant avant impôt	85	28	64	129,0 %
Résultat net	83	-2	51	NS

NS: Non significatif.



ANNEXES

4



68 Annexe statistique
76 Commission
de surendettement
des DOM - Statistiques 2010
77 Le fichier central
des chèques (FCC)

78 Répartition des principaux
établissements de crédit
intervenant dans
les départements
et les collectivités
d'outre-mer

80 Chronologie
des principaux faits
en 2010 dans les DOM
et les collectivités
d'outre-mer

ANNEXE STATISTIQUE

Les comptes économiques régionaux

Évolution à prix courants (en millions d'euros)

	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Guadeloupe						
PIB (Produit Intérieur Brut)	6 741	6 964	7 388	7 758	8 147	5,0 %
Importations	2 037	1 952	2 384	2 425	2 597	7,1 %
Total des ressources	8 778	8 916	9 772	10 183	10 744	5,5 %
Consommation finale effective	6 644	6 892	7 733	8 112	8 340	2,6 %
ménages	4 248	4 332	5 010	5 168	5 208	0,8 %
administrations (APU + ISBLSM) (1)	2 396	2 560	2 722	2 943	3 132	6,4 %
FBCF (Formation Brute de Capital Fixe)	1 638	1 584	1 648	1 674	1 816	8,5 %
Variations des stocks	16,6	-57	-129	-123	0	4,6 %
Exportations	478	497	520	521	588	12,9 %
Total des emplois	8 778	8 916	9 772	10 183	10 744	5,5 %
Martinique						
PIB	6 442	6 800	7 210	7 638	7 893	3,3 %
Importations	1 978	2 111	2 381	2 584	2 608	0,9 %
Total des ressources	8 420	8 911	9 591	10 222	10 501	2,7 %
Consommation finale effective	6 653	6 921	7 259	7 620	7 890	3,5 %
ménages	4 161	4 296	4 468	4 650	4 723	1,6 %
administrations (APU + ISBLSM) (1)	2 492	2 625	2 791	2 970	3 167	6,6 %
FBCF	1 238	1 416	1 593	1 778	1 965	10,5 %
Variations des stocks	-79	-53	3	-25	-54	-116,0 %
Exportations	608	627	736	849	700	-17,5 %
Total des emplois	8 420	8 911	9 591	10 222	10 501	2,7 %
Guyane						
PIB	2 298	2 392	2 576	2 789	2 931	5,1 %
Importations	956	882	1 057	1 478	1 694	14,6 %
Total des ressources	3 254	3 274	3 633	4 267	4 624	8,4 %
Consommation finale effective	2 293	2 439	2 602	2 749	2 749	5,6 %
ménages	1 139	1 192	1 340	1 390	1 477	6,3 %
administrations (APU + ISBLSM) (1)	1 054	1 247	1 262	1 359	1 539	13,2 %
FBCF	493	485	517	660	707	7,2 %
Variations des stocks	-30	-29	-7	+2	-16	NS
Exportations	498	379	521	856	918	7,2 %
Total des emplois	3 254	3 274	3 633	4 267	4 624	8,4 %
La Réunion						
PIB	10 523	11 234	12 061	12 720	13 969	9,8 %
Importations	3 423	3 543	3 852	3 909	4 203	7,5 %
Total des ressources	13 946	14 777	15 913	16 629	18 172	9,3 %
Consommation finale	11 275	12 046	12 782	13 345	13 931	4,2 %
ménages	6 844	7 293	7 806	8 220	8 667	5,4 %
administrations (APU + ISBLSM) (1)	4 431	4 753	4 976	5 145	5 264	2,3 %
FBCF	2 151	2 166	2 708	3 120	3 524	12,9 %
Variations des stocks	-92	-81	-198	-74	55	NS
Exportations	612	646	621	238	662	178,2 %
Total des emplois	13 946	14 777	15 913	16 629	18 172	9,3 %

Source : INSEE, comptes économiques définitifs.

(1) Administrations publiques et institutions sans but lucratif au service des ménages.

Évolution des principaux indicateurs économiques dans les DOM et les collectivités d'outre-mer

Ces tableaux ne représentent que les principaux indicateurs sélectionnés par départements et collectivités. Des analyses et de plus amples détails sont fournis dans les rapports annuels des agences de l'IEDOM.

	2006	2007	2008	2009	2010	Variations 2010/2009
1. Taux d'inflation moyen						
Guadeloupe	2,1 %	1,4 %	2,2 %	0,2 %	2,8 %	+2,6 pt
Guyane	2,1 %	3,4 %	3,5 %	0,7 %	0,1 %	-0,6 pt
Martinique	2,4 %	2,4 %	2,8 %	-0,3 %	1,7 %	+2,0 pt
La Réunion	2,6 %	1,3 %	3,0 %	0,4 %	1,6 %	+1,2 pt
Mayotte	1,4 %	4,4 %	4,1 %	2,7 %	1,4 %	-1,3 pt
Saint-Pierre-et-Miquelon	5,7 %	0,8 %	6,1 %	-0,9 %	3,3 %	+4,2 pt
2. Taux de chômage						
<i>INSEE (au sens du BIT - enquête emploi)</i>						
Guadeloupe	25,1 %	22,7 %	21,8 %	22,3 %	23,8 %	+1,5 pt
Guyane	27,6 %	20,6 %	21,8 %	21,1 %	21,0 %	-0,1 pt
Martinique	23,0 %	21,2 %	21,1 %	21,7 %	21,0 %	-0,7 pt
La Réunion	27,5 %	24,4 %	24,4 %	27,3 %	28,9 %	+1,6 pt
Mayotte	ND	ND	ND	17,6 %	ND	ND
Saint-Pierre-et-Miquelon (1)	8,4 %	10 %	10,5 %	9,5 %	7,8 %	-1,7 pt
3. Commerce extérieur (en millions d'euros)						
Importations						
Guadeloupe	2 224,3	2 404,9	2 545,6	1 973,4	2 213,6	12,2 %
Guyane	749,7	757,9	1 051,4	950,1	1 081,8	13,9 %
Martinique	2 410,3	2 429,0	2 723,3	2 026,9	2 539,6	25,3 %
La Réunion	3 901,9	3 971,1	4 525,9	4 180,8	4 264,8	2,0 %
Mayotte	253,1	336,7	374,1	360,0	318,6	-11,5 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	58,5	61,7	69,7	59,5	73,8	24,0 %
Exportations						
Guadeloupe	172,6	171,8	170,5	170,7	155,9	-8,7 %
Guyane	122,7	94,2	99,9	120,0	158,3	31,9 %
Martinique	412,7	320,0	367,1	278,9	334,5	19,9 %
La Réunion	238,0	267,0	257,9	246,9	281,5	14,0 %
Mayotte	5,9	6,6	4,6	5,1	10,1	98,0 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	7,0	6,0	6,5	3,7	4,3	14,9 %
Solde commercial de marchandises						
Guadeloupe	-2 051,7	-2 233,1	-2 375,1	-1 802,7	-2 057,7	-14,1 %
Guyane	-627,0	-663,7	-951,5	-830,1	-923,5	-11,3 %
Martinique	-1 997,6	-2 109,0	-2 356,2	-1 748,0	-2 205,1	-26,1 %
La Réunion	-3 663,9	-3 704,1	-4 268,0	-3 933,9	-3 983,3	-1,3 %
Mayotte	-247,2	-330,1	-369,5	-354,9	-308,5	13,1 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	-51,5	-55,7	-63,2	-55,8	-69,5	-24,6 %
Taux de couverture						
Guadeloupe	7,8 %	7,1 %	6,7 %	8,7 %	7,0 %	-1,7 pt
Guyane	16,4 %	12,4 %	9,5 %	12,6 %	14,6 %	+2,0 pt
Martinique	17,1 %	13,2 %	13,5 %	13,8 %	13,2 %	-0,6 pt
La Réunion	6,1 %	6,7 %	5,7 %	5,9 %	6,6 %	+0,7 pt
Mayotte	2,3 %	2,0 %	1,2 %	1,4 %	3,2 %	+1,8 pt
Saint-Pierre-et-Miquelon	12,0 %	9,7 %	9,3 %	6,3 %	5,8 %	-0,5 pt

(1) DEFOM : Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois. Estimation basée sur le rapport DEFOM1 / Population active au dernier recensement (2006)

ND : non disponible.

Évolution des principaux indicateurs sectoriels dans les DOM et les collectivités d'outre-mer

	2006	2007	2008	2009	2010	Variations 2010/2009
1. Exportations de bananes (en milliers de tonnes)						
Guadeloupe	44,5	37,9	44,6	53,9	42,1	-21,9 %
Martinique	216,8	134,0	147,1	190,0	188,5	-0,8 %
2. Cannes manipulées par les sucreries (en milliers de tonnes)						
Guadeloupe	716,9	732,5	622,2	634,3	677,4	6,8 %
Martinique	59,6	84,5	75,5	89,5	70,3	-21,4 %
La Réunion	1 864	1 576	1 774	1 908	1 877	-1,6 %
3. Sucre produit (en milliers de tonnes)						
Guadeloupe	68,7	80,2	63,5	55,6	60,0	7,9 %
Martinique	4,1	5,8	4,7	5,6	4,0	-27,4 %
La Réunion	205	158	194	207	207	-0,1 %
4. Production de rhum (en hectolitres d'alcool pur)						
Guadeloupe	57 447	74 898	74 689	75 094	64 832	-13,7 %
Guyane	3 175	1 348	1 170	2 523	2 019	-20,0 %
Martinique	74 824	95 193	90 604	86 060	82 777	-3,8 %
La Réunion	92 263	110 109	119 032	111 075	93 704	-15,6 %
5. Exportations de rhum (en HAP)						
Guadeloupe	42 240	44 853	50 245	48 058	52 311	8,8 %
Martinique	53 067	52 846	59 399	60 389	64 415	6,7 %
La Réunion	70 761	77 047	85 654	108 621	79 430	-26,9 %
6. Élevage						
Abattages contrôlés de viande bovine (en tonnes)						
Guadeloupe	1 740	1 930	1 997	1 861	1 986	6,7 %
Guyane	282	283	281	303	311	2,6 %
Martinique	1 235	1 214	1 258	1 189	1 150	-3,3 %
La Réunion	1 841	1 915	1 783	1 807	1 869	3,4 %
Abattages contrôlés de viande porcine (en tonnes)						
Guadeloupe	732	957	1 037	992	1 226	23,6 %
Guyane	453	449	408	441	402	-8,8 %
Martinique	971	1 010	1 080	998	1 174	17,6 %
La Réunion	12 368	12 355	11 554	11 802	11 616	-1,6 %
7. Riz de Guyane						
Production (en tonnes)	15 073	8 671	9 704	9 035	9 481	4,9 %
Rendement moyen (tonnes / hectare)	1,7	2,3	3,3	2,95	3,11	5,4 %
8. Exportations d'ylang-ylang de Mayotte (en tonnes)						
	7,8	8,0	6,6	2,2	4,1	86,4 %
9. Exportations de poissons d'aquaculture frais et entiers de Mayotte (en tonnes)						
	118,0	119,6	95,2	89	60	-32,6 %
10. Pêche crevettière de Guyane (en tonnes)						
	2 239	2 379	1 531	1 346	969	-28,0 %
11. Pêche artisanale à Saint-Pierre-et-Miquelon (en tonnes)						
	1 332	1 693	1 388	1 534	2 161	40,9 %
12. Pêche industrielle à Saint-Pierre-et-Miquelon (en tonnes)						
	1 844	1 925	1 610	1 420	1 078	-24,1 %

	2006	2007	2008	2009	2010	Variations 2010/2009
13. Ventes de ciment (en tonnes)						
Guadeloupe (consommation)	277 860	288 376	261 639	231 966	239 473	-11,3 %
Guyane	72 905	86 730	97 461	80 701	80 009	-17,2 %
Martinique (production)	258 277	264 900	263 700	200 800	200 200	-0,3 %
La Réunion	596 471	620 315	583 454	ND	ND	-
Mayotte (importation)	84 256	86 475	196 246	95 742	83 628	-12,7 %
Saint-Pierre-et-Miquelon (importation)	1 290	1 760	ND	ND	ND	-
Saint-Barthélemy (importation)	13 144	15 927	14 567	13 657	14 810	-6,2 %
14. Consommation d'énergie électrique (en millions de kWh)						
Guadeloupe	1 603	1 671	1 660	1 687	1 788	6,0 %
Guyane	653	670	696	716	ND	-
Martinique	1 335	1 488	1 530	1 530	1 617	4,3 %
La Réunion (production)	2 365	2 461	2 546	2 618	2 699	3,1 %
Mayotte	148	167	188	220	239	8,6 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	42	44	44	45	45	0,9 %
Saint-Martin (production)	173	181	178	188	197	4,8 %
Saint-Barthélemy (production)	91	92	89	91	94	3,3 %
15. Tourisme						
Nombre de touristes de croisières (1)						
Guadeloupe	72 383	91 860	114 800	111 263	105 133	-5,5 %
Martinique	96 089	76 698	87 400	69 749	74 156	21,5 %
Saint-Martin	8 843	8 500	9 146	13 383	12 998	-2,9 %
Saint-Martin (partie hollandaise incluse)	1 430 488	1 430 406	1 354 958	1 228 529	ND	-
Saint-Barthélemy	45 636	45 039	42 477	47 732	38 005	-20,4 %
Nombre de touristes de séjour						
Guadeloupe (2)	607 000	407 944	411 500	346 500	ND	-
Martinique	503 474	501 491	479 933	441 647	475 886	7,8 %
La Réunion	278 800	380 500	396 400	421 900	ND	-
Mayotte	31 100	40 700	38 000	49 500	52 800	6,7 %
Coefficient d'occupation des chambres d'hôtels						
Guadeloupe (3)	54,0 %	58,5 %	56,7 %	49,7 %	53,8 %	+4,1 pt
Martinique (3)	59,4 %	59,4 %	54,7 %	52,3 %	55,6 %	+3,3 pt
La Réunion	51,8 %	58,4 %	59,1 %	57,1 %	60,7 %	+3,6 pt
Guyane (3)	51,9 %	53,8 %	59,1 %	62,4 %	61,9 %	-0,5 pt
Saint-Martin	60,1 %	60,1 %	56,2 %	49,9 %	50,2 %	+0,3 pt

(1) Hors plaisanciers. (2) Année 2006 : Iles du Nord comprises. (3) : estimation effectuée à partir de la moyenne simple des coefficients mensuels d'occupation des chambres publiés par l'INSEE.

ND : non disponible.

Sources : AHSM, CODERUM, CTCS, CTICS, Douanes, DAF, Direction départementale des affaires maritimes, Ciments antillais, Ciments guyanais, CER-BTP, Comité des îles de Guadeloupe, Comité martiniquais du tourisme, Comité départemental du tourisme de Mayotte, Port de Gustavia, Direction régionale au commerce, à l'artisanat et au tourisme, DRCCRF, EDF, EDM, INSEE, Office du Tourisme de Saint-Martin, Préfectures, Régie du droit de quai de Saint-Barthélemy, SEMAM, Syndicat des Producteurs exportateurs de sucre et de rhum.

Évolution des principaux indicateurs monétaires et financiers dans les DOM et les collectivités d'outre-mer

Indicateurs monétaires

en millions d'euros

	2006	2007	2008	2009	2010*	Variations 2010/2009
Encours total de crédits*	28 641	31 891	34 587	35 192	36 790	4,5 %
Guadeloupe	6 089	6 757	7 215	7 297	7 849	7,6 %
Guyane	1 753	1 857	2 084	2 211	2 320	5,0 %
Martinique	6 430	6 955	7 524	7 563	8 107	7,2 %
La Réunion	13 808	15 654	16 925	17 221	17 598	2,2 %
Mayotte	419	525	700	754	764	1,3 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	143	143	138	147	151	2,8 %
Actifs financiers globaux	21 536	23 320	23 853	24 663	25 585	3,7 %
Guadeloupe	5 378	5 810	6 047	6 323	6 591	4,2 %
Guyane	1 087	1 136	1 191	1 260	1 379	9,4 %
Martinique	5 163	5 670	5 827	6 021	6 269	4,1 %
La Réunion	9 443	10 193	10 252	10 490	10 755	2,5 %
Mayotte	278	307	328	357	383	7,1 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	186	204	208	210	209	-0,7 %
Encours de crédit sain des entreprises	12 907	14 393	15 718	15 325	15 495	1,1 %
Guadeloupe	2 756	3 109	3 351	3 310	3 370	1,8 %
Guyane	849	938	1 083	1 125	1 130	0,5 %
Martinique	2 776	2 953	3 242	3 178	3 283	3,3 %
La Réunion	6 334	7 130	7 731	7 410	7 409	0,0 %
Mayotte	162	227	279	269	267	-0,7 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	30	35	32	34	35	2,0 %
Encours de crédit sain des ménages	10 255	11 454	12 258	12 602	13 323	5,7 %
Guadeloupe	2 037	2 267	2 444	2 508	2 730	8,9 %
Guyane	418	495	558	597	688	15,3 %
Martinique	2 318	2 593	2 780	2 812	2 968	5,5 %
La Réunion	5 280	5 854	6 191	6 385	6 621	3,7 %
Mayotte	139	178	215	225	237	5,5 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	63	67	70	76	79	5,1 %
Actifs financiers globaux des entreprises	4 742	5 464	5 272	5 405	5 491	1,6 %
Guadeloupe	1 103	1 268	1 218	1 278	1 325	3,7 %
Guyane	247	256	271	294	323	9,9 %
Martinique	1 030	1 288	1 265	1 272	1 300	2,2 %
La Réunion	2 280	2 547	2 410	2 447	2 399	-2,0 %
Mayotte	67	85	87	89	122	37,4 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	15	21	20	26	22	-15,1 %
Actifs financiers globaux des ménages	15 251	16 318	16 920	17 613	18 474	4,9 %
Guadeloupe	3 955	4 210	4 437	4 678	4 912	5,0 %
Guyane	746	776	802	843	913	8,4 %
Martinique	3 848	4 125	4 285	4 447	4 635	4,2 %
La Réunion	6 438	6 914	7 079	7 297	7 657	4,9 %
Mayotte	121	140	166	193	203	5,4 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	143	152	152	155	154	-1,1 %
Taux de créances douteuses brutes des établissements de crédit locaux						
Guadeloupe	9,23 %	8,75 %	7,92 %	7,86 %	8,33 %	0,5 pt
Guyane	7,73 %	5,98 %	5,03 %	4,59 %	4,66 %	0,1 pt
Martinique	7,24 %	6,81 %	6,22 %	7,08 %	6,68 %	-0,4 pt
La Réunion	3,91 %	3,68 %	4,02 %	5,21 %	5,82 %	0,6 pt
Mayotte	9,61 %	3,50 %	3,48 %	4,53 %	4,97 %	0,4 pt
Saint-Pierre-et-Miquelon	14,13 %	12,78 %	12,20 %	9,37 %	7,75 %	-1,6 pt

* Encours sain + créances douteuses nettes + provisions.

Indicateurs d'équipement bancaire

	2006	2007	2008	2009	2010*	Variations 2010/2009
Nombre de guichets bancaires	585	600	621	622	625	0,5 %
Guadeloupe	140	146	148	147	148	0,7 %
Saint-Martin	12	12	12	12	13	8,3 %
Saint-Barthélemy	9	9	9	9	9	0,0 %
Guyane	37	37	40	42	41	-2,4 %
Martinique	151	151	152	154	151	-1,9 %
La Réunion	206	214	226	228	232	1,8 %
Mayotte	25	26	27	25	25	0,0 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	5	5	7	5	6	20,0 %
Nombre de DAB-GAB	1 156	1 211	1 248	1 296	1 388	7,1 %
Guadeloupe	252	263	277	286	332	16,1 %
Saint-Martin	12	22	22	25	28	12,0 %
Saint-Barthélemy	9	10	10	10	10	0,0 %
Guyane	78	83	87	90	97	7,8 %
Martinique	315	331	332	348	353	1,4 %
La Réunion	443	449	466	485	509	4,9 %
Mayotte	41	46	47	45	52	15,6 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	6	7	7	7	7	0,0 %
Nombre de cartes bancaires en circulation	1 782 130	2 188 912	2 282 252	2 295 004	2 397 789	4,5 %
Guadeloupe	495 301	517 270	544 401	549 838	586 298	6,6 %
Guyane	168 858	176 114	190 287	193 794	209 067	7,9 %
Martinique	491 912	514 343	537 971	564 375	592 972	5,1 %
La Réunion	581 141	929 229	957 042	934 894	950 792	1,7 %
Mayotte	40 570	47 272	47 868	46 648	53 240	14,1 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	4 348	4 684	4 683	5 455	5 420	-0,6 %
Nombre de comptes bancaires	4 517 457	4 630 778	4 668 527	4 810 517	4 873 379	1,3 %
Guadeloupe	1 170 670	1 205 602	1 197 579	1 240 052	1 283 364	3,5 %
Guyane	257 435	274 845	275 446	280 935	297 345	5,8 %
Martinique	1 233 563	1 234 752	1 259 961	1 268 384	1 285 389	1,3 %
La Réunion	1 756 845	1 811 128	1 831 082	1 904 922	1 882 150	-1,2 %
Mayotte	79 215	84 532	84 322	96 709	106 200	9,8 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	19 729	19 919	20 137	19 515	18 931	-3,0 %

* Données 2010 provisoires.

NB : - les séries ayant été actualisées, certaines données ont été révisées par rapport aux publications antérieures.

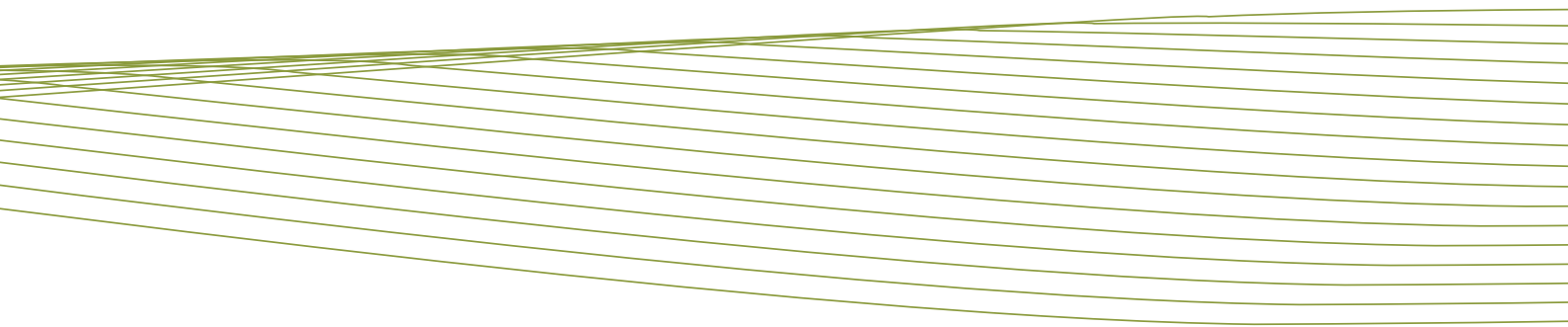
- Saint-Barthélemy et Saint-Martin : données partielles.

Évolution des encours de risques recensés dans le SCR entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2010

Montants en millions d'euros

	2009	2010	Évolution en %
Guadeloupe (1)			
Crédits à court terme	522	537	+2,9
Crédits à terme	3 468	3 663	5,6
Crédit-bail et opérations assimilées	218	229	5
Crédits titrisés	5	4	-20
Engagements de hors bilan	761	760	0,1
Total	4 973	5 193	4,4
Guyane			
Crédits à court terme	108	106	-1,9
Crédits à terme	1261	1 389	10,2
Crédit-bail et opérations assimilées	80	70	-12,5
Crédits titrisés	5	7	40
Engagements de hors bilan	186	223	19,9
Total	1 641	1 795	9,4
Martinique			
Crédits à court terme	500	596	19,2
Crédits à terme	3 960	3 973	0,3
Crédit-bail et opérations assimilées	178	192	-7,9
Crédits titrisés	2	2	-
Engagements de hors bilan	689	677	-1,7
Total	5 329	5 440	2,1
Saint-Pierre-et-Miquelon			
Crédits à court terme	11	10	-9,1
Crédits à terme	46	51	10,9
Crédit-bail et opérations assimilées	0	0	-
Crédits titrisés	0	0	-
Engagements de hors bilan	11	12	9,1
Total	68	73	7,4
La Réunion			
Crédits à court terme	1 144	1 135	-0,8
Crédits à terme	7 682	7 907	2,9
Crédit-bail et opérations assimilées	309	311	0,7
Crédits titrisés	11	10	-9,1
Engagements de hors bilan	1 301	1 724	32,5
Total	10 448	11 087	6,1
Mayotte			
Crédits à court terme	61	131	114,8
Crédits à terme	422	475	12,6
Crédit-bail et opérations assimilées	5	6	20
Crédits titrisés	0	0	-
Engagements de hors bilan	77	33	-48
Total	565	579	2,5

(1) y compris Saint-Martin et Saint-Barthélemy



COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES DOM - STATISTIQUES 2010

Zones	Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion	Saint- Pierre-et- Miquelon	Mayotte	DOM	Métropole
Réception des dossiers et orientation								
Dossiers déposés	350	191	447	1 151	0	7	2 146	218 102
Dossiers soumis pour examen de recevabilité	302	174	460	922	0	3	1 861	193 941
Décisions d'orientation de la commission	254	174	383	788	0	3	1 602	189 360
a. vers une demande d'ouverture d'une PRP	46	20	69	136	0	0	271	50 119
b. vers une demande d'ouverture d'une procédure classique	208	154	314	652	0	3	1 331	139 241
Décisions d'irrecevabilité	39	0	53	134	0	0	226	13 622
Procédure de rétablissement personnel								
Accords des débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP	34	19	66	167	0	0	286	36 968
Refus ou absence de réponse des débiteurs sur l'ouverture d'une PRP	2	1	0	10	0	0	13	
Jugements d'ouverture d'une PRP	46	17	16	134	0	0	213	
Jugements de clôture d'une PRP prononcés	26	22	8	143	0	0	199	
Phase amiable								
Plans conventionnels conclus	107	100	125	373	0	4	709	86 419
Constats de non-accord entérinés	69	30	122	305	0	0	526	54 589
Clôtures de la phase amiable	27	11	54	239	0	2	333	
a. Clôtures avant recevabilité	17	6	36	198	0	1	258	
b. Clôtures après recevabilité	10	5	18	41	0	1	75	
Dossiers entièrement traités en phase amiable	273	160	420	1 194	0	2	2 049	
Phase de recommandation								
Demandes de mise en œuvre de la phase de recommandation	50	25	103	285	0	0	463	48 510
Recommandations élaborées	61	23	81	313	0	0	478	34 576
Recommandations ordinaires	22	14	76	83	0	0	195	
Recommandations combinées (art. L 331-7 et L 331-7-1)	15	9	3	111	0	0	138	
Recommandations extraordinaires (article L 331-7-1)	23	0	2	119	0	0	144	
Réexamen d'un dossier dans le cadre de l'article L 331-7-1	8	0	0	68	0	0	76	
Recommandations homologuées par le juge	45	13	33	274	0	0	365	37 381
Ratios								
Taux de recevabilité	87%	100%	88%	85%	0%	100%	88%	93%
Taux de succès	58%	74%	47%	52%	0%	80%	54%	61%*
Taux d'orientation vers une PRP	18%	11%	18%	17%	0%	0%	17%	26%
Demandes d'ouverture de la phase de recommandation / non-accords en phase amiable	72%	83%	84%	93%	nd	nd	88%	89%

Données métropole : suite à l'entrée en vigueur des dispositions de la loi Lagarde pour le surendettement, les postes statistiques ont dû être revus. Par conséquent, certaines données n'apparaissent plus.

* Le taux de succès de la métropole ne prend pas en compte le montant de la ligne "b. Clôtures après recevabilité" qui n'a pu être renseigné. Toutefois, cette ligne impacte ce taux de manière non significative.

LE FICHIER CENTRAL DES CHÈQUES (FCC)

Nombre de personnes physiques interdits bancaires (stock au 31/12)

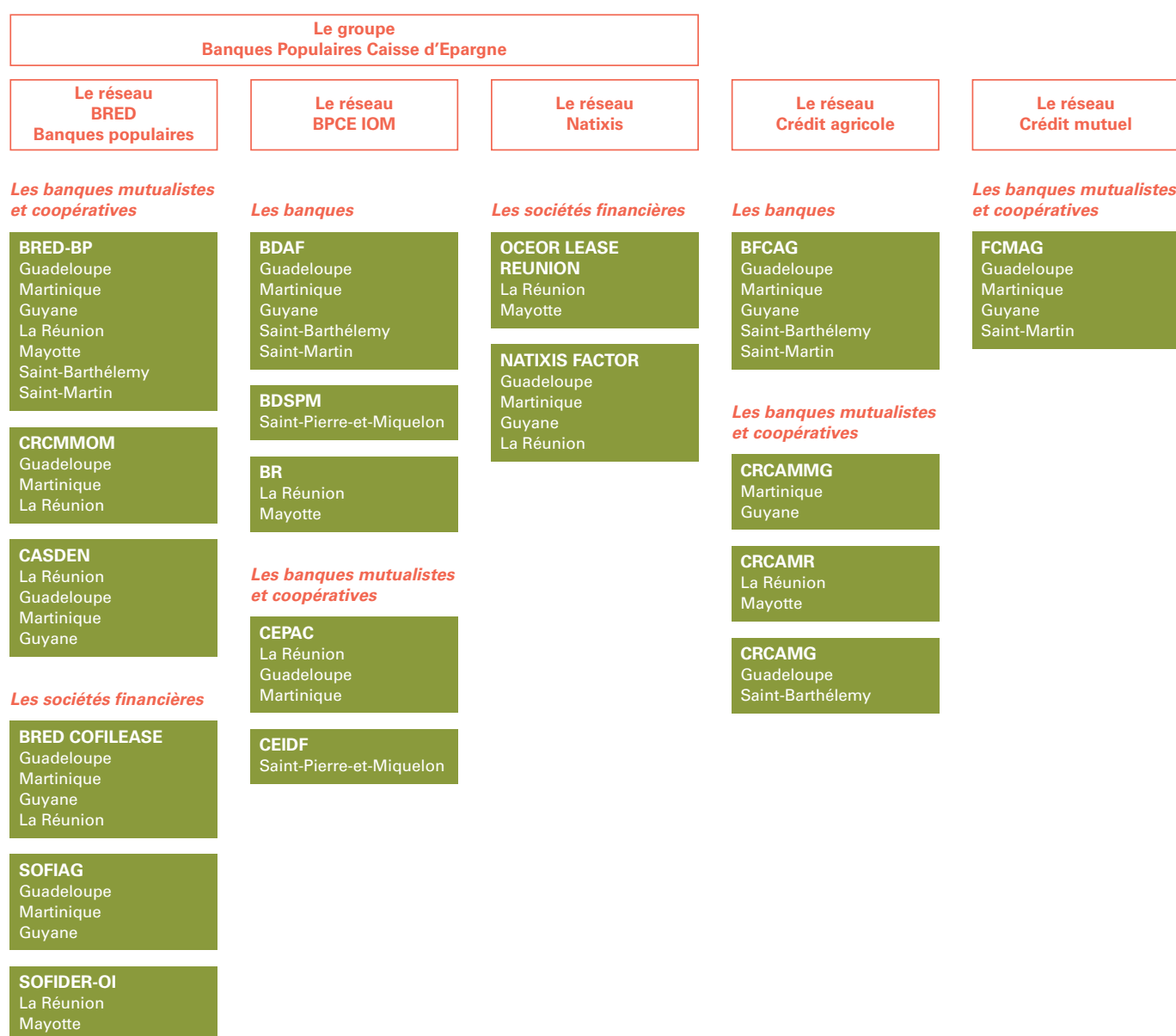
	2009	2010	Variation en %
3 DFA	49 464	46 432	-6,1
DFA dont SPM	49 493	46 455	-6,1
Réunion	22 280	21 554	-3,3
Océan Indien	23 937	23 159	-3,3
Total IEDOM	73 430	69 614	-5,2

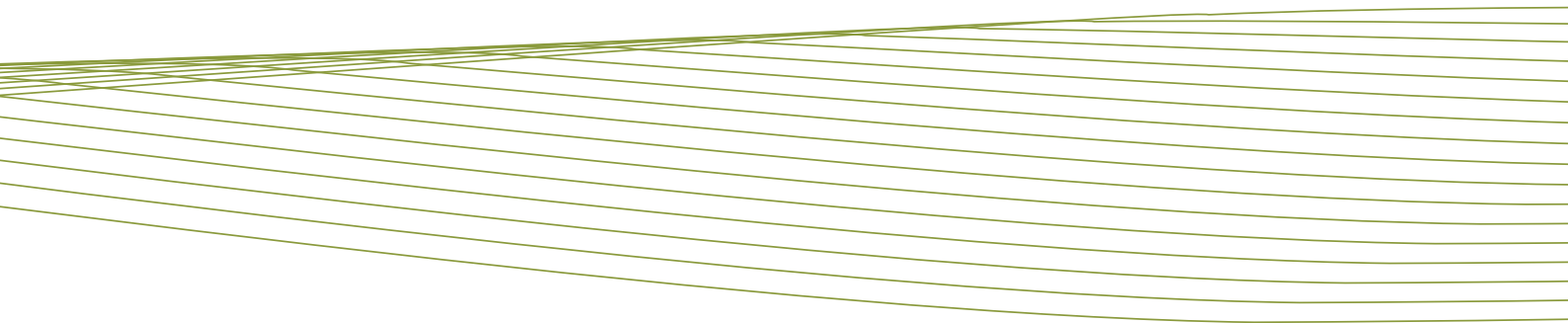
Nombre de personnes morales interdits bancaires (stock au 31/12)

	2009	2010	Variation en %
3 DFA	5 889	5 651	-4,0
DFA dont SPM	5 892	5 655	-4,0
Réunion	2 731	2 656	-2,7
Océan Indien	2 934	2 894	-1,4
Total IEDOM	8 826	8 549	-3,1

RÉPARTITION DES PRINCIPAUX ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT INTERVENANT DANS LES DÉPARTEMENTS ET LES COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER

7 grands réseaux bancaires nationaux





	Autres	Les IFS	Groupe La Poste
--	--------	---------	-----------------

Le réseau
Société générale

Le réseau
BNP Paribas

Les banques

SGBA
Guadeloupe
Martinique

BFCOI
La Réunion
Mayotte

Les sociétés financières

CGA
La Réunion

CFB
La Réunion

Les banques

BNP Paribas
Guadeloupe
Saint-Barthélemy
Saint-Martin

BNP Paribas
Martinique

BNP Paribas
Guyane

BNP Paribas
La Réunion

Les sociétés financières

CETEM

CMAG
Guadeloupe
Martinique
Guyane

CMOI
La Réunion

CAFINEO
Guadeloupe
Martinique
La Réunion
Guyane

Les banques

DEXIA
La Réunion

Les sociétés financières

FORTIS
**FORTIS OCEAN
INDIEN**
La Réunion

**GENERAL ELECTRIC
MONEY**

SOGUAFI
Guadeloupe

SOMAFI
Martinique
Guyane

SOREFI
La Réunion
Mayotte

REUNIBAIL
La Réunion

RR INVESTISSEMENT

SAGEFI
Guadeloupe
Martinique

SCISPM
Saint-Pierre-et-Miquelon

Etablissement non
soumis à la loi bancaire

CDC
Guadeloupe
Martinique
Guyane
La Réunion

Les institutions
financières spécialisées

OSEO
Guadeloupe
Martinique
Guyane
La Réunion
Mayotte

AFD
Guadeloupe
Martinique
Guyane
La Réunion
Mayotte
Saint-Pierre-et-Miquelon

Les banques

LA BANQUE POSTALE
Guadeloupe
Martinique
Guyane
La Réunion
Mayotte
Saint-Pierre-et-Miquelon
Saint-Barthélemy
Saint-Martin

EN 2010

41 établissements disposent
d'une implantation locale dans les DCOM

dont
12 banques
9 banques mutualistes et coopératives
17 sociétés financières
2 institutions financières spécialisées
1 établissement non soumis à la loi bancaire



Libellule.

CHRONOLOGIE DES PRINCIPAUX FAITS EN 2010 DANS LES DOM ET LES COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER

Cette chronologie n'a pas vocation à être exhaustive, mais s'attache à retracer les principaux événements qui ont marqué les économies dominiennes en 2010.

Faits économiques et sociaux

Janvier

DCOM. Le dispositif d'aide à la rénovation hôtelière est publié au Journal Officiel du 24 janvier. Les structures hôtelières bénéficient ainsi d'une aide financière pour améliorer leurs prestations de logement.

DOM. Les électeurs martiniquais et guyanais acceptent (respectivement à 68,3 % et 57,5 %), le passage à une collectivité unique régie par l'article 73 de la Constitution.

Mayotte. Visite dans l'océan Indien du chef de l'État, accompagné de la ministre de l'Outre-mer et de la secrétaire d'État à l'Écologie : annonce de la réalisation prochaine à Mayotte de plusieurs projets dont la construction de la piste longue permettant des vols directs à destination de la métropole, celle d'un nouveau centre de rétention administrative à Pamandzi, l'arrivée du haut débit et de la TNT et la création d'une antenne universitaire de niveau bac+2.

Mayotte. Inauguration du second quai de Longoni, après cinq ans de travaux. Le coût de l'investissement est de 82 millions d'euros.

La Réunion. Mise en service à Sainte-Rose d'une ferme solaire : les 100 000 panneaux solaires répartis sur deux sites de 30 hectares permettent d'atteindre une capacité de 15,6 MW en crête.

Guadeloupe. La holding Société d'exploitation des supermarchés de Guadeloupe (SESG) devient le nouveau propriétaire des sept supermarchés Match de Guadeloupe. Ces supermarchés prennent l'enseigne « Super U ».

Guyane. L'AFD accorde un prêt de 15 M€ au ministère de la Santé du Suriname pour la construction et la réhabilitation de centres hospitaliers et de centres de santé.

Février

DCOM. Annoncé lors du Conseil interministériel de l'Outre-mer (CIOM), une nouvelle structure (le GIRC) visant à surveiller les pratiques concurrentielles (formation des prix, respect des règles de concurrence) est lancée le 2 février.

Martinique. Le chef de l'État, en visite à la Martinique les 17 et 18 février, se prononce sur l'avenir institutionnel de l'île en rappelant qu'un choix devra être fait sur la nature de l'exécutif de la nouvelle collectivité (unique ou collégial) et indique sa volonté de limiter le nombre de conseillers territoriaux.

Guadeloupe. Suspension jusqu'à fin mai de la récolte de bananes en raison des dégâts causés par les pluies de cendres du volcan la Soufrière de l'île de Montserrat. La perte est estimée à près de 15 millions d'euros.

Guyane. Le chef de l'État, en visite dans le département, évoque l'avenir institutionnel et économique de la Guyane, en affirmant son souhait de faire de la Guyane un pôle d'attractivité régional (adoption du schéma minier, ouverture du pont de l'Oyapock ; projet « Guyane, base avancée » qui a pour objectif de faire de la Guyane la base d'entraînement des équipes françaises pour le Mondial 2014 et les Jeux Olympiques 2016 au Brésil).

Mayotte. La loi n° 2010-165 du 23 février 2010, ratifiant l'ordonnance n° 2009-935 du 29 juillet 2009, portant répartition des sièges et délimitation des circonscriptions pour l'élection des députés, est publiée au Journal Officiel du 24 février. Elle confirme un nouveau député de plus pour Mayotte avec la création de deux circonscriptions pour les élections législatives du 19 juin 2012.

La Réunion. Inauguration par l'ambassadeur de Chine du consulat chinois de Saint-Denis. Les premiers visas sont délivrés à cette occasion.

Saint-Pierre-et-Miquelon. Le Conseil territorial annonce un excédent budgétaire pour la deuxième année consécutive. Celui-ci s'élève à 2 millions d'euros pour l'exercice 2009 (500 000 euros en 2008).

Mars

Martinique. Serge Letchimy est élu à la présidence de la Région Martinique, après la victoire de sa liste aux élections régionales devant celles d'Alfred Marie-Jeanne et d'André Lesueur.

Guadeloupe. Victorin Lurel est élu à la présidence de la Région Guadeloupe, après la victoire de sa liste aux élections régionales dès le premier tour avec 56 % des suffrages exprimés.

Guyane. Rodolphe Alexandre est élu président de Région après la victoire de sa liste face à celle emmenée par Christiane Taubira.

La Réunion. Didier Robert est élu président du Conseil régional.

Guyane. Réouverture du pont du Larivot, sur la rivière Cayenne, après 110 jours de fermeture pour travaux, et le déblocage de 18 M€ (pour les travaux de réfection du pont et des voies de contournement). Le Préfet de Guyane annonce le lancement des études relatives à la construction d'un nouveau pont sur la rivière Cayenne. Ouverture de la route du fleuve entre Saint-Laurent-du-Maroni et Apatou.

La Réunion. Le tribunal de commerce place sous procédure de sauvegarde 45 des 78 sociétés du groupe Caillé.

Saint-Pierre-et-Miquelon. Le 21 mars, le nouveau catamaran de la Collectivité devant assurer la desserte maritime de passagers avec Miquelon et Fortune arrive sur l'archipel.

Avril

Guyane. Signature d'une convention de partage du patrimoine de la SA HLM, cinq mois après sa liquidation, entre les trois bailleurs sociaux présents en Guyane, la SIMKO, la SIGUY et la SEMSAMAR.

Mayotte. Les représentants de l'ensemble des enseignes de la grande distribution à Mayotte signent la charte pour le pouvoir d'achat, en présence du Préfet et du Président du Conseil général. Ils s'engagent ainsi à répercuter sur les prix la baisse des droits de douanes et taxes de consommation de 300 produits de première nécessité. Cette signature entérine les conclusions des États Généraux d'Outre-mer et du Conseil interministériel de l'Outre-mer pour lutter contre la vie chère.

Saint-Pierre-et-Miquelon. Le Comité consultatif franco-canadien des pêches maintient les quotas attribués à Saint-Pierre-et-Miquelon pour la saison 2010-2011, soit 1 794 tonnes de morue, 306 tonnes de sébaste, 73,45 tonnes de plie grise et 1 155 tonnes de pétoncle d'Islande.

Mai

DCOM. Marie-Luce Penchard, ministre de l'Outre-mer, signe une convention de partenariat entre le délégué général du Trésor, les représentants d'UBI France et les CCI des départements d'outre-mer visant à aider les entreprises à élargir leur zone de chalandise et à renforcer leurs échanges avec les pays voisins. Un budget de 1,5 million d'euros est alloué au projet.

Guyane. Premier lancement d'Ariane 5 en 2010 et mise en orbite de deux satellites, Astra-3B (satellite de télécommunications européen) et Comsat Bw-2 (satellite allemand de communication militaire).

La Réunion. Ouverture d'une faculté de médecine : la création d'une unité de formation et de recherche en santé (UFR) précède la naissance d'un centre hospitalier universitaire.

Juin

Martinique. Le 25 juin, la Chambre de commerce et d'industrie de la Martinique inaugure la nouvelle gare maritime de Fort-de-France dix ans après le début des travaux. La structure est conçue pour recevoir simultanément 2 navires de 400 passagers.

Martinique. La liaison Fort-de-France / Caracas est désormais assurée par la compagnie LTA à raison de deux vols par semaine, via un ATR de 46 sièges. Le Comité martiniquais du tourisme envisage de lancer des actions de promotion de la Martinique au Venezuela.

Guyane. Deuxième lancement d'Ariane 5 et mise en orbite de deux satellites : Arabsat-5A (télécommunications) pour l'opérateur Arabsat et COMS (multi-missions) pour le Korea Aerospace Research Institute (KARI).

Guyane. Création du Comité régional à l'exportation et à la coopération, composé des services de l'État, des collectivités locales, de l'AFD et des chambres consulaires. L'objectif est de soutenir la production et l'exportation des productions domestiques vers les pays limitrophes.

Saint-Pierre-et-Miquelon, bécasseau Sanderling.



© Patrick Hecila

La Réunion. Définition par la Région d'une nouvelle stratégie marketing pour le tourisme basé sur un partenariat entre les « Îles Vanille » : La Réunion, les Seychelles, l'Île Maurice et Madagascar.

Saint-Pierre-et-Miquelon. Le nouveau bateau chargé d'assurer la liaison entre Saint-Pierre et Langlade est entré en service le 18 juin.

Juillet

Océan Indien. La compagnie aérienne régionale Air Austral officialise la commande de deux Boeing 777-200 LR qui seront positionnés sur la liaison Paris-Mayotte.

Martinique. Les travaux de construction de la nouvelle centrale EDF débutent. La nouvelle structure s'étend sur un site de 7 hectares. L'investissement est estimé à 450 millions d'euros et la nouvelle centrale devrait être opérationnelle à mi-2012.

Guadeloupe. L'ANACT rend publiques ses conclusions sur l'approvisionnement en carburant aux Antilles et en Guyane. Parmi les trois scénarii retenus (fourniture depuis Trinidad, depuis l'Europe ou statu quo), le maintien de la SARA est préconisé avec la création d'un conseil de surveillance et la recherche avec la DGCCRF des mécanismes permettant d'atténuer les retards à l'ajustement des prix du carburant.

Guyane. Augmentation de 9 centimes du prix administré de l'essence (soit 1,42 €/l) et de 11 centimes du prix du gazole (soit 1,22 €/l), après neuf mois de stabilité.

Mayotte. Dans le cadre du rattrapage social de Mayotte vis-à-vis de la métropole, le SMIG net mahorais est fixé à 85 % du SMIC net métropolitain à compter du 1^{er} juillet 2010, soit une hausse de 6,75 %, portant le salaire net à 1 006 euros net par mois.

Mayotte. Le contrat de construction et de maintenance du câble sous-marin Lion II est signé le 23 juillet. Cette signature marque le lancement d'une première tranche de travaux de pose du câble en fibre optique entre La Réunion, le nord de Madagascar et Mayotte (soit un investissement de plus de 60 millions d'euros).

Août

Guadeloupe. L'AFD octroie un prêt de 25 millions d'euros à la Région Guadeloupe pour le financement partiel de son plan de relance visant à accompagner la collectivité dans le financement du volet « environnement et protection contre les risques naturels ».

Martinique. Dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de dengue (35 000 cas et 13 décès confirmés), la ministre de la Santé, Roselyne Bachelot, et la ministre de l'Outre-mer, Marie-Luce Penchard, se rendent à la Martinique. Le déblocage de 100 000 euros est annoncé pour financer un vaste plan d'élimination des déchets et de véhicules hors d'usage.

Guyane. Troisième lancement d'Ariane 5 et mise en orbite des satellites de télécommunications NILESAT 201 et RASCOM-QAF1R pour les opérateurs égyptien Nilesat et africain Rascom-Star-QAF.

La Réunion. Les « pitons, cirques et remparts » de La Réunion rejoignent la liste des biens naturels inscrits au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO.

Septembre

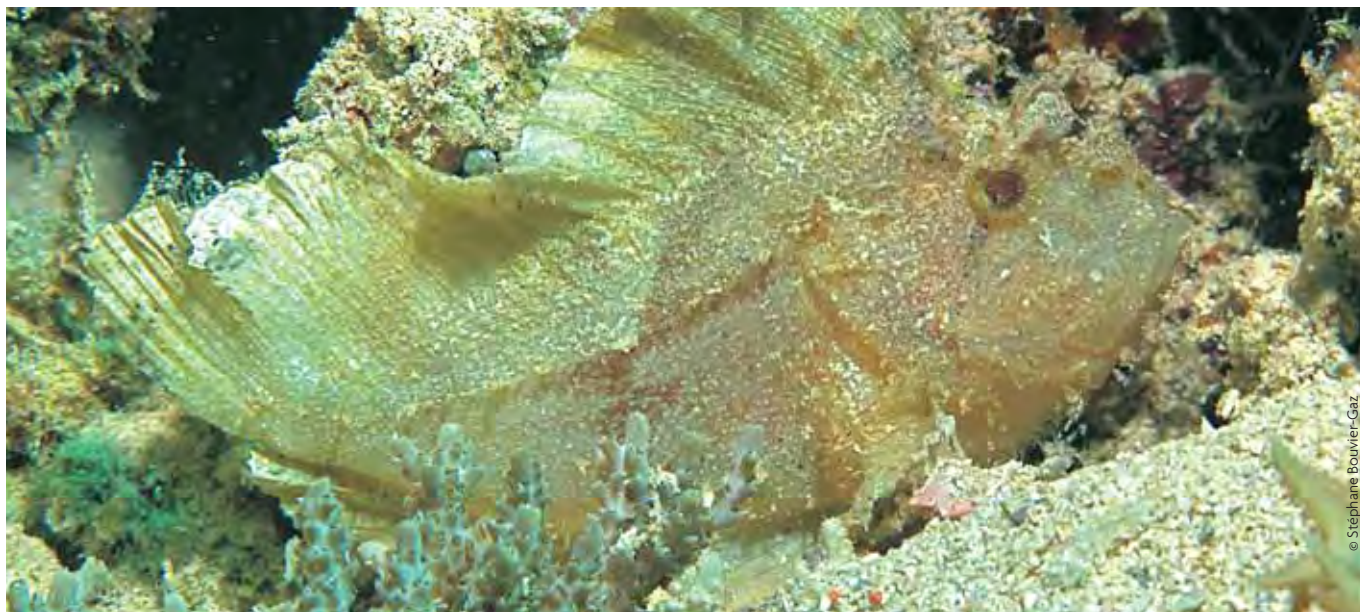
La Réunion. Avec 45 000 passagers en 2010 (+62 % en deux ans), l'activité croisière augmente fortement, dopée par l'arrivée en 2008 du groupe italien Costa Croisière.

La Réunion. Rachat des 34 stations-service Caltex de l'île par le groupe sud-africain Engen Petroleum.

Mayotte. Sur le site de la centrale électrique d'EDM à Longoni, 4 582 panneaux solaires sont installés sur le sol, sur une surface de 2 hectares. L'installation a une capacité de production de 1 mégawatt et peut alimenter 2 300 personnes par an.

Saint-Pierre-et-Miquelon. L'OPANO fixe de nouveaux quotas pour l'année 2011. Les principales évolutions portent sur une réduction des quotas de crevettes nordiques et une augmentation des quotas de morue.

Mayotte, rascasse feuille (*Taenianotus triacanthus*).



Octobre

Guadeloupe. Le 7 octobre, la Chambre de commerce et d'industrie territoriale des îles de Guadeloupe (CCITIG) naît de la fusion des Chambres de commerce et d'industrie de Basse-Terre et de Pointe-à-Pitre.

Martinique. Suite à un accord d'affiliation, intervenu en début d'année, entre le groupe Leclerc et le groupe Lancry, les deux hypermarchés Carrefour, détenus par ce dernier, opèrent un changement d'enseigne. Le groupe Lancry conserve son statut de commerçant indépendant.

Martinique. Dans la nuit du 30 au 31 octobre, le passage du cyclone *Tomas* provoque de nombreux dégâts matériels, de nombreuses pertes des productions agricoles (canne à sucre, banane, cultures maraîchères et vivrières) et des perturbations affectant les réseaux électrique et routier.

Guyane. Présentation par la ministre chargée de l'Outre-mer, Marie-Luce Penchard, d'un projet de loi autorisant un accord franco-brésilien de lutte contre l'orpaillage illégal.

Guyane. Quatrième lancement d'Ariane 5 et mise en orbite des satellites de télécommunications, W3B (européen) et BSAT-3b (japonais).

La Réunion. Signature à Paris du protocole de Matignon par le Premier ministre, François Fillon. Une enveloppe de 2,2 milliards d'euros sera consacrée à la future route du littoral, au Trans Eco-Express et aux plateformes aéroportuaires de Gillot et de Pierrefonds.

Mayotte. Le géant québécois de l'ingénierie, SNC Lavalin, remporte l'appel d'offre concernant la construction de la nouvelle aérogare de Mayotte ainsi que sa concession pour une durée de 15 ans. Dzaoudzi sera désormais le 7^e aéroport français géré par SNC Lavalin. La livraison du chantier, dont le montant est estimé à 43 M€, est prévue pour la fin de l'année 2012.

Saint-Barthélemy. La collectivité d'outre-mer de Saint-Barthélemy obtient le 29 octobre, à Bruxelles, le statut européen de pays et territoire d'outre-mer (PTOM). À compter du 1^{er} janvier 2012, elle cessera d'être une région ultrapériphérique (RUP) et pourra s'écarter des normes européennes pour s'adapter à ses spécificités.

Novembre

DCOM. Le 30 novembre, la TNT est déployée dans l'ensemble de l'Outre-mer français. Elle permet la réception de 10 chaînes gratuites dont celles du groupe France télévision et Arte.

DOM. Le décret n° 2010-1332 du 8 novembre 2010 modifie le mode de calcul et de fixation des prix des produits pétroliers et du gaz de pétrole liquéfié dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique. Fixés le premier jour de chaque mois, les prix maximum de sortie de raffinerie, de distribution (gros et détail) prennent en compte le coût moyen des produits importés et le taux de change euro-dollar.

Martinique. Le Conseil général de la Martinique lance un programme de travaux d'urgence en soutien au BTP pour un montant de 30 millions d'euros.



Guyane, Acanthacée.

Guyane. Cinquième lancement d'Ariane 5 et mise en orbite des satellites de télécommunications INTELSAT 17 (opérateur international) et HYLAS 1 (européen).

Guyane. Adoption à l'Assemblée nationale d'un amendement qui vise à rendre applicable en Guyane une loi sur la traçabilité de l'or (loi qui était auparavant applicable en métropole et dans les DOM, sauf en Guyane).

Mayotte. Le décret n° 2010-1315 publié au Journal Officiel du 4 novembre étend à Mayotte les dispositions du Code de la construction et de l'habitation relatives aux prêts et subventions pour la construction, l'acquisition et l'amélioration des logements locatifs aidés.

La Réunion. Inauguration du nouveau terminal céréalier au Port-Est. 38 millions d'euros ont été investis pour cet équipement structurant pour le territoire.

Saint-Pierre-et-Miquelon. La 17^e réunion extraordinaire de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA), réunie à Paris du 17 au 29 novembre, reconduit les quotas d'espadon (60 tonnes) et de thon rouge (4 tonnes) accordés à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Décembre

Guyane. Sixième lancement d'Ariane 5 et mise en orbite de deux satellites de télécommunications (HISPASAT 1E et KOREASAT 6) pour les opérateurs espagnol Hispasat et coréen KT Corporation.

La Réunion. Les usines du Gol et de Bois-Rouge ont broyé 1 877 197 tonnes de cannes en 2010, un volume en légère baisse par rapport à 2009, tout comme la richesse moyenne (13,59 %).

Mayotte. Les lois organique et ordinaire érigeant Mayotte en 101^e département français ont été publiées au Journal Officiel du 8 décembre 2010. La loi organique n° 2010-1486 composée de quatre articles pose le principe de la création d'une collectivité régie par l'article 73 de la Constitution. Le « Département de Mayotte », ainsi constitué, exercera les compétences d'un département et d'une région d'outre-mer.



Ibis.

© Thinkstock

Faits monétaires et financiers

Janvier

Création de la nouvelle Autorité de contrôle prudentiel (ACP). Créée par l'ordonnance n° 2010-76 du 21 janvier 2010, cette autorité est issue de la fusion des quatre instances existantes de contrôle et d'agrément des banques et des assurances : la Commission bancaire (CB), l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (Acam), le Comité des entreprises d'assurances (CEA) et le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI). Elle est présidée par le gouverneur de la Banque de France. Le secrétaire général de l'ACP est nommé par le ministre chargé de l'Économie sur proposition du gouverneur de la Banque de France. La mission de l'ACP s'articule autour de trois objectifs : veiller à la stabilité financière, assurer une meilleure protection de la clientèle et renforcer la présence internationale du superviseur français.

Avril

Protection de la clientèle. La nouvelle Autorité de contrôle prudentiel (ACP) a vu notamment son domaine de compétences élargi à la protection de la clientèle. Dans ce cadre, l'ACP et l'Autorité des marchés financiers (AMF) ont signé le 30 avril 2010 une convention pour instaurer un point d'entrée unique de l'ensemble des demandes du public en matière de banque, d'épargne et d'assurance, dénommé « Assurance Banque Épargne Info Service ». Opérationnel à partir de juin 2010, ce point d'entrée unique se présente sous la forme d'un site Internet (www.abefinfoservice.fr), d'un accueil téléphonique et d'une adresse postale, mais exclut tout accueil physique. Il a vocation à informer et à orienter le public concernant les relations contractuelles et les démarches à effectuer. Le site Internet publie la liste des acteurs et produits autorisés, alerte et met en garde le public contre les pratiques de certains établissements, offre des conseils pratiques.

Juin

Entrée en vigueur du projet SURFI. Le 30 juin 2010, SURFI (Système Unifié de Rapport Financier) succède à BAFI, en vigueur depuis 1993, entraînant un changement majeur du système de collecte des informations auprès des agents financiers. L'objectif de SURFI est triple : il vise à harmoniser les reportings monétaires et bancaires adressés aux autorités de contrôles, à alléger la charge déclarative des établissements et

à moderniser le format de déclaration en adoptant un nouveau standard informatique, le XBRL. L'instruction 2009-02 du 19 juin 2009 relative à la mise en place de SURFI fixe le nouveau système de remise, les formats de tableaux et les seuils de remise associés. Dans les départements et les collectivités d'outre-mer, SURFI succède en partie aux conventions de place qui liaient les établissements de crédit ultra-marins à l'IEDOM et l'IEOM.

Juillet

Publication de la loi n° 2010-737 du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation. Ce texte, qui transpose la directive européenne 2008/48/CE du 23 avril 2008 sur le crédit à la consommation, vise à rendre le crédit à la consommation plus responsable afin de lutter contre le surendettement. Outre la transposition de la directive européenne qui renforce la protection du consommateur en matière de crédit à la consommation, cette loi a notamment prévu comme dispositions : la suppression des pénalités libératoires versées par les personnes en interdictions bancaires pour obtenir la radiation du fichier central des chèques ; la création du comité de préfiguration chargé de la remise du rapport sur la création d'un registre national des crédits (dit « fichier positif ») ; l'encadrement de la publicité, des rachats de crédit, du crédit renouvelable, des avantages commerciaux ; la réforme du taux de l'usure pour le crédit à la consommation ; l'accélération et la déjudiciarisation des procédures de surendettement.

Frais bancaires : remise du rapport sur la tarification des services bancaires de MM. Georges Pauget et Emmanuel Constans à la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi. Remis le 8 juillet 2010, le rapport préconise notamment d'accroître la lisibilité, la transparence et la comparabilité des frais bancaires (établissement d'une liste standardisée des dix principaux tarifs bancaires en tête des plaquettes tarifaires, mission d'évaluation et de suivi des tarifs bancaires confiée au CCSF y compris sur les tarifs outre-mer) ; d'aider les clients les plus vulnérables à maîtriser leurs frais bancaires (proposition d'un pack sécurité comprenant une carte de paiement à autorisation systématique plutôt qu'un chéquier, développement des systèmes d'alerte par SMS ou e-mail) ; de mettre en place une nouvelle génération de forfaits bancaires (packages) plus adaptés aux besoins des consommateurs ; d'améliorer le traitement des incidents de paiement, notamment pour les clients fragiles afin de réduire les frais associés.

Août

Publication de décrets relatifs à la réforme du crédit à la consommation : décret n° 2010-1005 du 30 août 2010 relatif au contenu et aux modalités des publicités portant sur les crédits renouvelables et décret n° 2010-1004 relatif aux offres d'achat et de regroupements de crédits. Ces textes encadrent respectivement la publicité pour les crédits renouvelables, les offres relatives aux opérations de rachat de crédits.

Hausse du taux du Livret A. Le ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi relève le taux du Livret A de 1,25 à 1,75 % à compter du 1^{er} août 2010.

Réforme du crédit à la consommation : nominations au comité de préfiguration d'un fichier « positif ». L'arrêté du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi du 17 août 2010 nommant les 16 membres du comité chargé de préfigurer la création d'un registre national des crédits aux particuliers est publié au Journal Officiel de la République du 24 août 2010. Le comité est présidé par M. Emmanuel Constans, président du Comité consultatif du secteur financier (CCSF).

Septembre

Tarifications bancaires : décisions du Comité consultatif du secteur financier (CCSF). Faisant suite au rapport de propositions sur les tarifs bancaires de MM. Georges Pauget et Emmanuel Constans, le CCSF prend un certain nombre de mesures pour des tarifs bancaires plus justes et plus équilibrés. Dans ce cadre, les banques se sont engagées à renforcer la lisibilité, la transparence, la comparabilité et le suivi des tarifs bancaires ; à ouvrir la voie à des moyens de paiement plus modernes ; à améliorer le fonctionnement des forfaits ; à prévenir les incidents de paiement et leur impact pour les consommateurs. Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2011, et pour les tarifs en vigueur au 1^{er} avril, les banques doivent mettre à la disposition de leurs clients une **nouvelle génération de plaquettes tarifaires** comprenant un sommaire-type commun à toute la profession et un extrait standardisé des tarifs de dix produits ou services courants (complété spécifiquement des « frais de tenue de

compte » dans les DCOM). Cet engagement s'est traduit par une norme professionnelle de la Fédération bancaire française (FBF), qui présente la **liste des dix services et tarifs standards**. Par ailleurs, à partir du 30 juin 2011, les banques devront faire figurer le total mensuel des frais bancaires prélevés dans les relevés mensuels de compte. Une nouvelle mission d'observatoire des tarifs bancaires est confiée au CCSF, qui remettra son premier rapport en septembre 2011.

Supervision financière dans l'Union européenne (UE) : un nouveau dispositif. La Commission européenne, le Parlement et le Conseil se sont accordés sur le nouveau dispositif de supervision des banques, des assurances et des marchés financiers européens. Cet accord concrétise au niveau européen l'engagement pris par le G20 de réformer la supervision financière. La nouvelle architecture de supervision comprendra le Comité européen du risque systémique (CERS) et le Système européen de surveillance financière (SESF) qui est composé des trois autorités européennes de surveillance du secteur financier : l'Autorité bancaire européenne, l'Autorité européenne des assurances et l'Autorité européenne des marchés financiers. Le CERS est chargé d'assurer une surveillance macro-prudentielle et de veiller à la solidité de l'ensemble du système financier à l'échelle communautaire en détectant et en prévenant les risques pouvant peser sur la stabilité financière dans l'UE et d'émettre des alertes afin que des mesures soient rapidement prises lorsque c'est nécessaire. Ces nouvelles autorités sont entrées en fonction le 1^{er} janvier 2011.

Arrêtés du 29 septembre 2010 du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi relatifs au Fonds de garantie des dépôts. Les textes modifient le niveau de garantie (relèvement de 70 000 à 100 000 euros de la garantie de dépôts par déposant) et le délai de remboursement du Fonds de garantie de dépôts (réduction à 20 jours ouvrables des délais de remboursement des déposants en cas de défaillance d'un établissement de crédit). Ils fixent l'appel de cotisations exceptionnelles au Fonds de garantie des dépôts à 270 millions d'euros.

Martinique, fougère arborescente.



Guyane, pieds de palétuviers Avicennia germinans.
Zone de colonisation de la mangrove sur substrat vaseux.



Octobre

Publication du décret n° 2010-1304 du 29 octobre 2010 et de l'arrêté du 26 octobre 2010 relatifs au traitement du surendettement et au Fichier des incidents de crédits des particuliers (FICP). L'entrée en vigueur de ces textes le 1^{er} novembre 2010 parachève la réforme en matière de surendettement dont l'objet principal est d'accélérer et de déjudiciariser les procédures de surendettement en renforçant le rôle des commissions de surendettement. Les durées d'inscription des mesures de surendettement au FICP sont réduites : en principe conservée pendant toute la durée d'exécution du plan de surendettement, soit huit ans au maximum, une inscription au FICP pourra être réduite à cinq ans si le débiteur exécute les mesures entérinées par la commission sans incident durant cette période. En cas de procédure de rétablissement personnel, la durée de l'inscription au FICP est également ramenée de huit ans à cinq ans.

Publication de la loi de régulation financière n° 2010-1249 du 22 octobre 2010 relative au renforcement de la régulation, de la surveillance et du contrôle des acteurs et des marchés financiers. Les pouvoirs de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sont renforcés, notamment pour les ventes à découvert et la régulation des marchés dérivés, et l'AMF se voit confier l'enregistrement et la supervision des agences de notation de crédit. La loi consacre le renforcement du contrôle du secteur financier et crée un Conseil de la régulation financière et du risque systémique qui est composé notamment du ministre chargé de l'Économie ou son représentant qui en assure la présidence, du gouverneur de la Banque de France et des présidents des autorités du secteur financier. Ce Conseil est chargé d'examiner les analyses de la situation du secteur et des marchés financiers, d'évaluer les risques systémiques qu'ils comportent, compte tenu des avis et recommandations du Comité européen du risque systémique (CERS). La loi ratifie aussi la création de l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) et lui confie le pouvoir du contrôle de l'encadrement de la rémunération des opérateurs de marchés, élargit et clarifie son domaine de compétences en matière de protection des clientèles avec notamment la possibilité de vérifier le respect des engagements pris par une ou plusieurs associations professionnelles dans le cadre des mesures proposées par Comité consultatif

du secteur financier. L'article 81 de la loi prévoit la mise en œuvre au sein de l'IEDOM et de l'IEOM d'un observatoire des tarifs bancaires compétent sur chaque zone d'intervention des deux Instituts. La loi renforce les pouvoirs de sanctions de l'AMF et de l'ACP. Enfin, elle renforce et homogénéise les obligations pesant sur les intermédiaires du secteur financier et accroît la sécurité de la clientèle de produits financiers avec notamment l'obligation d'immatriculation des intermédiaires du secteur financier dans un registre unique consultable par le public.

Novembre

Lancement par les banques françaises du prélèvement SEPA européen. Après le lancement du virement SEPA (Single Euro Payments Area – Espace unique de paiements en euros) le 28 janvier 2008, les banques françaises proposent à compter du 1^{er} novembre 2010 le prélèvement SEPA.

Décret n° 2010-1462 du 30 novembre 2010 relatif à la réforme du crédit à la consommation. Il fixe les seuils de 1 000 euros à partir duquel les vendeurs en magasin auront l'obligation de proposer aux consommateurs le choix entre crédit amortissable et crédit renouvelable, et de 3 000 euros à partir duquel des justificatifs devront être produits par l'emprunteur pour remplir la fiche de dialogue comprenant des informations relatives à l'endettement et au revenu du consommateur ; le montant de remboursement anticipé à partir duquel des indemnités de remboursement anticipé peuvent être réclamées par le prêteur à l'emprunteur (10 000 euros sur 12 mois). Parallèlement, l'arrêté du 30 novembre 2010 plafonne à 80 euros le montant des cadeaux offerts lors de la souscription d'un crédit à la consommation. Ces mesures entreront en application le 1^{er} mai 2011.

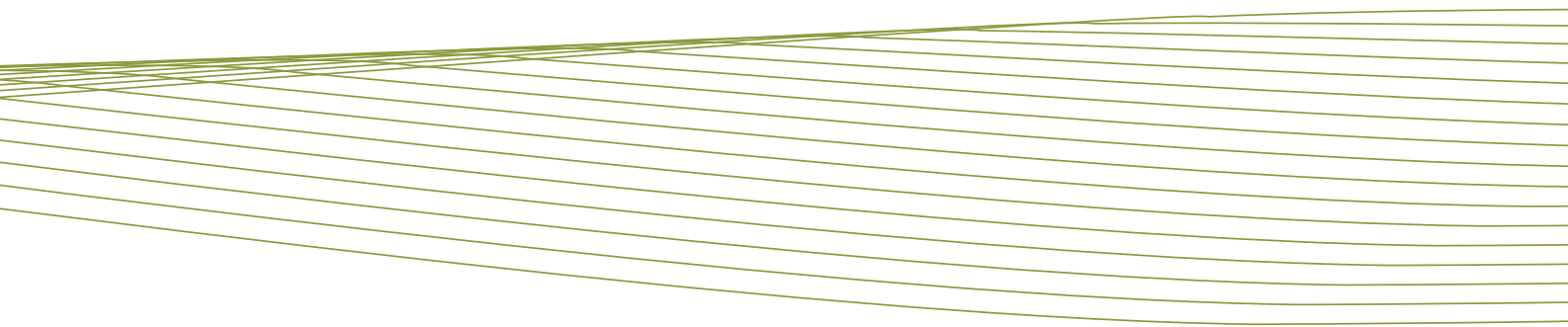
Décembre

Publication des recommandations de Bâle, dit « Accord Bâle III ». Cette réforme renforce les exigences prudentielles en matière de solvabilité bancaire : le niveau minimal de fonds propres est fixé à 7 % et un second coussin de fonds propres, variant de 0 à 2,5 %, dit « contra-cyclique », pourra être demandé par les autorités nationales. Elle introduit un ratio de levier (égal à 3 %) et instaure une surveillance harmonisée de la liquidité avec la mise en place de deux ratios réglementaires obligatoires. Le nouvel accord entrera en vigueur à partir de 2013.

Saint-Pierre-et-Miquelon, Bruant des marais.



© Patrick Hacala



Crédits photos :
photo de couverture : © Thinkstock
photo du Directeur général (page 1) : © Banque de France – Marthe Lemelle

Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Nicolas de Sèze
Éditeur : IEDOM – 164, rue de Rivoli - 75001 PARIS – Tél. 01 53 44 41 41

Conception et réalisation **LUCIOLE** - 75002 PARIS
Imprimé sur papier recyclé Satimat Green (60 % de fibres recyclées, 40 % de fibres vierges FSC),
un papier certifié FSC, ISO 14001 et ISO 9001, pour une gestion durable des forêts – pâte FSC,
sur les presses de l'imprimerie CHIRAT

Achevé d'imprimer en juin 2011 - Dépôt légal : juin 2011 - ISSN 1632-420X



2010 A ÉTÉ L'ANNÉE INTERNATIONALE DE LA BIODIVERSITÉ

Les illustrations de l'édition 2011 du rapport annuel de l'IEDOM visent à exprimer la richesse de la faune, de la flore et, plus généralement, la diversité des écosystèmes propres aux régions ultramarines.

Nos remerciements vont à l'Institut de recherche et de développement (IRD) – banque d'images Indigo –, à Patrick Hacala et Christophe Detchevery (Saint-Pierre-et-Miquelon), à Stéphane Bouvier-Gaz et Jean-Jacques Gentric (IEDOM) pour leur précieuse contribution.

